

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie



Tour first – TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

SUEZ

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre N° 784 824 153

ERNST & YOUNG Audit

Tour First - TSA 14444 92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable 344 366 315 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de
Versailles et du Centre

SUEZ

Société anonyme

RCS Nanterre 901 644 989

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société Suez,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Suez relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis dans le cadre des acquisitions des périmètres IWS et Suez R&R UK

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans la note 2.4 « Allocation des prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur le second semestre 2022 » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe a effectué sur l'exercice 2023 les travaux d'allocation des prix des acquisitions du second semestre 2022, principalement les sociétés IWS et Suez R&R UK qui ont été acquises respectivement les 30 novembre et 5 décembre 2022.</p> <p>Les données comparatives 2022 des comptes consolidés ont été retraitées pour prendre en compte les impacts correspondants comme cela est précisé dans la note 3.3.2 « Impacts de l'exercice d'allocation des prix d'acquisition sur les états financiers 2022 ».</p> <p>Ces acquisitions ont conduit votre groupe à reconnaître notamment un goodwill de M€ 325,7 pour IWS / Scori, et de M€ 1 077,8 pour Suez R&R UK après identification d'actifs incorporels à hauteur de M€ 320,7 pour IWS/Scori et de M€ 862,5 pour Suez R&R UK dont essentiellement des relations clients. En effet, la contrepartie transférée pour ces acquisitions (hors rachats des prêts et comptes courants intragroupe) s'élève à M€ 498,4 pour IWS / Scori et M€ 1 915,6 pour</p>	<p>Dans le cadre de ces acquisitions et avec l'implication de nos spécialistes en évaluation, nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ prendre connaissance des procédures de contrôle interne encadrant les opérations de regroupement d'entreprises ;▶ examiner la documentation juridique relative à ces acquisitions ;▶ apprécier le caractère raisonnable des méthodes utilisées et des hypothèses clés retenues par la direction de votre groupe pour l'évaluation, à leur juste valeur, des actifs et passifs identifiables acquis, en particulier, les modalités d'évaluation des relations clients ;▶ apprécier la compétence, l'expérience et l'objectivité des experts indépendants auxquels votre groupe recourt ;▶ comparer l'allocation des flux de trésorerie avec le plan d'affaires de votre groupe au titre des activités IWS / Scori et Suez R&R UK, en 2022 et en 2023 ;▶ examiner l'allocation des flux de trésorerie futurs actualisés aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ;▶ comparer les hypothèses retenues par la direction de votre groupe pour les évaluations, à leur juste valeur, des actifs et passifs identifiables

Suez R&R UK pour une juste valeur nette des actifs et passifs acquis de respectivement M€ 178,7 et M€ 837,8.

Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer.

Nous avons considéré l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis dans le cadre de ces acquisitions comme un point clé de l'audit eu égard à leur caractère significatif et aux jugements que la direction est amenée à exercer pour réaliser ces évaluations à la juste valeur.

acquis avec celles utilisées par les experts indépendants mandatés par votre groupe dans le cadre de ces transactions ;

► analyser la cohérence d'ensemble des allocations de prix d'acquisition et des *goodwill* qui en résultent ;

► vérifier l'exactitude arithmétique des montants de *goodwill* reconnus ;

► apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes dédiées de l'annexe aux comptes consolidés notamment les notes 3.3.1 « *Allocation des prix d'acquisition* » et 3.3.2 « *Impacts de l'exercice d'allocation des prix d'acquisition sur les états financiers 2022* ».

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwills

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2023, les <i>goodwills</i> s'élèvent à M€ 4 542,1 et représentent 21,8 % du bilan des comptes consolidés.</p> <p>Comme indiqué dans la note 8 « <i>Goodwills</i> » de l'annexe aux comptes consolidés, les <i>goodwills</i>, tout comme les actifs incorporels et corporels à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés. Ces <i>goodwills</i> sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.</p> <p>Les modalités de réalisation de ces tests sont décrites dans la note 8.3 « Test de perte de valeur » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les tests de dépréciation nécessitent l'utilisation d'hypothèses et d'estimations dont la réalisation est par nature incertaine, notamment :</p>	<p>Pour l'évaluation de la valeur recouvrable des <i>goodwills</i>, nos travaux ont consisté à :</p> <p>► apprécier la pertinence de la détermination des UGT ;</p> <p>► prendre connaissance des modalités d'identification des indices de perte de valeur et de mise en œuvre des tests annuels de perte de valeur en orientant nos travaux sur les UGT figurant dans la note 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés ;</p> <p>► rapprocher les données utilisées dans les tests de perte de valeur avec les documents utilisés par les instances de gouvernance appropriées, et notamment le PMT et la valeur terminale préparés par les directions de chaque UGT et validés par la Direction Financière et la Direction Générale ;</p> <p>► examiner les hypothèses et, en particulier</p> <ul style="list-style-type: none"> • les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation établies pendant la durée du PMT prenant en compte les conditions d'exploitation prévues par votre comité exécutif, notamment la durée des contrats

► les prévisions des flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme (PMT) ;

► la valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme au flux de trésorerie libre normatif de la dernière année des prévisions ;

► les taux d'actualisation spécifiques à chaque UGT en fonction des risques métiers, pays et devises propres retenus après impôts.

La valeur recouvrable des *goodwills* étant sensible à la fluctuation de ces hypothèses et estimations, nous avons considéré son évaluation comme un point clé de l'audit.

portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire et les perspectives futures de marchés;

- le taux de croissance long terme de 2 % appliqué au flux de trésorerie libre normatif de la dernière année du PMT pour évaluer la valeur terminale ;

► apprécier, en incluant des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit, les taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et la méthode de calcul des prévisions de flux de trésorerie ;

► examiner les analyses de sensibilité effectuées par la direction de votre groupe dont les résultats sont présentés dans la note 8.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comptabilisation des contrats de construction

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué dans les notes 1.4.2 « Estimations - Evaluation des marges à terminaison des contrats de construction » et 5.1 « Résultat Opérationnel Courant » de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe exerce une partie de son activité au travers de contrats de construction pour lesquels le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés à l'avancement des coûts.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement. • Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison 	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons porté une attention particulière aux filiales dont le chiffre d'affaires lié aux contrats de construction est significatif dans les comptes consolidés. Nos travaux ont, d'une part, consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► prendre connaissance de l'environnement de contrôle, des procédures et des systèmes d'information spécifiques mis en place ; ► tester les contrôles jugés clés relatifs au processus de suivi des contrats de construction, notamment concernant la gestion de projet, l'allocation et l'imputation des coûts aux contrats ; ► recalculer le chiffre d'affaires résultant de la méthode de l'avancement ; ► rapprocher les données relatives au chiffre d'affaires, aux coûts et à la marge issues de la comptabilité analytique avec celles de la comptabilité générale ; ► apprécier les estimations et les hypothèses concourant à la reconnaissance du chiffre d'affaires et à la comptabilisation d'éventuelles

entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.

- Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. En effet, les pertes à terminaison éventuelles sont calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation.

Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge liés aux contrats de construction comme un point clé de l'audit compte tenu du caractère estimatif de ce processus.

perdes à terminaison sur la base de notre expérience et des réalisations passées ;

► pour les activités portant sur des contrats de faibles valeurs unitaires et niveaux de risques, procéder à une analyse du portefeuille de contrats à travers l'examen des variations significatives.

D'autre part, nous avons porté une attention particulière à un échantillon de contrats sélectionnés selon les critères suivants :

► contribution significative de la marge dégagée sur l'exercice ;

► évolution significative des données à terminaison au cours de l'exercice ;

► contrats présentant des risques significatifs spécifiques (techniques, contractuels, contexte géopolitique, etc.).

Les procédures mises en place sur cet échantillon de contrats ont notamment consisté à :

► s'entretenir avec les responsables opérationnels et financiers du contrat concerné pour prendre connaissance de la situation opérationnelle des projets (examen des évolutions du projet, des risques, des coûts à engager pour finir le projet) ;

► rapprocher les coûts à terminaison examinés lors de ces entretiens aux coûts à terminaison utilisés dans le cadre du calcul du pourcentage d'avancement ;

► comparer les montants prévus dans les contrats, et les avenants le cas échéant, avec le chiffre d'affaires à terminaison retenu pour déterminer le chiffre d'affaires à comptabiliser au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Suez par votre assemblée générale du 2 décembre 2021.

Au 31 décembre 2023, nos cabinets étaient dans la troisième année de leur mission sans interruption, dont deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 18 avril 2024

Ernst & Young Audit

Paris La Défense, le 18 avril 2024

Julien Huvé

Associé

Malcom Sossou

Associé

Jean-Christophe Goudard

Associé

Vincent Coste

Associé

Comptes consolidés au 31 décembre 2023 de la Société Suez S.A.

1. États financiers consolidés

1.1 État de la situation financière consolidée

	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité ^(a)
Actifs non courants			
Goodwill	8	4 542,1	4 459,3
Actifs incorporels	9	4 056,2	4 095,5
Actifs corporels	9	2 164,5	2 115,3
Droits d'utilisation de l'actif	10.1	552,8	535,1
Actifs financiers non courants	6.2	422,9	320,1
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	11	2 604,3	2 690,0
Actifs contrats non courants	5.3	48,5	50,5
Impôts différés Actif	7.2	621,0	399,8
Autres actifs non courants	5.3	9,0	13,6
Total Actifs non courants		15 021,3	14 679,2
Actifs courants			
Actifs financiers courants	6.2	151,9	294,0
Stocks	5.3	273,8	261,9
Clients et autres débiteurs	5.3	3 124,7	2 840,2
Actifs contrats courants	5.3	296,3	275,3
Créances d'impôts exigibles	5.3	65,4	76,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2	1 203,8	1 766,2
Autres actifs courants	5.3	711,2	791,5
Total Actifs courants		5 827,1	6 305,6
Actifs destinés à être cédés		-	46,4
Total Actif		20 848,4	21 031,2
Capitaux Propres			
Capitaux propres part du Groupe		5 892,2	6 189,0
Participations ne donnant pas le contrôle		423,8	423,7
Total Capitaux Propres	12	6 316,0	6 612,7
Passifs non courants			
Provisions non courantes	13	1 169,8	1 187,1
Passifs financiers non courants	6.2	6 079,8	6 124,2
Passifs contrats non courants	5.3	221,2	94,3
Impôts différés Passif	7.2	1 178,7	1 008,8
Autres passifs non courants	5.3	43,9	55,7
Total Passifs non courants		8 693,4	8 470,1
Passifs courants			
Provisions courantes	13	149,0	119,3
Passifs financiers courants	6.2	301,5	281,5
Fournisseurs et autres créditeurs	5.3	2 192,7	2 437,2
Passifs contrats courants	5.3	571,8	538,7
Dettes d'impôts exigibles	5.3	64,1	103,8
Autres passifs courants	5.3	2 559,9	2 467,9
Total Passifs courants		5 839,0	5 948,4
Passifs directement liés à des actifs destinés à être cédés		-	-
Total Passif et Capitaux Propres		20 848,4	21 031,2

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) L'état de la situation financière au 31 décembre 2022 a été retraits pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK (voir Notes 2.4 et 3.3).

1.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité ^(a)
Chiffre d'affaires		8 879,8	6 843,9
Achats		(2 311,2)	(1 931,9)
Charges de personnel		(2 356,1)	(1 787,7)
Amortissements, dépréciations et provisions		(875,4)	(581,3)
Autres charges opérationnelles		(3 538,0)	(2 584,5)
Autres produits opérationnels		209,2	149,3
Résultat opérationnel courant	5.1	8,3	107,8
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers		(18,0)	(19,9)
Restructurations		(70,5)	(95,1)
Effets de périmètre		6,0	(42,3)
Résultats de cessions et autres		(15,7)	(10,4)
Résultat des activités opérationnelles	5.2	(89,9)	(59,9)
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		170,2	137,5
<i>dont quote-part de résultat net des coentreprises</i>	11.1	46,6	46,3
<i>dont quote-part de résultat net des entreprises associées</i>	11.2	123,6	91,2
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence		80,3	77,6
Coût de l'endettement financier		(173,5)	(82,9)
Autres produits et charges financiers		25,4	8,8
Résultat financier	6.1	(148,1)	(74,1)
Impôt sur les résultats	7	(49,5)	3,3
Résultat net		(117,3)	6,8
Résultat net part du Groupe		(146,0)	(22,8)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		28,7	29,6

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) Le compte de résultat au 31 décembre 2022 a été retraits pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK (voir Notes 2.4 et 3.3). Pour rappel, il inclut la contribution des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice à compter de leur date de prise de contrôle, soit 11 mois d'activité pour le Nouveau Suez (y compris impacts de l'allocation du prix d'acquisition), 3 mois d'activité pour le groupe Enviroserv et 1 mois d'activité pour IWS et Suez R&R UK.

1.3 Etat consolidé du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2023 Quote-part du Groupe	31 décembre 2023 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	31 décembre 2022 Retraité ^(a)	31 décembre 2022 Quote-part du Groupe	31 décembre 2022 Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle
Résultat Net	(117,3)	(146,0)	28,7	6,8	(22,8)	29,6
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières) ^(b)	(21,2)	(20,8)	(0,4)	266,7	265,8	0,9
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	(1,5)	(1,5)	-	1,4	1,4	-
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	23,3	23,4	(0,1)	(66,2)	(66,0)	(0,2)
Ecart de conversion ^(c)	(134,8)	(118,9)	(15,9)	(153,3)	(148,5)	(4,8)
Total éléments recyclables	(134,2)	(117,8)	(16,4)	48,6	52,7	(4,1)
Dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	(33,2)	(33,2)	-	(25,7)	(25,7)	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	(55,7)	(55,7)	-	(17,9)	(17,9)	-
Pertes et gains actuariels	(35,9)	(36,0)	0,1	57,9	57,6	0,3
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	9,7	9,7	-	(14,2)	(14,2)	-
Instruments de capitaux propres	(3,6)	(3,6)	-	(7,9)	(7,8)	-
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Total éléments non recyclables	(29,8)	(29,9)	0,1	35,9	35,6	0,3
Dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	(3,7)	(3,7)	-	1,1	1,1	-
Autres éléments du résultat global	(164,0)	(147,7)	(16,3)	84,5	88,3	(3,8)
Résultat global	(281,3)	(293,7)	12,4	91,3	65,5	25,8

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) Le résultat global au 31 décembre 2022 a été retraité pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK (voir Notes 2 et 3).

(b) Dans le cadre des refinancements obligataires réalisés en 2022 et 2023, le Groupe a eu recours à des instruments de couverture de taux à départ différé. Les gains réalisés de 314,4 millions d'euros ont été enregistrés en capitaux propres. Ils sont recyclés en résultat pendant la durée de vie des obligations sous-jacentes, au 31 décembre 2023, le montant à la clôture s'élève à 270,4 millions d'euros.

(c) Au 31 décembre 2023, les (134,8) millions d'euros d'écarts de conversion proviennent principalement du Yuan chinois pour (96,5) millions d'euros, du dollar de Hong-Kong pour (49,5) millions d'euros et de la livre sterling pour 32,6 millions d'euros. En décembre 2022 les (153,3) millions d'euros provenaient principalement du Yuan chinois pour (75,9) millions d'euros et du dollar de Hong-Kong pour (49,7) millions d'euros.

1.4 Etat de la variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres ^(g)	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2022 - Retraité ^(a)	6 177 872 266	61,7	6 112,4	(37,8)	201,2	(148,5)	6 189,0	423,7	6 612,7
Résultat net				(146,0)			(146,0)	28,7	(117,3)
Autres éléments du résultat global				(29,9)	1,1	(118,9)	(147,7)	(16,3)	(164,0)
Résultat global				(175,9)	1,1	(118,9)	(293,7)	12,4	(281,3)
Dividendes distribués en numéraire ^(b)							-	(23,1)	(23,1)
Augmentation de capital du 6 janvier 2023 ^(c)	102 929 337	1,0	96,2				97,2		97,2
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette) ^(c)	(102 929 337)	(1,0)	(96,2)				(97,2)		(97,2)
Augmentation de capital du 5 juin 2023 ^(d)	1 000 000	0,0	1,0				1,0		1,0
Augmentation de capital du 20 juillet 2023	1 543 692	-	-				-		-
Affectation du report à nouveau antérieur			(62,4)	62,4			-		-
Affectation du résultat 2022			(243,0)	243,0			-		-
Augmentation de capital de la part des participations ne donnant pas le contrôle							-	8,3	8,3
Transactions entre actionnaires ^(e)				(5,0)			(5,0)	0,7	(4,3)
Regroupement d'entreprises ^(f)								1,4	1,4
Autres variations				0,9			0,9	0,4	1,3
Capitaux propres au 31 décembre 2023	6 180 415 958	61,7	5 808,0	87,6	202,3	(267,4)	5 892,2	423,8	6 316,0

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) Les capitaux propres au 31 décembre 2022 ont été retraités pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK (voir Notes 2 et 3).

(b) Des distributions de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle ont été approuvées pour un montant de 23,1 millions d'euros.

(c) Le 6 janvier 2023, dans le cadre de du plan d'actionnariat salarial "Go Suez Classique" et « Go Suez Multiple » réservé aux salariés décrit en note 15, il a été effectué une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires pour un montant total de 97,2 millions d'euros (prime d'émission incluse). Ces actions ordinaires sont considérées comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe.

(d) Réalisation le 5 juin 2023 d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Président Directeur Général du groupe, pour un montant de 1 million d'euros, prime d'émission incluse.

(e) Rachat de participations ne donnant pas le contrôle de la société Scori ; le montant présenté correspond à l'écart entre le prix payé et la valeur comptable de ces participations.

(f) Entrée des participations ne donnant pas le contrôle à la suite notamment d'une acquisition en République tchèque.

(g) Ce poste est composé principalement de la part efficace des couvertures de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variations de justes valeurs et autres	Ecarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2021	3 700 000	-	-	(46,3)	-	-	(46,3)	-	(46,3)
Résultat net				(22,8)			(22,8)	29,6	6,8
Autres éléments du résultat global				35,6	201,2	(148,5)	88,3	(3,8)	84,5
Résultat global				12,8	201,2	(148,5)	65,5	25,8	91,3
Distributions de dividendes en numéraire approuvées							-	(72,5)	(72,5)
Augmentation de capital du 28 janvier 2022 ^(a)	3 824 172 273	38,2	3 785,9				3 824,1		3 824,1
Augmentation de capital du 29 novembre 2022 ^(b)	1 618 085 205	16,2	1 601,9				1 618,1		1 618,1
Augmentation de capital du 1er décembre 2022 ^(b)	731 914 788	7,3	724,6				731,9		731,9
Augmentation de capital du 2 décembre 2022 ^(c)							-		-
Emission d'actions ordinaires	43 167 219	0,5	42,7				43,2		43,2
Emission d'actions de préférence gratuites	51 800 662	0,5	(0,5)				-		-
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette)	(94 967 881)	(1,0)	(42,2)				(43,2)		(43,2)
Augmentation / (réduction) de capital part des participations ne donnant pas le contrôle							-	33,6	33,6
Regroupement d'entreprises							-	434,0	434,0
Transactions entre actionnaires				(2,0)			(2,0)	3,6	1,6
Autres variations				(2,3)			(2,3)	(0,8)	(3,1)
Capitaux propres au 31 décembre 2022 - Retraité ^(d)	6 177 872 266	61,7	6 112,4	(37,8)	201,2	(148,5)	6 189,0	423,7	6 612,7

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) Une augmentation de capital de 3 824,2 millions d'euros et des emprunts pour 4 450,0 millions d'euros (voir Etat des flux de trésorerie consolidés) avaient notamment servi à financer l'acquisition du Nouveau Suez.

(b) Dans le cadre des entités IWS et de Suez R&R UK, (voir Etat des flux de trésorerie consolidés et Notes 2.3) et à des fins de financement de ces opérations, deux augmentations de capital avaient été effectuées les 29 novembre et 1er décembre 2022.

(c) Le 2 décembre 2022 dans le cadre du plan d'actionnariat salarial "Go Suez Reinvest" réservé aux salariés décrit en note 15.2, il avait été effectué :

- une augmentation de capital avec prime d'émission pour un montant total de 43,2 millions d'euros ;
- une émission et attribution à titre gratuit de 1,2 action de préférence par action ordinaire souscrite.

Les actions ordinaires et de préférence émises dans le cadre de ce plan avaient été considérées comme des instruments de dette, et à ce titre n'avaient pas été comptabilisées dans les capitaux propres.

(d) Les capitaux propres au 31 décembre 2022 ont été retraités pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK (voir Notes 2 et 3).

1.5 État consolidé des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Résultat net		(117,3)	6,9
Amortissements, dépréciations et provisions		875,2	576,7
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		129,4	121,1
Quote-part de résultat net des coentreprises		(46,6)	(46,3)
Quote-part de résultat net des entreprises associées		(123,6)	(91,2)
Résultat financier	6.1	148,1	74,1
Résultats de cession et effets de périmètre		5,5	26,0
Autres éléments sans effet de trésorerie		(0,8)	(1,0)
Charge d'impôt	7	49,5	(3,3)
Marge brute d'autofinancement avant résultat financier et impôt		919,4	663,0
Impôt versé y compris retenues à la source sur redevances		(107,8)	(151,0)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	5.3	19,7	51,5
Flux issus des activités opérationnelles		831,3	563,5
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis ^(b)	3.3	(495,5)	(8 854,4)
Acquisitions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		(9,0)	(29,4)
Acquisitions d'instruments de capitaux propres		(7,8)	(53,3)
Cessions de participations dans les coentreprises et entreprises associées		10,0	-
Cessions d'instruments de capitaux propres		0,8	1,7
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés		33,3	4,1
Investissements corporels et incorporels	9	(510,9)	(325,2)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		12,2	42,3
Intérêts financiers reçus		37,1	6,4
Dividendes reçus sur actifs financiers non courants		2,6	1,3
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		0,2	0,1
Variation des prêts et créances financières ^(c)		(100,1)	(62,7)
Flux issus des activités d'investissement		(1 027,1)	(9 269,1)
Augmentation ou diminution de capital de la société mère		-	6 174,2
Plans de souscription d'actions par les salariés		97,2	43,2
Augmentation ou diminution de capital des participations ne donnant pas le contrôle		9,4	34,1
Achat / vente de titres d'autocontrôle		-	-
Changements de parts d'intérêts dans des entités contrôlées		(14,3)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle ^(d)		(45,1)	(40,3)
Nouveaux emprunts et dettes financières	6.2.1	1 282,6	7 865,4
Remboursement de dettes de location	6.2.1	(176,5)	(140,4)
Remboursement d'emprunts et de dettes financières	6.2.1	(1 331,0)	(3 755,2)
Intérêts financiers sur dette de location		(6,0)	1,0
Intérêts financiers versés		(217,1)	(15,3)
Flux sur instruments financiers dérivés de couverture d'investissement net et soultes sur instruments financiers dérivés	6.2.1	32,9	280,1
Flux issus des activités de financement		(367,9)	10 446,8
Effet des variations de change et divers		1,4	25,0
Total des flux de la période		(562,3)	1 766,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 766,2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1 203,9	1 766,2

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) Le tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2022 a été retraité pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK (voir Notes 2 et 3).

(b) Ce montant correspond principalement au paiement de l'ajustement de prix pour 121,8 millions d'euros et du complément de prix pour 283,5 millions d'euros au titre de l'acquisition du nouveau Suez réalisée en janvier 2022, à l'acquisition de Vissershok, ainsi qu'à l'acquisition de Devon Contract Waste et F&R Cawley Ltd au Royaume-Uni (voir Note 2.3).

(c) Au 31 décembre 2023, ce montant correspond principalement au versement du cash collatéral au titre de la formule multiple du plan GO Suez 2022 pour 84,6 millions d'euros.

(d) Dont 21,9 millions d'euros de dividendes versés au titre d'exercices précédents sur l'Asie au 31 décembre 2023.

2. Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Base de présentation, principes et méthodes comptables

1.1 Présentation du Groupe

La société Suez S.A. (ex Sonate Bidco SA) a été créée le 15 juillet 2021 afin de permettre l'acquisition, auprès de Veolia, d'un ensemble d'activités de l'ancien groupe Suez consécutivement à l'aboutissement le 18 janvier 2022 de l'OPA de Veolia, la prise de contrôle de ce périmètre s'étant produite le 31 janvier 2022. Elle est contrôlée à 97% par la société Suez Holding SAS (ex Sonate Topco SAS, dont les actionnaires sont Meridiam Sustainable Water & Waste Fund – 40%, GIP IV Highbury Luxco – 40% et Caisse des Dépôts et CNP Assurances – 20%), créée le 4 juin 2021 dans le cadre du rachat des activités Suez cédées par Veolia, et à 3% par les salariés.

Les activités du Groupe, composé de la société Suez S.A. et de toutes les filiales qu'elle contrôle, s'articulent essentiellement autour :

- De l'eau municipale (Eau France) et le recyclage et la valorisation des déchets (R&V France) en France ;
- Des activités dans l'eau dans les géographies suivantes : Italie (y compris la participation dans Acea), République tchèque, Afrique, Asie centrale, Inde, Chine, Australie ;
- Des activités de déchets au Royaume-Uni, ainsi que des activités de déchets dangereux en France et en Afrique du Sud.

1.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du Groupe établis au 31 décembre 2023 (ci-après « les états financiers ») ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs acquis lors des regroupements d'entreprises qui sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3, et des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définies par la norme IFRS 9.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros et arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Suez S.A. le 15 avril 2024 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale fixée au 14 juin 2024.

1.3 Référentiel

En application du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe sont fournies pour les exercices 2023 et 2022 et sont établies conformément au Règlement (CE) n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales (IFRS). Les états financiers sont conformes aux normes IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers sont identiques à celles retenues pour les états financiers 2022, à l'exception des normes IFRS et amendements dont l'application est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023 et présentés ci-après.

Les données comparatives au 31 décembre 2022 ont été retraitées afin de tenir compte des impacts de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de EnviroServ, Suez R&R UK et IWS (voir Note 3.3.2).

1.3.1 Normes IFRS et amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

Les normes IFRS et amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 sont les suivants :

Textes	Impacts
IFRS 17 – Contrats d’assurance et amendements – Contrats d’assurance : 1 ^{ère} application d’IFRS 17 et IFRS 9 – information comparative	La première application de ces textes n’a pas entraîné d’impact pour le Groupe.
Amendements IAS 1 – Présentation des états financiers Informations à fournir sur les méthodes comptables Amendements IAS 8 – Définition des estimations comptables	Ces amendements n’ont pas entraîné d’impact significatif pour le Groupe.
Amendements IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d’une même transaction	Cet amendement a conduit à la comptabilisation d’impôts différés actifs et passifs sur les différences temporelles liées aux droits d’utilisation et dettes de location IFRS 16.
Amendements IAS 12 – Réforme fiscale internationale Règles du deuxième pilier du modèle	<p>A la suite de la recommandation de l’OCDE au titre du pilier 2 conduisant à la création d’un régime fiscal minimum pour les grandes organisations internationales en novembre 2021, l’Union européenne a adopté le 14 décembre 2022 une directive rendant ce régime effectif à compter du 1^{er} janvier 2024 ou de la date de transposition par les États membres de l’UE si elle est postérieure. Les États membres de l’UE sont tenus de transposer la directive avant le 31/12/2023 et la France a voté cette transposition dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024.</p> <p>Les règles dites du « pilier 2 » s’appliquent donc à toutes les entités effectivement contrôlées par le Groupe, qu’elles soient consolidées ou non.</p> <p>L’IASB a publié en mai 2023 un amendement à IAS 12 qui comprend une exception temporaire obligatoire à l’application d’IAS 12 aux calculs du pilier 2 et aux positions fiscales. Cet amendement a été formellement adopté par l’UE en novembre 2023 et est donc pleinement applicable. Le Groupe n’inclura pas d’effets d’impôts différés liés à l’entrée en vigueur du pilier 2 dans ses états financiers tant que l’exception temporaire s’appliquera.</p> <p>Afin d’être au mieux préparé aux nouvelles obligations découlant du pilier 2, le Groupe a suivi toutes les publications de l’OCDE et les législations locales publiées dans ses pays d’implantation. À ce stade, nous considérons que même si le Groupe sera probablement soumis aux règles du pilier 2 à partir du 01/01/24 dans certaines juridictions, nous n’anticipons pas d’impact significatif.</p>

1.3.2 Normes IFRS et amendements applicables après 2023 et non anticipés

Normes, amendements et interprétations publiés par l’IASB et adoptés par l’UE

- Amendements IFRS 16 – Dette de location dans une transaction de cession-bail : applicable au 1^{er} janvier 2024

L’analyse de l’incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

Normes, amendements et interprétations publiés par l’IASB et non encore adoptés par l’UE

- Amendements IAS 1 – Classement courant/non courant des passifs, et Passifs non courants assortis de clause d’exigibilité anticipé (covenants)
- Amendements IAS 7 & IFRS 7 – Accords de financement des fournisseurs
- Amendements IAS 21 – Absence de convertibilité

L’analyse de l’incidence éventuelle de ces amendements est en cours.

1.4 Utilisation d'estimations et du jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelles. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable adéquat de certaines transactions et activités.

1.4.1 Jugements

Le Groupe a exercé particulièrement son jugement pour :

Note	Libellé	Jugements
3.4	Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	Classement des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités non poursuivies notamment pour déterminer si leur cession est hautement probable à la date de clôture.
4	Information sectorielle	Regroupements d'activités et d'entités à effectuer pour la présentation des secteurs opérationnels au regard de leurs caractéristiques économiques et d'autres critères de la norme IFRS 8.

1.4.2 Estimations

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers consolidés portent principalement sur :

Note	Libellé	Estimations
3.3	Regroupement d'entreprises et goodwill	<p>Evaluation à la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises</p> <p>Les principales hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives des marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation à appliquer. Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.</p>
5.1	Résultat opérationnel courant	<p>Evaluation du chiffre d'affaires Eau réalisé et non relevé, dit « en compteur »</p> <p>Le chiffre d'affaires Eau réalisé sur les segments de clientèle qui font l'objet d'une relève de compteurs en cours d'exercice comptable, est estimé à la date de clôture à partir de données historiques, de statistiques de consommation et d'estimations de prix de vente. Le Groupe a développé des outils de mesure et de modélisation qui permettent d'estimer le chiffre d'affaires avec un degré de fiabilité satisfaisant, et de confirmer a posteriori, que les risques d'erreur dans l'estimation des quantités vendues et du chiffre d'affaires correspondant, peuvent être considérés comme non significatifs.</p> <p>Evaluation des marges à terminaison des contrats de construction</p> <p>La détermination de la marge à terminaison des contrats de construction implique l'utilisation d'estimations significatives qui dépendent des solutions techniques retenues, de la durée du projet ainsi que des incertitudes inhérentes à son déroulement.</p> <p>Le management met à jour ces estimations pour la préparation des états financiers consolidés sur une base trimestrielle ou plus fréquemment en cas d'évolution majeure dans le déroulement du projet. Toute modification significative dans l'évaluation des charges et des produits à terminaison entraîne l'ajustement immédiat de la marge déjà reconnue et modifie la marge future sur les travaux restant à réaliser.</p> <p>Evaluation des passifs de renouvellement (voir Note 5.3.3)</p> <p>Ce poste comprend l'obligation de renouvellement et de remise en état des installations par les sociétés concessionnaires. La base de calcul de ces passifs correspond à une estimation du coût de remplacement ou de remise en état des installations du périmètre de la concession (selon l'interprétation IFRIC 12), affectée chaque année de coefficients d'actualisation déterminés à partir de l'inflation. Les charges sont calculées contrat par contrat en répartissant sur la durée du contrat les dépenses probables de renouvellement et de remise en état.</p>
7	Impôts sur les sociétés	<p>Evaluation des déficits fiscaux reportables activés</p> <p>Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que les entités disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Cette probabilité de bénéfices imposables futurs est estimée en prenant en considération l'existence de différences temporelles imposables relevant de la même entité fiscale et se reversant sur les mêmes échéances vis-à-vis de la même autorité fiscale, ainsi que les estimations de profits taxables futurs. Ces prévisions de profits taxables et les consommations de reports déficitaires en résultant sont élaborées à partir des projections de résultat telles que</p>

		préparées dans le cadre du plan à moyen terme et de projections complémentaires lorsque nécessaire.
8	Goodwills	Evaluation de la valeur recouvrable des goodwills, autres actifs incorporels et corporels Des hypothèses et des estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwills et des actifs incorporels et corporels, qui portent en particulier sur les perspectives de marché, nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et sur le taux d'actualisation à appliquer. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à comptabiliser des pertes de valeur.
9	Actifs incorporels et corporels	
13	Provisions et passifs éventuels	Evaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges et les engagements de retraite et assimilés, ainsi que les provisions pour reconstitution de sites Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions sont notamment, outre le niveau des coûts à proprement parler, le calendrier de leur survenance ainsi que le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie. Ces paramètres sont établis sur la base des informations et estimations que le Groupe estime les plus appropriées à la date d'arrêté des comptes. En date d'arrêté des comptes, il n'y a à la connaissance du Groupe, aucun élément indiquant que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés. En outre, il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants estimés de provisions.
14	Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	Evaluation des engagements de retraite L'évaluation des engagements de retraite repose sur des calculs actuariels. Le Groupe estime que les hypothèses retenues à la date d'arrêté des comptes, pour évaluer les engagements, sont appropriées et justifiées. Cependant, toute modification d'hypothèse actuarielle pourrait avoir un impact significatif.

Note 2 Opérations majeures de l'exercice

2.1 Émissions obligataires

Le Groupe a procédé au placement de deux émissions obligataires au cours de l'exercice 2023 :

- En octobre 2023, émission d'une obligation verte d'un montant de 600 millions de livres, avec un coupon annuel de 6,625% et une maturité de 20 ans
- En novembre 2023, émission d'une obligation verte d'un montant de 500 millions d'euros avec un coupon annuel de 4,50% et une maturité de 10 ans

Ces émissions visent principalement à refinancer la facilité d'acquisition d'1,2 milliard d'euros levée en décembre 2022 pour finaliser les acquisitions de Suez Recycling and Recovery UK et d'IWS spécialisé dans la gestion des déchets dangereux en France. Elles pourront, par ailleurs, permettre de financer des projets éligibles tels que définis dans le Green Bond Framework du Groupe.

2.2 Augmentations de capital

- Augmentation de capital en date du 6 janvier 2023

À la suite de la mise en place sur 2022 des plans d'actionnariat Go Suez et des souscriptions finalisées en décembre 2022, s'en est suivie en date du 6 janvier 2023 une augmentation du capital social de Suez S.A. en numéraire, au profit des salariés et anciens salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Go Suez, d'un montant nominal de 1 million d'euros par émission d'actions ordinaires (montant total de 97.2 millions d'euros, prime d'émission incluse).

Ces nouvelles actions ordinaires sont considérées, dans les comptes consolidés du Groupe, comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe. Le montant de la dette afférente à cette opération avait été comptabilisée dans les comptes consolidés de Suez S.A au 31 décembre 2022.

- Augmentation de capital en date du 5 juin 2023

Réalisation le 5 juin 2023 d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Président Directeur Général du groupe, pour un montant total de 1 million d'euros, prime d'émission incluse.

- Augmentation de capital en date du 20 juillet 2023

Réalisation le 20 juillet 2023 d'une augmentation de capital d'un montant de 15 437 euros par émission à titre gratuit de 1 543 692 actions ordinaires nouvelles.

2.3 Principales variations de périmètre

- Acquisition de la société Scori

Le 27 janvier 2023 a été réalisée la prise de contrôle via l'acquisition de 65,98% de la société Scori à la suite de la levée des conditions suspensives fixées dans le contrat d'acquisition du 5 août 2022. Le prix d'acquisition a été décaissé, en amont de la levée des conditions suspensives, lors de l'acquisition des entités IWS en novembre 2022.

Par ailleurs, en février et mars 2023, la société Suez S.A. a procédé à l'acquisition de minoritaires de la société Scori représentant 27,89% du capital.

Le goodwill à date de prise de contrôle s'élève à 36,7 millions d'euros et a été entièrement alloué à l'UGT IWS.

Cette acquisition a contribué respectivement à hauteur de 29,9 millions d'euros et (0,9) million d'euros au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe au 31 décembre 2023.

- Acquisition des sociétés Devon Contract Waste et F&R Cawley Ltd au Royaume-Uni

En octobre et décembre 2023, Suez R&R UK a respectivement acquis 100% des sociétés DCW (Devon Contract Waste) et F&R Cawley Ltd.

Un goodwill provisoire de 80,2 millions d'euros a été reconnu au titre de ces deux acquisitions dans les états financiers du groupe au 31 décembre 2023. Ce montant est susceptible de varier, compte tenu du fait que la période d'évaluation n'est pas terminée. Les travaux d'harmonisation des principes comptables et de détermination de la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables acquis seront réalisés dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Ces acquisitions ont contribué respectivement à hauteur de 4,9 millions d'euros et 0,5 million d'euros au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe au 31 décembre 2023.

- Acquisition des sociétés Sotreco et Nextri

Le 19 juillet 2023 a été réalisée l'acquisition de 100% des entités Sotreco et Nextri, spécialisées dans la gestion des déchets.

Un goodwill provisoire de 11,4 millions d'euros a été reconnu au titre de ces acquisitions dans les états financiers du groupe au 31 décembre 2023. Ce montant est susceptible de varier, compte tenu du fait que la période d'évaluation n'est pas terminée. Les travaux d'harmonisation des principes comptables et de détermination de la juste valeur des principaux actifs et passifs identifiables acquis seront réalisés dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Ces acquisitions ont contribué respectivement à hauteur de 3,5 millions d'euros et 0,5 millions d'euros au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe au 31 décembre 2023.

- Prise de contrôle de la société Vissershok

En octobre 2023, Suez a acquis les 50% restants de la société Vissershok en Afrique du Sud. Un goodwill définitif de 2,1 millions d'euros a été identifié à date d'acquisition.

Cette acquisition a contribué respectivement à hauteur de 3,6 millions d'euros et 0,8 millions d'euros sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe au 31 décembre 2023.

- Acquisition de la société Anaerobic Power Biogas Benešov spol. S r.o

En mai 2023, Suez a acquis 60% de Anaerobic Power Biogas Benešov spol. S r.o. (« APBB ») auprès de CAYAN Holdings Limited (« CAYAN »), son actionnaire unique, société tchèque pionnière dans la méthanisation permettant la transformation des déchets en biogaz.

La contribution de cette acquisition au chiffre d'affaires et résultat net du Groupe au 31 décembre 2023 est non significative.

Si les prises de contrôle mentionnées ci-avant étaient intervenues le 1^{er} janvier 2023, le chiffre d'affaires du groupe (hors entités déjà incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022) aurait été de 8 920,7 millions d'euros, l'EBITDA de 1 422,3 millions d'euros et le résultat net de (50,6) millions d'euros.

- Cessions des filiales Digital au Royaume-Uni

Suez a cédé ses filiales Latis Scientific et DETS au Royaume-Uni, le 17 octobre 2023. Cette cession s'inscrit dans la mise en œuvre du plan stratégique Suez 2022-2027 qui vise à concentrer les activités sur le cœur des métiers eau et déchets.

- Cessions effectives des activités au Qatar, Oman et Mexique, classées en « actifs destinés à être cédés » au 31 décembre 2022

2.4 Allocation des prix d'acquisition des regroupements d'entreprise réalisés sur le second semestre 2022

Pour rappel, les regroupements d'entreprises suivants ont été réalisés au cours du second semestre 2022 :

- Acquisition du groupe Enviroserv en date du 30 septembre 2022
- Acquisition IWS en date du 30 novembre 2022
- Acquisition de Suez R&R UK en date du 5 décembre 2022

Les goodwill reconnus au 31 décembre 2022 sur ces acquisitions correspondaient à des goodwill provisoires. Les travaux d'allocation du prix d'acquisition de ces regroupements d'entreprise, ainsi que celui relatif à l'acquisition de Scori en date du 27 janvier 2023, ont été réalisés sur l'exercice 2023 et les données comparatives 2022 des états financiers ont été retraitées pour prendre en compte les impacts correspondants (voir Note 3.3.2).

2.5 Activité commerciale du Groupe

Le Groupe exerce deux principaux métiers, la Gestion du cycle de l'eau et le Recyclage et valorisation des déchets. Les principaux événements de l'exercice 2023 en lien avec l'activité commerciale du Groupe sont les suivants :

2.5.1 Gestion du cycle de l'eau

France

En avril 2023 à Nice a été présenté le futur complexe de traitement et de valorisation des eaux usées de la Métropole Nice Côte d'Azur de toute dernière génération : Haliotis 2, le plus grand projet en France et un des plus grands en Europe. Représentant un marché de 700 millions d'euros, la nouvelle station permettra de répondre aux futures normes environnementales et sanitaires, ainsi qu'aux besoins à venir de la collectivité. Elle traitera les eaux usées de 26 communes, soit l'équivalent de 680 000 habitants.

En juillet 2023 a été annoncée une alliance entre Suez et Schneider Electric, acteur clé de la transformation digitale en matière de gestion de l'énergie et d'automatisation, pour accélérer le déploiement de solutions digitales afin d'améliorer l'efficacité énergétique, de préserver les ressources et de diminuer l'empreinte carbone des systèmes de gestion d'eau.

En septembre 2023, la Communauté de l'Auxerrois a choisi Suez pour offrir à ses habitants une eau potable de qualité premium sous le label « AuxR_EAU ». Avec l'ambition d'offrir une eau premium de très haute qualité à ses habitants et de préparer le système d'assainissement de demain, deux nouveaux contrats d'envergure portant sur la délégation de service public de l'eau et sur l'assainissement pour une durée respective de 20 et 5 ans ont été signés.

Europe

En janvier 2023, VHS Benešov, entreprise dans laquelle Suez détient une participation de 50%, a signé un nouveau contrat de 10 ans avec la nouvelle association volontaire de municipalités nommée « Společná voda ». Avec un chiffre d'affaires cumulé de 200 millions d'euros, ce contrat porte sur le traitement et la distribution d'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées pour 17 municipalités dans les régions de Benešov et Vlašim. Il permettra de fournir des services d'eau potable et d'assainissement à 50 000 habitants de la région.

Reste du monde

Chine

En février 2023, Suez a remporté, avec ses partenaires, le contrat d'ingénierie, de gestion des achats et de construction du site de dessalement d'eau de mer par osmose inverse du Groupe Wanhua Chemical à Penglai, en Chine. Le projet contribuera à préserver les ressources locales en eau douce, tout en protégeant l'environnement, aidant ainsi Wanhua et ses partenaires industriels à progresser dans leur transition écologique. Il s'agit du plus grand projet de dessalement remporté par le Groupe depuis le 1er février 2022 et le premier pour un client industriel.

En septembre 2023, Suez a annoncé la signature de deux nouveaux contrats dans les secteurs de l'eau et des déchets, contribuant à l'objectif de la Chine d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2060 : construction et exploitation d'une usine de traitement de l'eau, et projet de valorisation des matières plastiques.

Tunisie

L'Office National de l'Assainissement de la Tunisie (ONAS) a confié à Suez et à ses partenaires, Segor, groupe SCET et BIAT1, l'exploitation du service public de l'assainissement collectif des gouvernorats de Sfax, Gabès, Médenine et Tataouine. Le financement de ce contrat de concession, d'une durée de 10 ans et d'un montant total de 200 millions d'euros, sera assuré d'une part par la Banque Mondiale, s'agissant des travaux de réhabilitation et d'extension des infrastructures, et d'autre part par l'Etat tunisien, pour l'exploitation et la maintenance de ces infrastructures.

Ouzbékistan

Le Tashkent Water Transformation Plan (TWTP), mené en collaboration avec les autorités ouzbèkes est entré en application au mois d'août. Ce contrat de 7 ans d'un montant de 142 millions d'euros, vise la modernisation des réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la capitale ouzbèke, ainsi que l'optimisation de la gestion de la compagnie des eaux, Tashkent Shahar Suvtaminoti (TSST), afin de se conformer aux normes internationales. Le contrat est conclu entre Suez, la Société nationale des eaux Uzsuvtaminot, la municipalité de Tachkent et le ministère de la Construction, du Logement et des Services communaux.

En novembre 2023, Suez a annoncé la signature de trois accords de coopération avec les autorités ouzbèkes afin de renforcer son soutien pour la modernisation du secteur de l'eau.

2.5.2 Recyclage et valorisation des déchets

France

En février 2023, Suez, Loop Industries et SK Geo Centric ont annoncé l'implantation à Saint-Avold en France, dans la région Grand Est, de l'usine de production de plastiques PET de qualité vierge, fabriqués à partir de matériaux 100% recyclés et recyclables à l'infini, grâce à la technologie « Infinite Loop ». Ce projet, qui représente un investissement prévisionnel total de 450 millions d'euros, va participer à la revitalisation durable du tissu industriel local et permettre la création de 200 emplois directs.

Le 11 mai 2023 a été dévoilé un partenariat inédit entre le Syndicat Pic et Etang et Suez pour l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Lunel-Viel (34) « OCTAV ». Premier partenariat en France de ce type, le contrat vise à réduire de 25 % en 10 ans le volume de déchets incinérés grâce à une politique de prévention ambitieuse.

Eramet, leader minier et métallurgique européen, et Suez ont annoncé en septembre 2023 le choix de Dunkerque pour installer leur futur complexe industriel de recyclage des batteries de véhicules électriques lithium-ion. Ce projet permettra de valoriser en boucle fermée, les métaux stratégiques composants les batteries et contribuera à la sécurisation des approvisionnements en métaux nécessaires à la transition énergétique en Europe. Le projet comporte une usine amont de démantèlement et une usine aval d'extraction de métaux.

2.6 Environnement macroéconomique

Les dynamiques inflationnistes amorcées au cours des années précédentes se sont poursuivies en 2023. Le Groupe compense l'impact au travers d'une part l'ajustement / la mise en place de clauses de variation de coût et, d'autre part, par la mise en place de contrats de couverture et de production / vente en ce qui concerne les coûts liés à l'électricité.

Concernant en particulier les prix de marché de l'électricité, ces derniers ont été marqués par des conditions exceptionnelles en 2023, liées principalement à une forte hausse du prix européen du gaz naturel et du carbone.

Suez étant un consommateur et un producteur d'électricité, cette évolution majeure a impacté le groupe :

- sur ses achats d'électricité : les coûts d'électricité ont ainsi fortement augmenté en 2023, la totalité des achats ayant été couverte courant 2022 pour protéger le groupe des évolutions du marché de court terme. Suez n'a bénéficié en 2023 d'aucune mesure gouvernementale d'aide à l'énergie.
- sur ses ventes d'électricité : les recettes d'électricité ont fortement augmenté sur 2023 compte tenu de la hausse des prix de marché. Toutefois, l'introduction par le gouvernement anglais d'une taxation exceptionnelle sur les producteurs d'électricité a impacté le groupe.

2.7 Autres évènements significatifs

L'impact de la réforme des retraites en France (décrets 2023-435 et 2023-436 publiés au Journal officiel le 4 juin 2023) a été pris en compte dans les états financiers au 31 décembre 2023 et correspond à un produit de 4 millions d'euros (produit comptabilisé en charges de personnel – voir Note 5.1.2).

Par ailleurs, en septembre 2023, la Cour de cassation a estimé que les dispositions françaises en matière de congés payés et d'arrêt de travail ne sont pas conformes avec le droit européen et confirme la primauté du droit de l'Union Européenne sur le droit national. Ces arrêts améliorent les droits des salariés aux congés payés en matière d'acquisition de congés payés. Le Groupe en a tiré les conséquences et a comptabilisé une provision pour un montant de 4,8 millions d'euros au titre des trois dernières années.

Note 3 Périmètre de consolidation

3.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées par le Groupe sont les suivantes :

- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale ;
- les activités conjointes sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées en proportion des droits directs sur les actifs et obligations directes sur les passifs ;
- la mise en équivalence s'applique :
 - aux coentreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint mais n'a qu'un droit sur l'actif net ;
 - aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Selon cette méthode, une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée « Part dans le résultat des entreprises associées » reprend la quote-part du résultat net de l'entreprise consolidé par mise en équivalence. Les principes comptables appliqués par ces entreprises sont conformes aux IFRS et homogènes avec les principes comptables du Groupe.

La détermination de la méthode d'intégration est réalisée au cas par cas et repose sur une analyse du contrôle.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées dans les états financiers consolidés, selon les modalités propres à chaque méthode d'intégration.

La liste des principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est présentée en Note 19.

3.2 Méthodes de conversion des états financiers en devises locales

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. À chaque arrêté comptable :

- les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de clôture. Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans le résultat de la période ;
- les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les états de situations financières sont convertis dans la monnaie de présentation des comptes consolidés (en euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Le résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux de change moyens de la période. Les différences résultant de la conversion des états financiers des sociétés consolidées sont enregistrées en « écarts de conversion » au sein des « autres éléments du résultat global ».

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité, et sont donc convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

3.3 Regroupements d'entreprises et goodwills

Comme indiqué en Note 2 Opérations majeures de l'exercice, le groupe a procédé à plusieurs acquisitions au cours de l'exercice 2023.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. La mise en œuvre de cette méthode implique les étapes suivantes :

- *identification de l'acquéreur ;*
- *détermination de la date d'acquisition ;*
- *détermination du prix d'acquisition transféré par l'acquéreur au vendeur au titre du regroupement d'entreprises ;*
- *identification, classement et évaluation des actifs acquis et des passifs assumés de l'entité acquise ;*
- *évaluation des intérêts minoritaires ;*
- *comptabilisation et évaluation du goodwill ou du gain résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses ;*
- *comptabilisation post-regroupement d'entreprises.*

A la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle, minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs acquis et passifs repris identifiables et, le cas échéant, de la réévaluation à la juste valeur de la part antérieurement détenue.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- *à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du « goodwill complet ») ; ou*
- *à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du « goodwill partiel »).*

Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (voir Note 8.2).

En cas de cession partielle des activités constitutives d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'activité cédée, à proportion de sa valeur relative dans l'UGT à la date de cession, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée, conformément à IAS 36.86.

3.3.1 Allocation des prix d'acquisition

Le tableau ci-dessous présente l'allocation des prix d'acquisition au titre des différents regroupements d'entreprises réalisés sur les exercices 2022 et 2023 à date de prise de contrôle et les montants des goodwill définitifs ou provisoires comptabilisés au 31 décembre 2023.

(en millions d'euros)	Actifs et passifs identifiables à la date de transaction			
	EnviroServ ^(a)	IWS / Scori	SUEZ R&R UK	Autres ^{(b) (c)}
Date de prise de contrôle	30 septembre 2022	30 novembre 2022	5 décembre 2022	-
Prix d'acquisition	73,5	599,6	2 269,2	139,6
dont rachats des prêts et comptes-courants intragroupes	2,2	101,2	353,6	0,4
Contrepartie transférée pour l'acquisition	71,3	498,4	1 915,6	139,2
Actifs incorporels	20,6	320,7	862,5	46,7
Actifs corporels	74,7	111,4	257,4	35,6
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	22,0	-	97,3	(18,6)
Impôts différés Actif	4,8	34,1	31,7	(0,1)
Autres actifs non courants	-	4,2	215,7	-
Actifs non courants	122,0	470,4	1 464,7	63,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(d)	4,4	(89,4)	(45,4)	8,9
Autres actifs courants	23,3	123,4	362,6	20,5
Actifs courants	27,7	34,0	317,2	29,4
Provisions non courantes	12,7	110,4	178,7	5,6
Dettes financières non courantes	42,1	23,1	31,2	8,0
Impôts différés Passif	4,5	77,1	219,9	13,6
Autres passifs non courants	-	0,7	-	-
Passifs non courants	59,3	211,3	429,9	27,1
Provisions courantes	-	5,2	19,6	1,3
Dettes financières courantes	2,5	3,7	217,0	0,6
Autres passifs courants	28,5	105,4	277,6	17,1
Passifs courants	31,0	114,4	514,2	18,9
Total actif net (à 100%)	59,5	178,7	837,8	47,0
Participation ne donnant pas le contrôle	(4,8)	6,0	-	1,1
Goodwill	7,0	325,7	1 077,8	93,3
dont goodwill définitif	7,0	325,7	1 077,8	1,8
dont goodwill provisoire	-	-	-	91,5

(a) Le goodwill présenté est calculé aux bornes de l'entité Umzwilili que le Groupe Suez détient à 51%. Par ailleurs, il convient de noter que la méthode retenue pour EnviroServ est celle du goodwill complet.

(b) Les montants des goodwills sont provisoires. Les travaux de l'allocation du prix d'acquisition ainsi que l'harmonisation des principes comptables sont en cours.

(c) Il s'agit des goodwills relatifs aux autres acquisitions de l'exercice présentées en Note 2.3.

(d) Inclut la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie passive (découverts bancaires et autres concours bancaires).

L'exercice d'allocation des prix d'acquisition a permis d'identifier essentiellement des relations clients (pour un montant de 909,8 millions d'euros reconnu à date d'acquisition), de réévaluer des participations détenues dans des entreprises associées et de revaloriser des provisions pour réhabilitation de sites.

3.3.2 Impacts de l'exercice d'allocation des prix d'acquisition sur les états financiers 2022

Les états financiers consolidés (bilan, compte de résultat, variation des capitaux propres et tableau des flux de trésorerie) au 31 décembre 2022 ont été retraités pour refléter les impacts de l'allocation du prix d'acquisition de EnviroServ, IWS et Suez R&R UK, regroupements d'entreprise réalisés sur l'exercice 2022, à date d'acquisition.

Incidences sur l'état de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	31 décembre 2022				31 décembre 2022
	Publié	EnviroServ	IWS	SUEZ R&R UK	
Goodwill	5 198,6	(17,1)	(143,0)	(579,2)	4 459,3
Actifs incorporels	3 133,8	4,0	254,2	703,4	4 095,5
Actifs corporels	2 074,4	2,9	-	38,0	2 115,3
Participations dans les coentreprises et entreprises associées	2 600,9	18,4	-	70,8	2 690,0
Impôts différés Actif	353,8	2,3	23,9	19,7	399,8
Autres actifs non courants	899,5	-	(0,1)	19,9	919,3
Actifs non courants	14 261,0	10,5	135,0	272,7	14 679,2
Actifs courants	6 306,4	-	(0,8)	-	6 305,6
Actifs destinés à être cédés	46,4	-	-	-	46,4
Total Actif	20 613,8	10,5	134,2	272,7	21 031,2
Capitaux propres part du Groupe	6 188,6	(0,2)	-	0,7	6 189,0
Participations ne donnant pas le contrôle	417,0	6,6	-	-	423,7
Capitaux Propres	6 605,6	6,4	-	0,7	6 612,7
Provisions non courantes	1 047,3	-	57,2	82,6	1 187,1
Passifs financiers non courants	6 124,2	-	-	-	6 124,2
Impôts différés Passif	738,9	4,3	74,5	191,1	1 008,8
Autres passifs non courants	150,0	-	-	-	150,0
Passifs non courants	8 060,4	4,3	131,7	273,7	8 470,1
Provisions courantes	119,3	-	-	-	119,3
Passifs financiers courants	283,4	-	(0,3)	(1,7)	281,5
Autres passifs courants	5 545,1	(0,2)	2,7	0,1	5 547,6
Passifs courants	5 947,8	(0,2)	2,5	(1,7)	5 948,4
Passifs directement liés à des actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Total Passif et Capitaux Propres	20 613,8	10,5	134,2	272,7	21 031,2

Incidences sur le compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	31 décembre 2022				31 décembre 2022
	Publié	EnviroServ	IWS	SUEZ R&R UK	
Chiffre d'affaires	6 843,9	-	-	-	6 843,9
Achats	(1 931,9)	-	-	-	(1 931,9)
Charges de personnel	(1 787,7)	-	-	-	(1 787,7)
Amortissements, dépréciations et provisions	(577,6)	(0,3)	(1,6)	(1,8)	(581,3)
Autres charges opérationnelles	(2 584,5)	-	-	-	(2 584,5)
Autres produits opérationnels	149,3	-	-	-	149,3
Résultat opérationnel courant	111,5	(0,3)	(1,6)	(1,8)	107,8
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	(19,9)	-	-	-	(19,9)
Restructurations	(95,1)	-	-	-	(95,1)
Effets de périmètre	(42,3)	-	-	-	(42,3)
Résultats de cessions et autres	(10,3)	-	-	-	(10,4)
Résultat des activités opérationnelles	(56,1)	(0,3)	(1,6)	(1,8)	(59,9)
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	137,8	(0,4)	-	-	137,5
dont quote-part de résultat net des coentreprises	46,3	-	-	-	46,3
dont quote-part de résultat net des entreprises associées	91,5	(0,4)	-	-	91,2
Résultat des activités opérationnelles après quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	81,7	(0,7)	(1,6)	(1,8)	77,6
Coût de l'endettement financier net	(82,8)	-	-	-	(82,9)
Autres produits et charges financières	4,4	(0,1)	1,6	2,8	8,8
Résultat financier	(78,4)	(0,1)	1,6	2,8	(74,1)
Impôt sur les bénéfices	3,4	0,1	-	(0,2)	3,3
Résultat net	6,7	(0,7)	-	0,8	6,8
Résultat net part du Groupe	(23,2)	(0,4)	-	0,8	(22,8)
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	29,9	(0,3)	-	-	29,6

Incidences sur l'état consolidé du résultat global

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2022		Impacts de l'exercice de PPA	Impacts de l'exercice de PPA	31 décembre 2022		31 décembre 2022
		Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	Quote-part du Groupe			Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle	Quote-part du Groupe	
Résultat Net	6,7	(23,2)	29,9	0,4	(0,3)	6,8	(22,8)	29,6
Couverture de flux de trésorerie (hors matières premières)	266,7	265,8	0,9	-	-	266,7	265,8	0,9
Couverture de flux de trésorerie (sur matières premières)	1,4	1,4	-	-	-	1,4	1,4	-
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	(66,2)	(66,0)	(0,2)	-	-	(66,2)	(66,0)	(0,2)
Ecart de conversion	(154,0)	(149,4)	(4,6)	0,9	(0,2)	(153,3)	(148,5)	(4,8)
Total éléments recyclables	47,9	51,8	(3,9)	0,9	(0,2)	48,6	52,7	(4,1)
Dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	(25,8)	(25,8)	-	0,1	-	(25,7)	(25,7)	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	(18,3)	(18,3)	-	0,4	-	(17,9)	(17,9)	-
Pertes et gains actuariels	58,0	57,7	0,3	(0,1)	-	57,9	57,6	0,3
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	(14,2)	(14,2)	-	-	-	(14,2)	(14,2)	-
Instruments de capitaux propres	(7,9)	(7,9)	-	-	-	(7,9)	(7,8)	-
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total éléments non recyclables	35,9	35,6	0,3	(0,1)	-	35,9	35,6	0,3
Dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	1,1	1,1	-	-	-	1,1	1,1	-
Autres éléments du résultat global	83,8	87,4	(3,6)	0,8	(0,2)	84,5	88,3	(3,8)
Résultat global	90,5	84,2	26,3	1,2	(0,5)	91,3	85,5	25,8

Incidences sur les indicateurs clés

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		Impacts de l'exercice de PPA	31 décembre 2022
	Publié	Retraité		
Chiffre d'affaires	6 843,9	-	-	6 843,9
EBITDA	1 109,6	(0,4)	(0,4)	1 109,2
EBIT	228,4	(4,0)	(4,0)	224,4
Dotations aux amortissements	(666,6)	(3,1)	(3,1)	(669,7)

3.3.3 Réconciliation des prix d'acquisition aux flux de trésorerie

La réconciliation entre les prix d'acquisition et les montants présentés en flux de trésorerie d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023
Prix d'acquisition des titres acquis sur l'exercice 2023	(139,6)
Ecart entre ajustements de prix provisionnés sur l'exercice 2022 et payés sur l'exercice 2023	(1,9)
(Dette) / Créance sur acquisition	(376,8)
Trésorerie nette acquise	22,8
Prix d'acquisition net de la trésorerie acquise	(495,5)
Éléments au TFT :	
Prise de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie acquise	(495,5)

3.4 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » spécifie le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente, la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

En particulier, elle impose que les actifs détenus en vue de la vente soient présentés séparément dans l'état de la situation financière consolidée pour le montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, dès lors que les critères prévus par la norme sont satisfaits.

Lorsque le Groupe est engagé dans un processus de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente dès lors que les critères de la norme sont satisfaits, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou non un intérêt résiduel dans l'entité cédée après la vente.

En outre, elle impose que les résultats des activités abandonnées (non poursuivies) soient présentés séparément au compte de résultat consolidé, de façon rétrospective sur l'ensemble des périodes présentées.

Une activité abandonnée (non poursuivie) est une composante d'une entité dont l'entité s'est séparée ou bien qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ;
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Note 4 Information sectorielle

Afin de mettre en œuvre efficacement la stratégie du Groupe, qui vise à se recentrer autour de ses deux métiers historiques, l'organisation du Groupe a évolué au cours de l'exercice 2023, et les reportings internes suivis par le principal décideur opérationnel du Groupe ont été mis à jour en conséquence.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 – Information sectorielle, trois secteurs opérationnels regroupant les activités des différentes business units ont été retenus pour présenter l'information sectorielle du Groupe et ont été identifiés sur la base des reportings internes, notamment ceux suivis par le président directeur général, membre du Comité Exécutif, et considéré comme principal décideur opérationnel du Groupe :

- Eau ;
- Recyclage et Valorisation ;
- Autres activités.

L'évolution de l'organisation du Groupe ne remet pas en cause les secteurs présentés dans les états financiers consolidés du 31 décembre 2022, mais a conduit le Groupe à réallouer certaines activités d'un secteur à un autre.

Les données comparatives au 31 décembre 2022 des indicateurs clés au sens d'IFRS 8 ont été retraitées pour refléter les impacts de l'évolution de l'organisation du Groupe, ainsi que de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de Enviroserv, IWS et Suez R&R UK (cf. Note 4.2).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, les indicateurs présentés correspondent à ceux régulièrement fournis au principal décideur opérationnel via les reportings internes, à savoir Chiffre d'affaires, EBITDA, EBIT et Investissements, ainsi que les informations incluses dans ces indicateurs visées par le paragraphe 23 d'IFRS 8, à savoir les Dotations aux amortissements et les Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées.

4.1 Secteurs à présenter (« reportable segments »)

Le Groupe est réparti selon les secteurs à présenter suivants :

- **Eau** : prestations de distribution et de traitement des eaux, notamment dans le cadre de contrats de concession (gestion de l'eau). Elles sont délivrées au profit de particuliers, de collectivités locales ou d'industriels.
- **Recyclage et Valorisation** : prestations de service et de traitement des déchets vis-à-vis des collectivités locales et des industriels. Elles incluent la collecte, le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et l'enfouissement, pour les déchets banals et les déchets dangereux.
- le secteur **Autres activités** est principalement constitué des activités Digital Solutions et holdings, dont Suez S.A.

Les méthodes comptables et d'évaluation retenues pour l'élaboration du reporting interne sont identiques à celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. Les indicateurs EBITDA et EBIT font l'objet d'une réconciliation aux comptes consolidés.

4.2 Impacts de l'évolution de l'organisation du Groupe et de l'exercice d'allocation des prix d'acquisition sur les données comparatives 2022

Sont présentés ci-dessous les impacts de l'évolution de l'organisation du Groupe et de l'exercice d'allocation des prix d'acquisition sur les données comparatives 2022.

Les principaux impacts s'expliquent par :

- La réallocation de certaines activités des secteurs Eau et Recyclage et Valorisation vers le secteur Autres, en ligne avec la stratégie du Groupe visant à se recentrer autour de ses deux métiers historiques ;
- La dotation aux amortissements des relations clients identifiées dans le cadre de l'exercice d'allocation des prix d'acquisition.

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		Impacts		31 décembre 2022
	Publié		Impacts PPA	Organisation Groupe	Retraité
Eau	3 227,3		-	(78,7)	3 148,6
Déchets	3 575,7		-	(15,8)	3 559,9
Autres activités	40,9		-	94,5	135,4
Chiffre d'affaires externe	6 843,9		-	-	6 843,9

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		Impacts		31 décembre 2022
	Publié		Impacts PPA	Organisation Groupe	Retraité
Eau	703,4		-	(5,2)	698,2
Déchets	474,1		(0,4)	(4,7)	469,0
Autres activités	(67,9)		-	9,9	(58,0)
EBITDA	1 109,6		(0,4)	-	1 109,2

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		Impacts		31 décembre 2022
	Publié		Impacts PPA	Organisation Groupe	Retraité
Eau	229,0		-	11,8	240,8
Déchets	164,2		(4,0)	(4,0)	156,2
Autres activités	(164,8)		-	(7,8)	(172,6)
EBIT	228,4		(4,0)	-	224,4

(en millions d'euros)	31 décembre 2022		Impacts		31 décembre 2022
	Publié		Impacts PPA	Organisation Groupe	Retraité
Eau	(336,3)		-	17,2	(319,1)
Déchets	(264,0)		(3,1)	0,8	(266,3)
Autres activités	(66,3)		-	(18,0)	(84,3)
Dotations aux amortissements	(666,6)		(3,1)	-	(669,7)

4.3 Indicateurs clés par secteur à présenter (« reportable segments »)

4.3.1 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Externe	Intragroupe	Total	Externe	Intragroupe	Total
Eau ^(a)	3 421,6	47,3	3 468,9	3 148,5	39,3	3 187,8
Recyclage et Valorisation ^(b)	5 349,6	52,8	5 402,4	3 559,9	48,2	3 608,1
Autres activités	108,6	188,5	297,1	135,5	160,7	296,2
Elimination des transactions internes		(288,6)	(288,6)		(248,2)	(248,2)
Total chiffre d'affaires	8 879,8	-	8 879,8	6 843,9	-	6 843,9

(a) dont un chiffre d'affaires total réalisé par l'activité Eau France de 2 336,1 millions d'euros en 2023 et 2 146,3 millions d'euros en 2022 et par l'activité Eau à l'international de 1 085,5 millions d'euros en 2023 et 1 002,3 millions d'euros en 2022.

(b) dont un chiffre d'affaires total réalisé par l'activité R&V France de 4 016,6 millions d'euros en 2023 et 3 428,3 millions d'euros en 2022 et par l'activité R&V à l'international de 1 333 millions d'euros en 2023 et 131,6 millions d'euros en 2022.

Les ventilations ci-dessus sont réalisées sur la base de la zone géographique de gestion du secteur.

4.3.2 EBITDA

L'EBITDA correspond au Résultat Opérationnel Courant augmenté de la quote-part de résultat net des entreprises associées et co-entreprises, déduction faite (i) des dotations aux amortissements, (ii) des dotations nettes de provisions, (iii) des impôts et taxes au titre d'IFRIC21, (iv) des paiements fondés sur des actions, (v) des charges nettes décaissées des concessions, et (vi) des redevances nettes de marque et de savoir-faire.

L'EBITDA par secteur se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	
	31 décembre 2023	Retraité
Eau	642,5	698,2
Recyclage et Valorisation	770,9	469,0
Autres activités	(27,0)	(58,0)
Total EBITDA	1 386,4	1 109,2

4.3.3 Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Eau	155,3	129,2
Recyclage et Valorisation	15,5	8,3
Autres activités	(0,6)	-
Total Quote-part de résultat net des coentreprises et entreprises associées	170,2	137,5

4.3.4 EBIT

L'EBIT correspond au Résultat Opérationnel Courant augmenté de la quote-part de résultat net des entreprises associées et co-entreprises, déduction faite des impôts et taxes au titre d'IFRIC21.

L'EBIT par secteur se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Eau	126,0	240,8
Recyclage et Valorisation	205,5	156,2
Autres activités	(154,6)	(172,6)
Total EBIT	176,9	224,4

4.3.5 Dotations aux amortissements

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Eau	(349,4)	(319,1)
Recyclage et Valorisation	(427,7)	(266,3)
Autres activités	(95,3)	(84,3)
Total Dotations aux amortissements	(872,4)	(669,7)

4.3.6 Investissements de maintenance et de développement

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Eau	(178,9)	(162,0)
Recyclage et Valorisation	(287,9)	(152,0)
Autres activités	(44,1)	(11,2)
Total Investissements	(510,9)	(325,2)
<i>dont CAPEX de maintenance</i>	<i>(271,0)</i>	<i>(127,2)</i>
<i>dont CAPEX de développement</i>	<i>(239,9)</i>	<i>(198,0)</i>

4.4 Chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires présenté ci-dessous est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
France métropolitaine	5 264,9	4 468,1
Royaume-Uni ^(a)	1 220,8	109,7
Asie	597,6	605,9
Reste du monde	1 796,5	1 660,2
Chiffre d'affaires	8 879,8	6 843,9

(a) Au 31 décembre 2022, correspond à 25 jours de chiffres d'affaires de Suez R&R UK, cette entité ayant été acquise le 5 décembre 2022.

4.5 Réconciliation des indicateurs avec les états financiers

4.5.1 Réconciliation de l'EBITDA au résultat opérationnel courant

	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8,3	107,8
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	170,2	137,5
(-) Dotations aux amortissements	872,4	669,7
(-) Charges nettes décaissées des concessions	306,5	264,7
(-) Paiement fondé sur des actions	27,6	39,8
(-) Impôts et taxes au titre d'IFRIC21	-	(20,8)
(-) Dotations nettes de provisions pour risques	(4,9)	(80,6)
(-) Dotations nettes de provisions commerciales	8,0	(8,0)
(-) Autres	(1,7)	(0,9)
EBITDA	1 386,4	1 109,2

4.5.2 Réconciliation de l'EBIT au résultat opérationnel courant

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8,3	107,8
(+) Quote part de résultat net des entreprises mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du Groupe	170,2	137,5
(-) Impôts et taxes au titre d'IFRIC21	-	(20,8)
(-) Autres	(1,6)	(0,1)
EBIT	176,9	224,4

Note 5 Activités opérationnelles

5.1 Résultat Opérationnel Courant

Le chiffre d'affaires correspond aux produits tirés des contrats signés avec des clients. Il est calculé et comptabilisé en appliquant les principes de la norme IFRS 15.

Le Groupe détermine les obligations de prestations comprises dans les contrats signés avec ses clients. La plupart des contrats n'incluent qu'une seule obligation de performance.

Lorsqu'un contrat englobe à la fois une activité de construction et une activité d'exploitation d'installations, deux obligations de performance sont distinguées. Le chiffre d'affaires global lié au contrat est alors réparti entre activités de construction et d'exploitation, conformément aux termes d'IFRS 15.

Le Groupe ne comptabilise la part de chiffre d'affaires variable, fonction du degré de réalisation d'objectifs contractuels (bonus ou pénalités), que s'il est hautement probable qu'il n'y ait pas d'ajustement significatif à la baisse lors des périodes comptables futures. Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle des biens ou services promis au client, qui intervient soit à la livraison (i.e. lorsque le contrôle est transféré à l'acheteur) soit en continu (prestations de services et activité de construction comptabilisées à l'avancement), dans le cadre de contrats souvent à long terme.

Il ne comptabilise le chiffre d'affaires réalisé par ses co-contractants en tant qu'acteur principal que s'il :

- porte la responsabilité principale dans la conduite et l'achèvement de la prestation globale ;
- réalise un important travail d'intégration des différents travaux menés par les co-contractants ;
- et réalise un important travail de supervision technique de telle façon qu'il prend le contrôle de la totalité des biens ou services effectués, avant de transférer ce contrôle au client.

Le chiffre d'affaires comprend les produits liés aux métiers suivants :

- Eau ;
- Recyclage et Valorisation ;
- Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de service.

Eau

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base des volumes livrés au client dans l'activité de distribution d'eau, que ces volumes aient donné lieu à une facturation spécifique (« relève ») ou qu'ils aient été estimés en fonction du rendement des réseaux d'approvisionnement. Comme autorisé par la norme IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux volumes livrés multipliés par un tarif au m³ (voir Note 1.4.2).

En ce qui concerne l'assainissement ou le traitement des effluents, le prix de la prestation est, soit inclus dans la facture de distribution d'eau, soit fait l'objet d'une facturation spécifique à la collectivité locale ou au client industriel.

Recyclage et Valorisation

Le chiffre d'affaires est comptabilisé :

- en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le Groupe, dans l'activité de collecte des déchets ;
- en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans l'incinération (vente de chaleur-électricité notamment) et le tri (vente de matières premières – papier, cartons, verre, métaux, plastiques).

Comme autorisé par IFRS 15 et par simplification, le chiffre d'affaires correspond aux tonnages de déchets traités multipliés par un prix à la tonne.

Contrats d'ingénierie, contrats de construction et prestations de services

Le chiffre d'affaires est comptabilisé, en fonction de l'avancement des coûts, dans les activités d'ingénierie, de construction et de vente d'équipements.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts directs inévitables du contrat sera supérieur au total des avantages économiques attendus à recevoir du contrat, le Groupe comptabilise immédiatement une perte à terminaison en charge de la période. Les pertes à terminaison éventuelles sont en effet calculées à l'échelon du contrat par application de la norme IAS 37 et non pour chaque obligation de prestation. Les paiements partiels reçus des clients avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au sein des passifs sur contrats.

La différence positive entre le montant cumulé des chiffres d'affaires comptabilisés et les facturations intermédiaires est enregistrée en « montant dû par les clients au titre des contrats de construction » au sein des actifs sur contrats. Si elle est négative, cette différence est comptabilisée en « montant dû aux clients au titre des contrats de construction » au sein des passifs contrats.

Contrats de concession

Une partie significative des activités dans les métiers de l'Eau et du Recyclage et Valorisation est exercée dans le cadre de contrats de concessions, notamment pour exploiter des installations de production et distribution d'eau potable, d'assainissement d'eaux usées, ou d'incinération de déchets.

IFRIC 12 est l'interprétation qui précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- le concédant, collectivité publique le plus souvent, a l'obligation d'assurer un service public qu'il délègue au concessionnaire (critère déterminant) ;
- le concessionnaire est le responsable de la gestion de l'infrastructure associée et de la réalisation du service public proprement dit, et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le concessionnaire a des obligations plus ou moins étendues d'agrandissement, ou améliorations de l'infrastructure existante, et

dans tous les cas une obligation de maintien en l'état de cette infrastructure ;

- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sur la durée du contrat de concession sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ; et
- le concédant contrôle tout intérêt résiduel dans l'infrastructure à la fin du contrat. Ce contrôle se traduit la plupart du temps par le droit du concédant à reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

L'interprétation IFRIC 12 s'applique dans le cadre de la norme IFRS 15, c'est-à-dire que les services fournis par le concessionnaire dans le cadre du contrat de concession, doivent être comptabilisés et évalués selon les dispositions d'IFRS 15. Les contrats de concession incluent généralement deux obligations de prestation :

- la prestation de construction englobe la création de nouvelles infrastructures, l'extension ou l'amélioration d'infrastructures existantes, financées par le concessionnaire, et qui permettent de créer des avantages économiques futurs. Le chiffre d'affaires sur la prestation de construction est comptabilisé dans tous les cas à l'avancement, puisque l'infrastructure est construite sur le site du client. Le client (concédant) prend ainsi le contrôle de l'infrastructure au fur et à mesure de sa construction. La méthode de mesure de l'avancement est généralement l'avancement par les coûts. La contrepartie comptable du chiffre d'affaires est un actif sur contrat (voir Note 5.3.3), tant que la construction est en cours. À la date de mise en service, l'actif sur contrat est reclassé, en fonction de la façon dont le Groupe est rémunéré pour cette prestation.
- Ainsi :

- l'actif devient une créance, donc un actif financier, quand le concessionnaire obtient le droit inconditionnel à recevoir un montant prédéterminé de trésorerie, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement). La créance contient une composante de financement significative au sens d'IFRS 15 puisque le client paie sur plusieurs années une prestation déjà réalisée par le concessionnaire. Ce schéma comptable, dit modèle de la créance financière, s'applique notamment aux contrats BOT (Build Operate Transfer) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères),
- Lorsque le concessionnaire n'obtient pas un droit inconditionnel à recevoir

un montant prédéterminé de trésorerie, mais un simple droit à facturer les usagers du service public, alors l'actif devient un actif incorporel (le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur). Ce schéma, dit modèle de l'incorporel, correspond à la majorité des contrats de concession du Groupe,

- enfin, lorsque le concessionnaire obtient en contrepartie de la prestation de construction, d'une part un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, et d'autre part un droit à facturer les usagers, alors la contrepartie du chiffre d'affaires est un actif financier à hauteur du droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, et un actif incorporel pour le montant résiduel. Ce schéma correspond au modèle « mixte ».

- la prestation d'exploitation englobe l'exploitation courante des infrastructures, la réalisation de la prestation d'exploitation auprès du client (distribution d'eau potable; traitement de déchets...) et la réalisation des dépenses de renouvellement à l'identique qui permettent de maintenir en l'état les installations.

Les montants reçus du client sur le contrat de concession sont répartis entre rémunération des prestations de construction d'une part, et rémunération des prestations d'exploitation d'autre part, conformément aux termes d'IFRS 15 et d'IFRIC 12 :

- dans le modèle de la créance financière, les montants reçus du client en rémunération de la prestation de construction sont comptabilisés pour partie comme des produits d'intérêts en chiffre d'affaires, et pour partie comme remboursement du principal de la créance ; le montant reçu en rémunération de la prestation d'exploitation est enregistré en chiffre d'affaires ;
- dans le modèle de l'incorporel, l'actif incorporel est amorti sur la durée du contrat de concession. Tous les montants reçus du client (usagers) sont intégralement comptabilisés en chiffre d'affaires, au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant, ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière.

Le Groupe peut être redevable de paiements au concédant dans certains cas. Si ces paiements ne sont pas effectués notamment en échange de biens ou services distincts de l'accord de concession, ces paiements constituent par application d'IFRIC 12 :

- une réduction du prix de vente de l'infrastructure, comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires, quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif financier ;
- une augmentation de l'actif incorporel quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont fixes ; le montant de cette augmentation d'actif incorporel correspond à la valeur actuelle des paiements fixes futurs ;
- une charge d'exploitation quand la contrepartie de la prestation de construction est un actif incorporel, et que les paiements au concédant sont variables.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel...).

Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans l'état de la situation financière en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique). Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif (uniquement quand cette indemnisation est contractuellement prévue) ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les montants sont calculés par contrat en fonction des obligations de chaque contrat.

Coûts d'obtention et d'exécution des contrats

La norme IFRS 15 établit aussi les principes de comptabilisation des coûts d'obtention et d'exécution des contrats signés avec des clients.

Le Groupe comptabilise à l'actif de l'état de situation financière tous les coûts marginaux significatifs d'obtention des contrats signés avec des clients, quand ces coûts ont été engagés après la date à laquelle il a obtenu la quasi-

certitude de se voir attribuer les contrats et que la recouvrabilité est assurée. Ces coûts marginaux sont les coûts qu'il engage pour obtenir un contrat avec un client et qu'il n'aurait pas engagés s'il n'avait pas obtenu le contrat (exemple : commissions payées à des commerciaux lors de l'obtention de contrats).

Le Groupe comptabilise aussi à l'actif de l'état de situation financière les coûts d'exécution de contrats, lorsque ces coûts :

- sont directement liés à un contrat spécifique (coûts de main d'œuvre directe, coûts contractuellement refacturables au client, coûts de matières premières) ;
- procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui seront utilisées pour satisfaire, ou continuer à satisfaire, une obligation de prestation dans le futur ;
- et qu'il s'attend à recouvrer ces coûts.

Les actifs ainsi comptabilisés sur coûts d'obtention et d'exécution de contrats sont ensuite amortis en résultat au fur et à mesure de la réalisation des prestations au client. Ils apparaissent dans la rubrique « Amortissements, dépréciations et provisions » du compte de résultat consolidé et sont ainsi inclus dans le résultat opérationnel courant.

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel courant sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	
	31 décembre 2023	Retraité
Chiffre d'affaires	8 879,8	6 843,9
Achats	(2 311,2)	(1 931,9)
Charges de personnel	(2 356,1)	(1 787,7)
Amortissements, dépréciations et provisions	(875,4)	(581,3)
Autres charges opérationnelles	(3 537,9)	(2 584,5)
Autres produits opérationnels	209,2	149,3
Résultat opérationnel courant	8,4	107,8

5.1.1 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de prestations est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	
	31 décembre 2023	Retraité
Eau	2 694,1	2 484,4
Recyclage et valorisation	5 356,5	3 575,7
Contrats de construction, ventes d'équipement, ingénierie et prestations de services	829,2	783,8
TOTAL	8 879,8	6 843,9

Le chiffre d'affaires par segment opérationnel et par zone géographique est présenté en Note 4.

5.1.2 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	
	31 décembre 2023	Retraité
Avantages à court terme	(2 320,8)	(1 738,8)
Paiements fondés sur des actions	(27,6)	(39,8)
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	(7,7)	(9,1)
TOTAL	(2 356,1)	(1 787,7)

Les avantages à court terme correspondent aux salaires et charges comptabilisés au cours de l'exercice.

Les paiements fondés sur des actions sont détaillés dans la Note 15. Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont présentés en Note 14. Le montant ci-dessus correspond aux charges sur régimes de retraites à prestations définies (voir Note 14.2) et sur régimes à cotisations définies (voir Note 14.3).

5.1.3 Amortissements, dépréciations et provisions

Les montants indiqués ci-dessous sont nets de reprises.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Amortissements	(872,4)	(669,7)
Dépréciations sur stocks, créances commerciales et autres actifs	(8,0)	8,0
Variation nette des provisions ^(a)	5,0	80,4
TOTAL	(875,4)	(581,3)

(a) Hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi présentées en Note 13.1.

Les amortissements de l'exercice s'élèvent à (872,4) millions d'euros contre (669,6) millions d'euros en 2022. Cette variation est principalement expliquée par les impacts des nouveaux PPA (détaillés ci-dessous) ainsi que l'impact 1 mois en 2022 contre 12 mois en 2023 pour Suez R&R UK (+48,1 millions d'euros) et IWS (+27,2 millions d'euros).

Les amortissements comprennent (214,9) millions d'euros au titre de l'amortissement des actifs reconnus et ou revalorisés dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition au titre de l'acquisition des activités :

- Nouveau Suez pour (172,5) millions d'euros, contre (150,2) millions d'euros en 2022, la variation étant principalement liée à l'effet 11 mois en 2022 vs 12 mois en 2023
- IWS pour (13,5) millions d'euros,
- Suez R&R UK pour (26,2) millions d'euros,
- Enviroserv pour (1,8) millions d'euros

Les amortissements se répartissent à hauteur de :

- (313,3) millions d'euros pour les actifs corporels (dont (48,1) millions d'euros au titre des réévaluations d'actifs corporels),
- (376,8) millions d'euros pour les actifs incorporels (dont (161,7) millions d'euros sur les relations clients et les brevets / technologies identifiés lors de l'allocation du prix d'acquisition)
- et (182,4) millions d'euros pour les droits d'utilisation (dont (5,1) millions d'euros sur l'amortissement des droits d'utilisation dans le cadre des travaux d'allocation du prix d'acquisition).

La répartition par nature d'actif figure dans les Notes 9 et 10.

5.1.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels incluent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Autres produits opérationnels	209,2	149,3
Autres charges opérationnelles	(3 538,0)	(2 584,5)
Sous-traitance	(1 417,6)	(1 187,4)
Impôt et taxes hors impôts sur les sociétés	(404,7)	(274,8)
Autres charges	(1 715,7)	(1 122,2)
TOTAL	(3 328,9)	(2 435,2)

La variation du poste sous-traitance s'explique principalement par Suez R&R UK (+304,1 millions d'euros) qui a d'importantes charges relatives à des coûts de transport et des coûts de recyclage de déchets sous-traités.

Les « autres charges » se décomposent comme suit :

- des dépenses d'entretien pour (504,4) millions d'euros contre (349,4) millions d'euros en 2022. Cette variation s'explique principalement par l'impact de Suez R&R UK (+68,6 millions), d'IWS (+17,7 millions) et d'EnviroServ (3,4 millions)
- des dépenses de renouvellement des concessions pour (306,4) millions d'euros contre (264,7) millions d'euros en 2022
- du personnel extérieur pour (161,6) millions d'euros contre (117,0) millions d'euros en 2022
- des coûts de location pour (131,5) millions d'euros contre (82,7) millions d'euros en 2022
- des coûts des constructions vendues au concédant pour (111,1) millions d'euros contre (111,1) millions d'euros en 2022
- des frais d'assurance pour (91,3) millions d'euros contre (62,9) millions d'euros en 2022
- des frais de transport pour (91,3) millions d'euros contre (65,0) millions d'euros en 2022
- des pertes sur créances pour (29,4) millions d'euros contre (28,8) millions d'euros en 2022
- des charges de diverses natures pour (288,3) millions d'euros contre (40,7) millions d'euros en 2022

5.2 Résultat des activités opérationnelles

Le résultat des activités opérationnelles s'obtient en intégrant au résultat opérationnel courant les éléments suivants à caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent :

- pertes de valeur sur actifs : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les goodwills, les immobilisations incorporelles et corporelles, les participations dans les entreprises associées ainsi que les instruments de capitaux propres ;
- charges de restructurations : il s'agit des coûts correspondant à un programme planifié et contrôlé par le management, qui modifie de façon significative soit le champ d'activité de l'entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée, selon les critères prévus par la norme IAS 37 ;
- Effets de périmètre. Cette ligne regroupe :
 - les coûts directs d'acquisition en cas de prise de contrôle,
 - les effets des réévaluations, à la juste valeur à la date d'acquisition, des intérêts précédemment détenus en cas d'acquisitions par étapes,
 - les variations ultérieures de juste valeur des compléments de prix,
 - les résultats de cessions de participations qui conduisent à un changement de méthode de consolidation ainsi que, le cas échéant, les effets de réévaluation des intérêts conservés ;
- autres résultats de cessions et éléments non récurrents : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les instruments de capitaux propres ;
- autres opérations non récurrentes à caractère significatif.

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2022	
		31 décembre 2023	Retraité
Résultat opérationnel courant		8,3	107,8
Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers	5.2.1	(18,0)	(19,9)
Restructurations	5.2.2	(70,5)	(95,1)
Effets de périmètre	5.2.3	6,0	(42,3)
Résultats de cessions et autres	5.2.4	(15,7)	(10,4)
Résultat des activités opérationnelles		(89,9)	(59,9)

5.2.1 Pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers

(en millions d'euros)	31 décembre 2022	
	31 décembre 2023	Retraité
Pertes de valeur		
Actifs corporels et incorporels	(11,7)	(2,1)
Droits d'utilisation	(1,3)	3,5
Actifs financiers	(11,1)	(22,7)
Total	(24,1)	(21,3)
Reprises de pertes de valeur		
Actifs corporels et incorporels	2,9	0,8
Droits d'utilisation	1,5	-
Actifs financiers	1,7	0,6
Total	6,1	1,4
Total	(18,0)	(19,9)

Au 31 décembre 2023, les pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers s'élèvent à (18,0) millions d'euros, correspondant principalement à des pertes sur contrats au Royaume Uni pour (13,4) millions d'euros, ainsi qu'à la recapitalisation de Inflowmatix pour (2,9) millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les pertes de valeur sur actifs corporels, incorporels et financiers s'élevaient à (19,9) millions d'euros, correspondaient essentiellement à des pertes de valeur sur actifs financiers, notamment sur le Royaume-Uni pour (11,4) millions d'euros et sur des activités au Danemark détenues par Suez International pour (2,9) millions d'euros.

5.2.2 Restructurations

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Charges de restructuration décaissées	(65,4)	(106,1)
<i>dont coûts de transformation liés à l'acquisition des activités du Nouveau Suez</i>	<i>(10,1)</i>	<i>(43,4)</i>
Variation nette des provisions pour restructuration	(5,1)	11,0
Total	(70,5)	(95,1)

Au 31 décembre 2023, les charges de restructuration s'élèvent à (70,5) millions d'euros, correspondant principalement

- à des frais de départ et des fermetures de sites pour (34,3) millions d'euros
- à des coûts de transformation pour (28,9) millions d'euros dont (10,1) millions d'euros au titre de l'intégration du Nouveau Suez

Au 31 décembre 2022, les charges de restructurations correspondaient à des coûts liés à la mise en place du Nouveau Groupe pour 43,4 millions d'euros, à divers plans de transformations pour 26 millions d'euros et à des indemnités de départ pour 23,4 millions d'euros.

5.2.3 Effets de périmètre

Au 31 décembre 2023, les effets de périmètre s'élèvent à 6,0 millions d'euros. Ce résultat correspond principalement à la plus-value nette de cessions réalisées sur l'exercice, dont Latis Scientific et DETS pour 7,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, ce poste comprenait principalement les frais d'acquisition liés aux prises de contrôle réalisées au cours de l'exercice : 13,6 millions d'euros au titre de l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia, 20,5 millions d'euros (incluant également des droits d'enregistrement) au titre de l'acquisition de Suez R&R UK et 5,4 millions d'euros au titre de l'acquisition du groupe EnviroServ.

5.2.4 Autres résultats de cession et éléments non récurrents

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Cessions et mises au rebut d'actifs corporels et incorporels	(10,4)	(9,5)
Cessions de titres	(1,9)	(1,1)
Autres	(3,3)	0,2
Total	(15,7)	(10,4)

Au 31 décembre 2023, les résultats de cessions correspondent essentiellement à la mise au rebut de compteurs chez Suez Eau France pour (12,2) millions d'euros. Les autres éléments non récurrents correspondent principalement aux frais de l'opération Go Suez pour (3,4) millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les cessions et mises au rebut correspondaient principalement à des mises au rebut chez Suez Eau France dont des compteurs pour 7,5 millions d'euros.

5.3 Besoin en fonds de roulement

5.3.1 Variation du besoin en fonds de roulement

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution du besoin en fonds de roulement net au cours des exercices 2023 et 2022, et la réconciliation de cet indicateur avec celui présenté dans l'état consolidé des flux de trésorerie :

(en millions d'euros)		31 décembre 2022 Retraité	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre et effets d'échange	Autres variations	31 décembre 2023
Stocks	(+)	261,9	12,1	(0,5)	0,3	273,8
Clients et autres débiteurs	(+)	2 840,2	251,3	30,8	2,3	3 124,7
Actifs contrats courants	(+)	275,3	21,0	(4,8)	4,8	296,3
Créances d'impôts exigibles	(+)	76,5	(10,6)	(0,3)	(0,2)	65,4
Autres actifs courants	(+)	791,5	54,2	3,7	(137,8)	711,2
Actifs contrats non courants	(+)	50,5	(3,6)	0,1	1,5	48,5
Autres actifs non courants	(+)	13,5	(1,1)	0,1	(3,5)	9,0
Fournisseurs et autres créanciers	(-)	2 437,2	(215,7)	18,9	(47,7)	2 192,7
Passifs contrats courants	(-)	538,7	25,5	(1,6)	9,4	571,8
Dettes d'impôts exigibles	(-)	103,8	(37,4)	-	(2,3)	64,1
Autres passifs courants	(-)	2 467,9	112,1	5,6	(25,7)	2 559,9
Passifs contrats non courants	(-)	94,3	98,1	(4,0)	32,8	221,2
Autres passifs non courants	(-)	55,8	(10,0)	(0,4)	(1,5)	43,9
Besoin en Fonds de Roulement net		(1 388,2)	350,7	10,6	(97,6)	(1 124,7)
Reclassement des dettes sur acquisitions			(406,2)			
Reclassement des actifs et passifs de concession			89,5			
Reclassement des créances et dettes d'impôts exigibles			(26,9)			
Reclassement des dividendes à payer et à recevoir			(30,9)			
Reclassement des instrument dérivés relatifs au BFR d'exploitation			(0,2)			
Autres reclassements individuellement non significatifs			4,3			
Variation du BFR état consolidé des flux de trésorerie			(19,7)			

(en millions d'euros)		31 décembre 2021	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre et effets d'échange	Autres variations	31 décembre 2022 Retraité
Stocks ^(a)	(+)	-	36,1	225,9	(0,1)	261,9
Clients et autres débiteurs	(+)	-	111,2	2 769,7	(40,7)	2 840,2
Actifs contrats courants	(+)	-	(34,6)	283,7	26,2	275,3
Créances d'impôts exigibles	(+)	-	(2,7)	81,8	(2,5)	76,5
Autres actifs courants	(+)	30,2	119,3	659,4	(17,5)	791,5
Actifs contrats non courants	(+)	-	8,6	41,9	-	50,5
Autres actifs non courants	(+)	-	0,2	12,3	1,2	13,6
Fournisseurs et autres créanciers ^(b)	(-)	92,6	549,9	1 792,1	2,5	2 437,2
Passifs contrats courants	(-)	-	(35,6)	571,3	2,9	538,7
Dettes d'impôts exigibles	(-)	-	(40,0)	146,8	(3,0)	103,8
Autres passifs courants	(-)	-	200,5	2 266,4	0,9	2 467,9
Passifs contrats non courants	(-)	-	(24,7)	105,8	13,2	94,3
Autres passifs non courants	(-)	-	4,2	53,7	(2,2)	55,7
Besoin en Fonds de Roulement net		(62,4)	(416,1)	(861,5)	(48,1)	(1 388,2)
Reclassement des dettes sur acquisitions			423,6			
Reclassement des actifs et passifs de concession			(46,2)			
Reclassement des créances et dettes d'impôts exigibles			(37,3)			
Reclassement des dividendes à payer et à recevoir			35,1			
Reclassement des instrument dérivés relatifs au BFR d'exploitation			(6,1)			
Autres reclassements individuellement non significatifs			(4,5)			
Variation du BFR état consolidé des flux de trésorerie			(51,5)			

(a) Les stocks correspondent essentiellement aux matières recyclables en attente de traitement ou d'expédition, aux produits de traitement utilisés dans le cycle de production et traitement des eaux et aux pièces et consommables nécessaires à l'entretien des réseaux d'eau et actifs de traitement des déchets. Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré – premier sorti soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

(b) Ce poste intègre au 31 décembre 2022 des dettes sur immobilisations pour un montant de 640,3 millions d'euros, correspondant majoritairement à l'earn out et l'ajustement de prix au titre de l'acquisition du Nouveau Suez.

5.3.2 Clients et autres débiteurs

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur, qui dans la plupart des cas correspondent à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement par catégorie homogène de clients et en fonction des taux d'impayés attendus pour chacune des catégories de clients (voir Note 6.3).

La juste valeur des clients et autres débiteurs est égale à leur valeur nette comptable inscrite dans les états de situations financières consolidées.

Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du Groupe ont constitué une approche de dépréciation par type d'actifs au titre du risque de contrepartie (voir Note 6.3). Des matrices de risques de non-recouvrement ont été

constituées par catégorie homogène de clients, adaptées à leurs réalités locales, au regard des taux d'impayés observés dans un passé récent sur des créances à profil de risque de crédit similaire. Les matrices sont mises à jour au moins une fois par an. Ces matrices sont utilisées pour calculer les dépréciations des créances clients et autres débiteurs.

Les valeurs brutes des créances sont transférées en pertes sur créances irrécouvrables au compte de résultat, lorsque les voies de recours offertes au Groupe sont épuisées pour recouvrer ces actifs. Les dépréciations accumulées en moins des créances concernées sont alors reprises également en résultat.

L'évolution des créances clients et autres débiteurs au cours des exercices 2023 et 2022 est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022 Retraité	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre et effets de change	Autres variations	31 décembre 2023
Créances clients et comptes rattachés	2,838.9	253.3	31.6	2.1	3,125.9
Autres débiteurs	64.3	5.6	(0.7)	(10.6)	58.7
Clients et autres débiteurs bruts	2,903.2	258.9	30.9	(8.5)	3,184.6
Pertes de valeurs sur créances clients et autres débiteurs	(63.0)	(7.6)	(0.1)	10.8	(59.9)
Clients et autres débiteurs	2,840.2	251.3	30.8	2.3	3,124.7

(en millions d'euros)	31 décembre 2021	Mouvements de l'activité	Variation de périmètre et effets de change	Autres variations	31 décembre 2022 Retraité
Créances clients et comptes rattachés	-	91.9	2,750.9	(3.9)	2,838.9
Autres débiteurs	-	15.1	81.9	(32.7)	64.3
Clients et autres débiteurs bruts	-	107.0	2,832.8	(36.6)	2,903.2
Pertes de valeurs sur créances clients et autres débiteurs	-	4.2	(63.1)	(4.1)	(63.0)
Clients et autres débiteurs	-	111.2	2,769.7	(40.7)	2,840.2

L'encours brut des créances clients et autres débiteurs dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

Clients et autres débiteurs (en millions d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture				Actifs dépréciés		Actifs non dépréciés non échus	
	0-6 mois	6-12 mois	au delà d'1 an	Total	Total	Total	Total	
31 décembre 2023	56,3	23,0	33,1	112,4	126,9	2 919,4	3 158,7	
31 décembre 2022	71,4	11,7	55,9	139,0	234,2	2 530,0	2 903,2	

L'antériorité des créances échues non dépréciées peut varier significativement en fonction des catégories de clients auprès desquelles les sociétés du Groupe exercent leur activité, selon qu'il s'agit d'entreprises privées, de particuliers ou de collectivités publiques.

5.3.3 Actifs et passifs contrats

Il existe des situations dans lesquelles le Groupe a rempli pour partie ses obligations, dans le cadre des contrats signés avec des clients, mais n'a pas encore obtenu un droit inconditionnel à encaissement, par exemple parce qu'un jalon technique n'a pas été atteint à la date d'arrêt comptable. Ces situations conduisent à la présentation des actifs concernés sur deux lignes distinctes de l'état de situation financière : « Actifs contrats non courants » et « Actifs contrats courants ». Les actifs contrats sont dépréciés, dès lors que des pertes de valeur sur ces actifs sont attendues, en appliquant les mêmes principes que

ceux pour les pertes de valeur sur les créances commerciales.

Il existe par ailleurs des passifs contrats avec des clients, encourus du fait que les clients ont déjà payé des prestations que le Groupe n'a pas encore réalisées (acomptes reçus sur prestations non encore réalisées ; produits constatés d'avance). Ils sont isolés sur deux lignes distinctes : « Passifs contrats non courants » et « Passifs contrats courants ».

Les actifs et passifs contrats se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022 retraits	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Actifs contrats	48,5	296,3	50,5	275,3
Montants dus par les clients sur les contrats de construction	-	183,6	-	159,5
Actifs de renouvellement IFRIC12	-	95,7	-	100,0
Créances concession en cours IFRIC12	-	17,0	-	15,7
Incorporels de concession IFRIC12 en cours	48,5	-	50,5	-
Pertes de valeurs sur actifs contrats	-	-	-	-
Passifs contrats	221,2	571,8	94,3	538,7
Montants dus aux clients sur les contrats de construction	-	163,7	-	149,5
Passifs de renouvellement IFRIC12	-	162,2	-	190,2
Avances et acomptes reçus	-	210,2	-	152,9
Produits constatés d'avance	-	10,0	-	20,4
Passifs de concession	221,2	25,8	94,3	25,7

Par ailleurs, à la date de clôture, les coûts et marges encourus sur les contrats de construction en cours sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 retraité
Cumul des coûts encourus et des marges comptabilisées	4 172,3	4 221,6
Avances reçues	210,2	152,9
Retenues de garanties	56,9	53,4

5.3.4 Autres actifs et passifs courants

La variation des autres actifs et passifs courants sur l'exercice 2023 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022 Retraité	Variation de périmètre et effets de change	Mouvements de l'activité	Autres variations	31 décembre 2023
Créances fiscales (hors créances d'impôts exigibles)	438,7	2,7	31,0	(0,1)	472,2
Créances sociales	101,1	-	(0,4)	(97,3)	3,4
Charges constatées d'avance	54,2	1,9	(18,3)	(0,1)	37,6
Avances et acomptes versés	50,9	(1,3)	24,9	(0,2)	74,2
Comptes courants actifs des partenariats et sociétés transparentes	6,7	-	(6,0)	-	0,7
Autres actifs courants bruts	142,8	0,4	23,0	(38,9)	127,2
Pertes de valeur sur autres actifs courants	(2,7)	0,1	(0,1)	(1,4)	(4,1)
Autres actifs courants	791,5	3,7	54,2	(137,9)	711,2
Dettes à reverser pour compte de tiers ^(a)	842,6	-	59,5	-	902,1
Dettes sociales ^(b)	734,9	3,4	57,0	(1,6)	793,9
Dettes fiscales (hors dettes d'impôts exigibles)	448,4	5,0	51,0	(0,5)	503,9
Autres produits constatés d'avance	151,9	0,6	26,3	(2,6)	176,2
Comptes courants passifs des partenariats et sociétés transparente	1,6	-	(1,2)	-	0,4
Autres passifs courants	288,4	(3,6)	(80,5)	(21,0)	183,3
Autres passifs courants	2 467,9	5,6	112,1	(25,7)	2 559,9

(a) La dette à reverser pour compte de tiers correspond à de la dette des collectivités publiques reprises par l'opérateur privé dans le cadre de certains contrats de concessions.

(b) Les mouvements de l'activité sur les dettes sociales incluent la variation des dettes relatives aux paiements fondés sur des actions pour un montant de 22,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les créances sociales correspondent notamment au montant des souscriptions non encore libérées en cash des plans Go Suez Classique et Go Suez Multiple. La variation de ce poste en 2023 s'explique principalement par la réalisation de l'opération d'augmentation de capital au profit des salariés et anciens salariés du Groupe du 6 janvier 2023 décrite en Note 2.2.

Au 31 décembre 2022, les autres actifs et passifs courants se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2021	Variation de périmètre et effets de change	Mouvements de l'activité	Autres variations	31 décembre 2022 Retraité
Créances fiscales (hors créances d'impôts exigibles)	10,0	394,8	36,3	(2,4)	438,7
Créances sociales	-	5,7	95,4	-	101,1
Charges constatées d'avance	-	66,0	(11,8)	-	54,2
Avances et acomptes versés	-	60,8	(7,4)	(2,5)	50,9
Comptes courants actifs des partenariats et sociétés transparentes	-	9,7	(3,1)	-	6,7
Autres actifs courants bruts	20,3	128,4	6,7	(12,7)	142,8
Pertes de valeur sur autres actifs courants	-	(6,1)	3,2	0,2	(2,7)
Autres actifs courants	30,3	659,4	119,3	(17,5)	791,5
Dettes à reverser pour compte de tiers	-	810,8	31,8	-	842,6
Dettes sociales	-	567,3	124,4	43,2	734,9
Dettes fiscales (hors dettes d'impôts exigibles)	-	442,7	7,1	(1,5)	448,4
Autres produits constatés d'avance	-	179,4	(18,0)	(9,4)	151,9
Comptes courants passifs des partenariats et sociétés transparente	-	1,3	0,3	-	1,6
Autres passifs courants	-	264,9	54,8	(31,3)	288,4
Autres passifs courants	-	2 266,4	200,5	1,0	2 467,9

Note 6 Résultat, actifs et passifs financiers

6.1 Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Coût de l'endettement financier net	(220,6)	47,1	(173,5)	(102,4)	19,5	(82,9)
Autres produits et charges financiers	(33,4)	58,8	25,4	(17,5)	26,3	8,8
Résultat financier	(254,0)	105,9	(148,1)	(119,9)	45,8	(74,1)

6.1.1 Coût de l'endettement financier net

Ce poste comprend principalement les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif - TIE) sur la dette brute, le résultat de change et des couvertures de risques de change sur la dette brute, les produits d'intérêts sur placements de trésorerie et la variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts sur dette brute	(201,2)	-	(201,2)	(100,1)	-	(100,1)
Produits et charges d'intérêts sur dette de location	(6,3)	-	(6,3)	-	1,0	1,0
Résultat de change sur dettes financières et couvertures	(13,0)	14,4	1,4	(2,2)	4,4	2,2
Résultat latent des couvertures économiques sur emprunts	-	-	-	-	0,2	0,2
Résultat sur trésorerie et équivalents de trésorerie, et actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	-	32,7	32,7	-	6,5	6,5
Résultat financier relatif à une restructuration de dette ou créance financière	(0,1)	-	(0,1)	(0,1)	7,4	7,3
Coût de l'endettement financier net	(220,6)	47,1	(173,5)	(102,4)	19,5	(82,9)

6.1.2 Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Charges d'intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long-terme	(8,9)	-	(8,9)	(3,2)	-	(3,2)
Désactualisation des autres provisions et passifs long terme	-	25,4	25,4	-	7,2	7,2
Variation de juste valeur des instruments dérivés non compris dans l'endettement net	-	9,4	9,4	(9,2)	14,4	5,2
Produits générés par les actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables	-	0,6	0,6	-	0,6	0,6
Autres	(24,5)	23,4	(1,1)	(5,1)	4,1	(1,0)
Autres produits et charges financiers	(33,4)	58,8	25,4	(17,5)	26,3	8,8

6.2 Actifs et passifs financiers

Les différentes catégories d'actifs et passifs financiers sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10,8	9,9	20,7	34,4	58,9	93,3
Instruments financiers dérivés	0,6	9,9	10,5	11,2	58,9	70,1
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	10,2	-	10,2	23,2	-	23,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	48,0	-	48,0	49,0	-	49,0
Prêts et créances au coût amorti	364,1	3 266,7	3 630,8	236,7	3 075,3	3 312,0
Clients et autres débiteurs ^(a)	-	3 124,7	3 124,7	-	2 840,2	2 840,2
Autres prêts et créances au coût amorti	364,1	142,0	506,1	236,7	235,1	471,8
Actifs financiers	422,9	3 276,6	3 699,5	320,1	3 134,2	3 454,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	1 203,8	1 203,8	-	1 766,2	1 766,2
Total actifs financiers et trésorerie	422,9	4 480,4	4 903,3	320,1	4 900,4	5 220,5
Dettes financières	5 655,1	142,9	5 798,0	5 700,5	118,1	5 818,6
Dettes de location	422,7	145,8	568,5	404,1	142,6	546,7
Instruments financiers dérivés	0,1	12,8	12,9	16,6	20,8	37,4
Fournisseurs et autres créditeurs ^(a)	-	2 192,7	2 192,7	-	2 437,2	2 437,2
Autres passifs financiers ^(b)	1,9	-	1,9	3,0	-	3,0
Passifs financiers	6 079,8	2 494,2	8 574,0	6 124,2	2 718,7	8 842,9

(a) Les postes Clients et autres débiteurs et Fournisseurs et autres créditeurs sont détaillés en note 5.3.

(b) Les autres passifs financiers au 31 décembre 2023 correspondent à divers postes individuellement non significatifs.

6.2.1 Endettement financier net

Les passifs financiers comprennent les dettes financières (dont les découverts bancaires), les dettes fournisseurs, les instruments financiers dérivés ainsi que les autres passifs financiers.

Les passifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture ;
- les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif, puis sont constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Le Groupe traite les restructurations des dettes financières qui ne s'effectuent pas entre prêteurs et emprunteurs identiques comme une extinction de la dette initiale et une reconnaissance de la nouvelle dette.

De même, une dette renégociée dont la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions (y compris les honoraires versés à la banque contrepartie, actualisés par application du taux d'intérêt effectif initial) est différente de plus de 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial, est comptabilisée comme une nouvelle dette, parce que la modification contractuelle est substantielle au sens d'IFRS 9. La dette initiale est alors considérée comme éteinte et sortie de l'état de situation financière. À cette occasion tous les frais afférents à l'ancienne dette et non encore amortis, sont transférés au compte de résultat.

Quand la modification n'est pas substantielle au sens d'IFRS 9, la dette initiale reste comptabilisée dans l'état de situation financière, y compris les frais afférents non encore amortis. Mais l'application de la norme conduit le Groupe à réévaluer la valeur comptable de cette dette, pour prendre en compte les nouveaux flux de trésorerie futurs attendus sur sa durée résiduelle. L'effet de la réévaluation est reconnu dans le compte de résultat.

L'endettement financier net au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
<i>Emprunts obligataires</i>	5 490,4	-	5 490,4	4 300,0	-	4 300,0
<i>Tirages sur facilités de crédit</i>	12,9	-	12,9	14,8	-	14,8
<i>Autres emprunts bancaires</i>	126,3	44,9	171,2	1 336,5	21,2	1 357,7
<i>Autres emprunts</i>	72,4	9,8	82,2	84,9	33,4	118,3
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	-	31,7	31,7	-	24,3	24,3
<i>Impact du coût amorti ^(a)</i>	(46,9)	56,5	9,6	(35,7)	39,2	3,5
<i>Impact de la couverture de juste valeur ^(b)</i>	-	-	-	-	-	-
Dettes financières	5 655,1	142,9	5 798,0	5 700,5	118,1	5 818,6
Dettes de location	422,7	145,8	568,5	404,1	142,6	546,7
Instruments financiers dérivés au passif relatif à la dette ^(c)	-	6,4	6,4	-	5,0	5,0
Dettes brute	6 077,8	295,1	6 372,9	6 104,6	265,7	6 370,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	(1 203,8)	(1 203,8)	-	(1 766,2)	(1 766,2)
Instruments financiers dérivés à l'actif relatif à la dette ^(c)	-	(6,9)	(6,9)	-	(16,7)	(16,7)
Trésorerie active	-	(1 210,7)	(1 210,7)	-	(1 782,9)	(1 782,9)
Endettement financier net	6 077,8	(915,6)	5 162,2	6 104,6	(1 517,2)	4 587,4
Impact du coût amorti	46,9	(56,5)	(9,6)	35,7	(39,2)	(3,5)
Instruments dérivés	-	0,5	0,5	-	11,7	11,7
Endettement net hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	6 124,7	(971,6)	5 153,1	6 140,3	(1 544,7)	4 595,6

(a) Ce poste comprend les intérêts courus non échus sur la dette financière brute ainsi que les primes et frais de mise en place des emprunts restant à amortir.

(b) Ce poste correspond à la revalorisation de la composante taux des dettes couvertes dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur.

(c) Il s'agit de la juste valeur des instruments dérivés relatifs à la dette, qualifiés ou non de couverture.

La sensibilité de la dette (y compris instruments financiers dérivés de taux d'intérêt et de change) au risque de taux et de change est présentée en Note 6.3.

La variation de l'endettement financier net sur l'exercice 2023 s'explique comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2022 Retraité	Flux non cash		Variation de juste valeur			31 décembre 2023
		Flux cash	Effet de change	Variation de périmètre	de et coût amorti	Divers	
<i>Emprunts obligataires</i>	4 300,0	1 192,8	(2,4)	-	-	-	5 490,4
<i>Tirages sur facilités de crédit ^(b)</i>	14,8	(2,0)	-	-	-	0,1	12,9
<i>Autres emprunts bancaires</i>	1 357,7	(1 190,9)	(8,0)	11,5	-	0,9	171,2
<i>Autres emprunts</i>	118,3	(36,4)	(4,0)	3,3	-	1,0	82,2
<i>Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie</i>	24,3	(2,0)	(0,2)	5,1	-	4,5	31,7
<i>Impact du coût amorti</i>	3,5	(9,9)	4,7	(1,4)	18,7	(6,0)	9,6
<i>Impact de la couverture de juste valeur</i>	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières	5 818,6	(48,4)	(9,9)	18,5	18,7	0,5	5 798,0
Dettes de location	546,7	(176,5)	0,2	(4,3)	(36,9)	239,3	568,5
Instruments financiers dérivés au passif relatif à la dette ^(a)	5,0	-	(1,2)	-	2,6	-	6,4
Dettes brute	6 370,3	(224,9)	(10,9)	14,2	(15,6)	239,8	6 372,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 766,2)	581,7	6,8	(17,1)	-	(9,0)	(1 203,8)
Instruments financiers dérivés à l'actif relatif à la dette ^(a)	(16,7)	-	13,9	-	3,7	(7,8)	(6,9)
Trésorerie active	(1 782,9)	581,7	20,7	(17,1)	3,7	(16,8)	(1 210,7)
Endettement financier net	4 587,4	356,8	9,8	(2,9)	(11,9)	223,0	5 162,2

(a) Les instruments financiers dérivés sont détaillés en Note 6.2.3.

(b) Au 31 décembre 2023, ce poste comprend uniquement des tirages sur facilités de crédit portées par des filiales. La facilité de crédit de 750 millions d'euros portée par Suez S.A. demeure non tirée.

Au 31 décembre 2023, l'endettement financier net est en augmentation de 574,8 millions d'euros, principalement expliqué par :

- le paiement de l'ajustement de prix et l'earn out au titre de l'acquisition du nouveau Suez du 31/01/2022 pour 404,3 millions d'euros ;
- les acquisitions des sociétés Devon Contract Waste, F&R Cawley Ltd au Royaume-Uni et Optimatics Holding de 96,0 millions d'euros ;
- le versement du cash collatéral pour GO suez de 84,6 millions d'euros ;
- le paiement en numéraire des dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales pour un montant de 45,1 millions d'euros ;
- le besoin de trésorerie généré par les activités du Groupe pour un montant de 25,0 millions d'euros.
- l'acquisition des 50% restants de la société Vissershok en Afrique du Sud, filiale du groupe Enviroserv, pour un montant de 20,0 millions d'euros ;
- l'acquisition d'intérêts minoritaires de Scori et au paiement de l'ajustement de prix au titre de l'acquisition d' IWS pour un montant de 15,5 millions d'euros ;
- les acquisitions des sociétés Sotreco et Nextri pour un montant de 15,4 millions d'euros ;

- les effets de change pour un montant de 10,1 millions d'euros;
- l'ajustement de prix et l'earn out sur l'acquisition des activités de déchets dangereux du groupe Enviroserv, le 30 septembre 2022, pour un montant total de 9,0 millions d'euros ;
- ces mouvements étant partiellement compensés par :
 - l'augmentation de capital liée au plan d'actionnariat salarial « GO Suez » pour 97,2 millions d'euros ;
 - les soultes perçues lors du débouclage des instruments de couverture de taux un montant de 33,2 millions
 - les cessions des filiales Latis Scientific et DETS au Royaume-Uni pour 31,5 millions d'euros.

Le **ratio d'endettement** du Groupe au 31 décembre 2023 est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		Retraité
Endettement financier net	5 162,2	4 587,4
Capitaux propres	6 316,0	6 612,7
Radio d'endettement	81,7%	69,4%

Au cours du dernier trimestre 2023, Suez a réalisé deux émissions d'obligations vertes visant à refinancer la dette bancaire d'1,2 milliard d'euros du 5 décembre 2022 afin de finaliser les acquisitions de Suez R&R UK et d'IWS spécialisé dans la gestion des déchets dangereux en France (voir Note 2.1)

<i>(en millions d'euros)</i>				
Date émission	Nominal	Taux	Coupon	Maturité
Mai 2022	750,0	Fixe	1,875%	24 mai 2027
Mai 2022	850,0	Fixe	2,375%	24 mai 2030
Mai 2022	1 000,0	Fixe	2,875%	24 mai 2034
Octobre 2022	800,0	Fixe	4,625%	3 novembre 2028
Octobre 2022	900,0	Fixe	5,000%	3 novembre 2032
Octobre 2023 (GBP)	690,4	Fixe	6,625%	5 octobre 2043
Novembre 2023	500,0	Fixe	4,500%	13 novembre 2033
Total Emprunts obligataires	5 490,4			

Les **autres emprunts** incluent notamment la dette financière envers Veolia correspondant aux transferts économiques en cours au 31 décembre 2023 pour un montant de 10,3 millions d'euros (37,7 millions d'euros au 31 décembre 2022).

La **juste valeur des dettes financières** s'élève au 31 décembre 2023, à 5 945,3 millions d'euros pour une valeur nette comptable de 5 798,0 millions d'euros (analyse de la juste valeur par niveau en Note 6.2.4).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7 et détenus dans le but de faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes au sein de l'état de situation financière.

La politique de gestion des risques liés aux instruments financiers est présentée en Note 6.3.

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » s'élève à 1 203,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, il comprend essentiellement des disponibilités pour 704,2 millions d'euros, des dépôts à terme pour 323,6 millions d'euros et des comptes courants de trésorerie avec des sociétés apparentées non consolidées pour 176,0 millions d'euros.

Le résultat enregistré sur la « trésorerie et équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2023 s'établit à 32,7 millions d'euros.

6.2.2 Actifs financiers

Les actifs financiers sont répertoriés comme suit :

- actifs dont les flux de trésorerie ne sont pas des intérêts et des remboursements de principal (participations dans les entités non intégrées, instruments dérivés) ;
- actifs dont les flux de trésorerie sont des intérêts et des remboursements de principal (essentiellement prêts et créances).

Les actifs financiers sont ventilés dans les états de situations financières entre actifs non courants et courants.

Participations dans les entités non consolidées

Les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées sont classées :

- soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultat. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable ;
- soit dans la catégorie des Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, suite à l'option irrévocable prise par le Groupe, titre par titre, et dès la première comptabilisation. Pour l'essentiel, cette catégorie comprend les titres non cotés détenus dans des sociétés dans lesquelles le Groupe ne détient pas d'influence notable.

En application d'IFRS 9, les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- à leur coût initial majoré des coûts de transaction lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par les éléments du résultat global ;
- à leur coût initial lorsqu'ils sont évalués en juste valeur par le compte de résultat. Les coûts de transaction sont alors enregistrés en compte de résultat à la date d'acquisition.

À chaque date de clôture, les participations dans des sociétés non consolidées sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les sociétés non cotées, la juste valeur est estimée à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché, l'actualisation de dividendes ou flux de trésorerie, ou à défaut à partir de l'actif net comptable.

En conformité avec les termes d'IFRS 9 :

- tous les impacts liés aux titres évalués à la juste valeur en compte de résultat générés après leur date d'acquisition sont comptabilisés en compte de résultat : dividendes, écarts positifs ou négatifs entre juste valeur et prix d'acquisition tout au long de la détention des titres, résultats de cessions notamment ;
- a contrario, les impacts liés aux titres évalués en juste valeur par les autres éléments du résultat global ne sont jamais recyclés dans le compte de résultat. Les écarts positifs ou négatifs entre justes valeurs et prix d'acquisition sont comptabilisés en autres éléments du résultat global tout au long de la détention des titres. Les résultats sur cessions sont classés en autres éléments du résultat global, puis le total des autres éléments du résultat global accumulés relatif à la ligne de titres cédés est reclassé vers la contribution nette du groupe. Seuls les dividendes reçus impactent le résultat du Groupe.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur ; la contrepartie des variations de ces justes valeurs est comptabilisée en compte de résultat, sauf quand les instruments dérivés sont utilisés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net (voir Note 6.2).

Prêts et créances au coût amorti

La catégorie comprend principalement les créances et prêts rattachés à des participations, les avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, les dépôts de garantie, les créances à long terme envers des clients dans le cadre de contrats de concession.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, ce qui correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale. Puis, à chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Conformément aux termes d'IFRS 9, les entités du Groupe ont constitué une approche de dépréciation par type d'actifs au titre du risque de contrepartie. Les pertes de valeur sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Ces actifs sont classés en trois catégories :

- situation 1 : Actifs dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative ; les débiteurs paient à l'échéance ou avec des retards inférieurs à 60 jours ;
- situation 2 : Actifs ayant subi une détérioration significative du risque de crédit ; les dépassements d'échéance sont supérieurs à 60 jours mais restent inférieurs à 180 jours ;
- situation 3 : Actifs pour lesquels la détérioration est telle que la perte est avérée avec des dépassements d'échéance supérieurs à 180 jours.

Les actifs classés en situation 1 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues à un horizon de 12 mois. Les actifs classés en situations 2 et 3 font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes attendues sur la totalité de leur durée de vie. Le montant de la dépréciation est calculé en fonction :

- de la probabilité de défaut du débiteur ;
- du taux de perte estimé si la contrepartie fait défaut, appliqué à la valeur totale de l'actif.

Les pertes de valeur sur les prêts rattachés à des participations, avances en comptes courants consenties à des entreprises associées et dépôts et cautionnements sont calculées en fonction des pertes attendues sur les actifs pris individuellement.

Les créances nées dans le cadre de contrats de concession, quand le Groupe a obtenu un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie, contiennent une composante de financement au sens d'IFRS 15 puisque les clients paient sur plusieurs années une prestation déjà réalisée. Comme autorisé par la norme IFRS 9, est appliquée à ces créances la méthode de dépréciation utilisée pour le calcul des pertes de valeur sur les prêts et avances en comptes courants et décrite ci-dessus.

Les valeurs brutes des créances sont transférées en pertes sur créances irrécouvrables au compte de résultat, lorsque les voies de recours offertes au Groupe sont épuisées pour recouvrer ces actifs. Les dépréciations accumulées en

moins des créances concernées sont alors reprises également en résultat.

construction, dont le mode de calcul est précisé dans la Note 5. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation selon les mêmes règles que les créances clients.

Les actifs contrats conclus avec des clients incluent les montants dus par les clients au titre des contrats de

Les différentes catégories d'actifs financiers ainsi que leur ventilation entre leurs parts « non courante » et « courante » sont présentées dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10,8	9,9	20,7	34,4	58,9	93,3
Instruments financiers dérivés	0,6	9,9	10,5	11,2	58,9	70,1
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	10,2	-	10,2	23,2	-	23,2
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	48,0	-	48,0	49,0	-	49,0
Prêts et créances au coût amorti	364,1	3 266,7	3 630,8	236,7	3 075,3	3 312,0
Clients et autres débiteurs ^(a)	-	3 124,7	3 124,7	-	2 840,2	2 840,2
Autres prêts et créances au coût amorti	364,1	142,0	506,1	236,7	235,1	471,8
Actifs financiers	422,9	3 276,6	3 699,5	320,1	3 134,2	3 454,3

(a) Le poste Clients et autres créditeurs est détaillé en note 5.3.

6.2.2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments financiers dérivés sont détaillés en Note 6.2.3.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat sont des titres non cotés détenus par le Groupe, leur variation sur l'exercice 2023 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
31 décembre 2022 Retraité	23,2
Acquisitions	5,6
Cessions (valeur comptable cédée)	(26,9)
Variation de juste valeur enregistrée en résultat	22,7
Variations de périmètre, change et divers	(14,4)
31 décembre 2023	10,2

Les produits générés par ces titres non cotés sont non significatifs.

6.2.2.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres correspondent à 5,3 millions d'euros de titres cotés et 42,7 millions d'euros de titres non cotés détenus par le Groupe au 31 décembre 2023. Leur variation sur l'exercice s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
31 décembre 2022 Retraité	49,0
Acquisitions	2,3
Cessions (valeur comptable cédée)	-
Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	(0,1)
Variations de périmètre, change et divers	(3,2)
31 décembre 2023	48,0

Les produits générés par ces titres sont non significatifs.

6.2.2.3 Prêts et créances au coût amorti

Les créances clients et autres débiteurs sont détaillés en Note 5.3.

Les autres prêts et créances au coût amorti se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts aux sociétés affiliées ^(a)	202,9	36,4	239,3	109,4	88,3	197,7
Créances de concessions	161,2	105,6	266,8	127,3	146,8	274,1
Créances de location financement	-	-	-	-	-	-
Autres créances au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Autres prêts et créances au coût amorti	364,1	142,0	506,1	236,7	235,1	471,8

(a) Ce poste comprend notamment des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence et/ou aux sociétés non consolidées pour un montant de 117,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La valeur brute des prêts et créances au coût amorti s'élève à 690,9 millions d'euros, et sont dépréciés à hauteur de 184,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Les gains et pertes nets enregistrés en résultat sur les prêts et créances au coût amorti au 31 décembre 2023 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Evaluation ultérieure à l'acquisition		
	Intérêts	Change	Dépréciation
31 décembre 2022 Retraité	12,0	(1,0)	(2,1)
31 décembre 2023	24,9	(0,5)	(17,4)

6.2.2.4 Actifs financiers donnés en garantie

Les actifs financiers donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 71,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

6.2.3 Instruments financiers dérivés actifs et passifs

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix des matières premières. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de prix des matières premières.

Définition et périmètre des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est affectée par la variation d'un ou plusieurs paramètres observables, qui ne requièrent pas d'investissement significatif initial et prévoient un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés couvrent notamment les contrats de type swaps, achats à terme ou ventes à terme.

Comptabilisation et présentation des instruments dérivés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans les états de situations financières à leur juste valeur. Néanmoins, leur mode de comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs ou de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes en devises étrangères. Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période même si

l'élément couvert est normalement dans une catégorie dans laquelle les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments des résultats globaux ou s'il est normalement comptabilisé au coût amorti en l'absence de couverture. Ces deux réévaluations se compensent au sein du compte de résultat, à la part inefficace de la couverture près.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers ou non financiers déjà traduits dans les états de situations financières ou de transactions futures non encore traduites dans les états de situations financières, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en autres éléments des résultats globaux pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat lorsque les flux de trésorerie liés à l'élément couvert (actif ou passif financier) affectent eux-mêmes le compte de résultat. Ces gains ou pertes sur instruments de couverture doivent être transférés sur la même ligne du compte de résultat que les impacts liés à l'élément couvert à savoir, résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme efficace, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte, sauf si l'entité s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas : les gains et pertes comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

Identification et documentation des relations de couverture

Le Groupe identifie l'instrument financier de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement la relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Cette méthodologie est conforme aux termes de la norme IFRS 9.

Dès l'origine et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée, le Groupe démontre et documente l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à IFRS 9, les couvertures sont considérées comme efficaces lorsque :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'élément de couverture ; ce lien existe quand les caractéristiques de l'instrument de couverture (notamment montant notionnel et date d'échéance) sont fortement corrélées à celles de l'élément couvert et/ou quand la variation de valeur de l'instrument de couverture est elle-même fortement corrélée à la variation de valeur de l'élément couvert ;
- le ratio de couverture est cohérent avec la stratégie de gestion du risque de la société qui porte l'élément couvert ;
- la valeur de l'instrument de couverture n'est quasiment pas corrélée au risque de crédit du débiteur.

La démonstration de l'efficacité des couvertures est conduite de façon prospective et rétrospective. Elle est établie par recours à différentes méthodologies, principalement fondées sur la comparaison entre variations de juste valeur ou de flux de trésorerie sur l'élément couvert et sur l'instrument de couverture. Le Groupe utilise également les méthodes fondées sur les analyses de corrélation statistique entre historiques de prix.

Comptabilisation et présentation des dérivés non qualifiés de couverture

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été ou ne sont plus documentés dans des relations de couverture comptable.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein d'une rubrique spécifique Mark-to-Market ou « MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel » en résultat opérationnel courant pour les instruments dérivés sur actifs non financiers et en résultat financier pour les instruments dérivés de change, de taux ou sur actions.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont présentés dans l'état de situation financière en courant pour les dérivés à échéance de moins de 12 mois et en non courant pour les autres.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Le risque de contrepartie est pris en compte dans l'évaluation des instruments dérivés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché conformément à la norme IFRS 13 :

- la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, Le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas, ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent n'étaient pas observables.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023			31 décembre 2022 Retraité		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Instrument financiers dérivés relatifs à la dette	-	6,9	6,9	-	16,7	16,7
Instrument financiers dérivés relatifs aux matières premières	-	-	-	-	1,5	1,5
Instrument financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(a)	0,6	3,0	3,6	11,2	40,7	51,9
Instrument financiers dérivés actifs	0,6	9,9	10,5	11,2	58,9	70,1
Instrument financiers dérivés relatifs à la dette	-	6,4	6,4	-	5,0	5,0
Instrument financiers dérivés relatifs aux matières premières	0,1	-	0,1	-	-	-
Instrument financiers dérivés relatifs aux autres éléments ^(b)	-	6,4	6,4	16,6	15,8	32,4
Instrument financiers dérivés passifs	0,1	12,8	12,9	16,6	20,8	37,4

(a) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, non qualifiés de couverture, pour un montant de 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2023.

(b) Comprend notamment les instruments financiers dérivés correspondant à la part taux futur des instruments dérivés relatifs à la dette nette, non qualifiés de couverture, pour un montant de 1,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Ces instruments sont mis en place dans le cadre de la politique de gestion des risques financiers du Groupe et sont analysés en Note 6.3.

6.2.4 Juste valeur des instruments financiers par niveau

(en millions d'euros)	31 décembre 2023				31 décembre 2022 Retraité			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres cotés	5,3	5,3	-	-	5,3	5,3	-	-
Titres non cotés	52,9	-	-	52,9	66,9	-	-	66,9
Instrument financiers dérivés	10,5	-	10,5	-	70,1	-	70,1	-
Actifs financiers à la juste valeur	68,7	5,3	10,5	52,9	142,3	5,3	70,1	66,9
Dettes financières	5 945,3	5 637,5	307,8	-	5 550,8	3 990,6	1 560,2	-
Instrument financiers dérivés	12,9	-	12,9	-	37,4	-	37,4	-
<i>Instrument financiers dérivés relatifs à la dette</i>	6,4	-	6,4	-	5,0	-	5,0	-
<i>Instrument financiers sur les matières premières</i>	0,1	-	0,1	-	-	-	-	-
<i>Instrument financiers dérivés relatifs aux autres éléments</i>	6,4	-	6,4	-	32,4	-	32,4	-
Passifs financiers à la juste valeur	5 958,2	5 637,5	320,7	-	5 588,2	3 990,6	1 597,6	-

Actifs financiers

Les titres cotés, dont la juste valeur s'élève à 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2023, sont évalués à partir du cours de bourse à cette date. Il s'agit donc d'instruments à la juste valeur de niveau 1.

Les titres non cotés, dont la juste valeur s'élève à 52,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, sont évalués à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières transactions, l'actualisation des dividendes ou flux de trésorerie et la valeur de l'actif net. Il s'agit donc d'instruments à la juste valeur de niveau 3. Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion des risques, comportent principalement des swaps de taux et de change, des options de change, des achats et ventes à terme de devises, ainsi que des swaps sur matières premières. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur au 31 décembre 2023 pour 10,5 millions d'euros. La juste valeur de la quasi-totalité de ces contrats est déterminée à l'aide de modèles internes de valorisation basés sur des données observables. Il s'agit donc d'instruments à la juste valeur de niveau 2.

Passifs financiers

La juste valeur des dettes financières et des instruments financiers positionnés au passif se répartit de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur (la définition des niveaux de juste valeur est présentée en Note 6.3) :

Concernant les dettes financières, seuls les emprunts obligataires cotés émis par Suez sont présentés dans ce tableau en niveau 1. Les autres emprunts sont présentés en niveau 2. La totalité de ces emprunts est évaluée notamment en tenant compte du risque de taux (composante taux d'intérêt) ; leur juste valeur est déterminée sur la base de données observables.

Concernant les instruments financiers dérivés, il s'agit d'instruments à la juste valeur de niveau 2 (voir Note 6.2.4 pour la justification du niveau de juste valeur).

6.2.5 Compensation des instruments financiers dérivés actifs et passifs

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'opère pas de compensation comptable de passifs financiers dans son état de situation financière. Par ailleurs, Suez souscrit des dérivés de gré à gré avec des banques de première catégorie dans le cadre de conventions qui prévoient de compenser les montants dus et à recevoir en cas de défaillance de l'une des parties contractantes. Ces accords de compensation conditionnels ne respectent pas les critères de la norme IAS 32 pour permettre la compensation des instruments dérivés actifs et passifs dans son état de situation financière. Ils entrent cependant dans le champ d'application des informations à fournir au titre d'IFRS 7 sur la compensation :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023				31 décembre 2022 Retraité			
	Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières		Instruments financiers dérivés relatifs à la dette et aux autres éléments		Instruments financiers dérivés relatifs aux matières premières	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Montant brut ^(a)	10,5	(12,8)	-	(0,1)	68,6	(37,4)	1,5	-
Montant après compensation	7,9	(10,2)	-	(0,1)	49,3	(18,1)	1,5	-

(a) Montants bruts des actifs et passifs financiers comptabilisés.

6.3 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché.

6.3.1 Risques de marché sur matières premières

6.3.1.1 Opération de couverture

Le Groupe engage des opérations de couverture de flux de trésorerie (cash-flow hedge) sur les carburants telles que définies par IFRS 9, en utilisant les instruments dérivés proposés sur les marchés de gré à gré, qu'ils soient fermes ou optionnels, mais toujours réglés en cash. L'objectif du Groupe est de se prémunir contre les évolutions défavorables des prix de marché pouvant en particulier affecter ses coûts d'approvisionnement.

6.3.1.2 Juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières

La juste valeur des instruments financiers dérivés sur matières premières aux 31 décembre 2023 est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023				31 décembre 2022 Retraité			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	0,1	1,5	-	-	-
Total	-	-	-	0,1	1,5	-	-	-

Par type de matières premières, la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie se détaille comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023				31 décembre 2022 Retraité			
	Actifs		Passifs		Actifs		Passifs	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Pétroles	-	-	-	0,1	1,5	-	-	-
Swaps	-	-	-	0,1	1,5	-	-	-
Total	-	-	-	0,1	1,5	-	-	-

6.3.2 Risque de change

Les filiales du Groupe opèrent principalement localement et dans leur devise, l'exposition du Groupe au risque de transaction associé aux achats et ventes est donc limitée.

Le risque de conversion est essentiellement concentré sur les participations détenues au Royaume-Uni, en Chine, en Australie et en Afrique du Sud. En matière d'investissement dans des devises n'appartenant pas à la zone Euro, la politique de couverture du Groupe consiste à créer des passifs libellés dans la devise des flux de trésorerie générés par ces actifs en fonction de différents indicateurs internes et externes.

Parmi les instruments de couverture utilisés, la souscription d'emprunts dans la devise considérée constitue la couverture la plus naturelle. Le Groupe utilise notamment des produits dérivés de change (swaps de change, cross currency swaps...) qui permettent de créer synthétiquement des dettes en devises.

6.3.2.1 Instruments financiers par devises

La ventilation par devises de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net, avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture de taux et de change, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

(en %)	31 décembre 2023		31 décembre 2022 Retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	87%	87%	97%	97%
Zone USD	1%	2%	0%	0%
Zone GBP	9%	7%	0%	1%
AUD	0%	0%	0%	0%
MOP	1%	1%	1%	1%
ZAR	1%	1%	1%	1%
Autres devises	1%	2%	1%	0%
Total	100%	100%	100%	100%

Endettement financier net

(en %)	31 décembre 2023		31 décembre 2022 Retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Zone EUR	88%	89%	106%	106%
Zone USD	0%	1%	-1%	-1%
Zone GBP	14%	11%	-3%	-2%
AUD	0%	0%	0%	-1%
MOP	1%	1%	1%	1%
ZAR	1%	1%	1%	1%
Autres devises	-4%	-3%	-4%	-4%
Total	100%	100%	100%	100%

6.3.2.2 Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité est établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers dérivés).

Pour le **risque de change**, le calcul de sensibilité consiste à évaluer l'impact dans les comptes consolidés d'une variation de cours de change de plus ou moins 10 % par rapport aux cours de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de change

Une variation des cours de change des devises contre euro n'a d'impact en résultat que sur les actifs et passifs libellés dans une autre devise que la devise de reporting des sociétés les portant à leur état de situation financière et dans la mesure où ces actifs et passifs n'ont pas été qualifiés de couverture d'investissement net. Une variation uniforme de plus ou moins 10 % des devises contre euro génèrerait respectivement une perte ou un gain de 7,4 millions d'euros.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de change

Au 31 décembre 2023, une variation uniforme de plus ou moins 10% des devises contre euro génèrerait respectivement un gain ou une perte de 1,7 millions d'euros en capitaux propres.

6.3.3 Risque de taux d'intérêt

L'objectif du Groupe est de réduire son coût de financement en limitant l'impact des variations de taux d'intérêt sur son compte de résultat.

La politique du Groupe est d'opérer une diversification des références de taux de la dette nette entre taux fixe et taux variable. L'objectif est de disposer d'une répartition équilibrée entre les différentes références de taux à horizon moyen terme (5 à 15 ans), la répartition pouvant évoluer en fonction du contexte de marché.

Ainsi, le Groupe a recours à des instruments de couverture (notamment à des swaps), afin de se protéger des augmentations de taux d'intérêt dans les devises dans lesquelles l'endettement est souscrit.

L'exposition du Groupe au risque de taux est gérée de manière centralisée et est revue régulièrement (en général sur une base mensuelle). Toute modification substantielle de la structure de taux fait l'objet d'une approbation préalable du Management.

Le coût de la dette du Groupe est sensible à l'évolution des taux pour toutes les dettes indexées sur des taux variables. Le coût de la dette du Groupe est également impacté par la variation de valeur de marché des instruments financiers dérivés non documentés comme couverture en IFRS 9.

Les principales expositions de taux d'intérêt résultent, pour le Groupe, des financements en euros et en livres sterling, qui représentent la quasi-totalité de l'endettement net au 31 décembre 2023.

6.3.3.1 Instruments financiers par type de taux

La ventilation par type de taux de l'encours des dettes financières et de l'endettement financier net avant et après prise en compte des instruments dérivés de couverture, est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Encours des dettes financières

(en %)	31 décembre 2023		31 décembre 2022 Retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	3%	3%	24%	23%
Fixe	97%	97%	76%	77%

Endettement financier net

(en %)	31 décembre 2023		31 décembre 2022 Retraité	
	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés	Avant impact des dérivés	Après impact des dérivés
Variable	-22%	-23%	-9%	-11%
Fixe	122%	123%	109%	111%

Au 31 décembre 2023, la part variable négative de l'endettement financier net est due à l'intégration du poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'élevant à 1 203,8 millions d'euros présentée en Note 6.2.1

6.3.3.2 Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base de la situation de l'endettement financier net (y compris instruments financiers ayant une composante de taux d'intérêt) à la date de clôture.

Pour le **risque de taux d'intérêt**, la sensibilité consiste à calculer l'impact d'une variation des taux de plus ou moins 1 % par rapport aux taux d'intérêt en vigueur à la date de clôture.

Impact sur le résultat après prise en compte des dérivés de taux

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'intérêt court terme (uniforme pour toutes les devises) sur le nominal de la dette nette à taux variable, et les jambes à taux variable des dérivés, générerait sur la charge nette d'intérêt, un gain ou une perte de 9,2 millions d'euros.

Une augmentation ou une diminution de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) ne générerait pas d'impact négatif ou positif lié à la variation de juste valeur des dérivés non documentés.

Impact sur les capitaux propres après prise en compte des dérivés de taux

Une augmentation de 1 % de l'ensemble des courbes de taux d'intérêt (identique pour toutes les devises) générerait, sur les capitaux propres, un gain de 0,2 millions d'euros lié à la variation de juste valeur des dérivés documentés en couverture de flux de trésorerie comptabilisée dans les états de situations financières consolidés. À contrario, une diminution de 1 % générerait une perte de 0,2 millions d'euros.

6.3.3.3 Couverture du risque de change ou de taux d'intérêt

Les justes valeurs et montants notionnels des instruments financiers dérivés de couverture du risque de change et de taux d'intérêt sont présentés ci-après :

Dérivés de change

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022 Retraité	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Couverture de juste valeur	1,8	268,8	(0,6)	163,6
Couverture des flux de trésorerie	(3,0)	30,9	36,2	68,2
Dérivés non qualifiés de couverture	(0,2)	402,2	2,8	1 901,2
Total	(1,4)	701,9	38,4	2 133,0

Dérivés de taux

(en millions d'euros)	31 décembre 2023		31 décembre 2022 Retraité	
	Total Valeur de marché	Total Nominal	Total Valeur de marché	Total Nominal
Couverture de juste valeur	-	-	-	-
Couverture des flux de trésorerie	0,6	13,9	(5,4)	1 183,0
Dérivés non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Total	0,6	13,9	(5,4)	1 183,0

Les valeurs de marché présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un actif, et de signe négatif dans le cas d'un passif.

Le Groupe qualifie de couverture de juste valeur les instruments dérivés de change adossés aux engagements fermes libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité.

Les couvertures de flux de trésorerie correspondent essentiellement à de la couverture de flux d'exploitation futurs en devises, de la couverture d'acquisition, ainsi qu'à la couverture de taux des refinancements obligataires hautement probables.

Les instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture correspondent à des instruments structurés, qui ne peuvent, de par leur nature et parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'efficacité définis par IFRS 9, être qualifiés de couverture comptable.

Les instruments dérivés de change non qualifiés de couverture couvrent économiquement des engagements en devise, dont principalement les prêts intra-groupes que le Groupe peut consentir aux filiales dans leur devise locale. L'effet constaté sur les dérivés de change est d'ailleurs quasi intégralement compensé par des résultats de change sur les éléments couverts.

Couverture de juste valeur

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change entrant dans une relation de couverture de juste valeur est la suivante :

31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	1,9	0,3	0,8	0,8	-

31 décembre 2022 Retraité (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(0,6)	(0,6)	-	-	-

Au 31 décembre 2023, l'impact net des couvertures de juste valeur enregistré au compte de résultat s'élève à 9,2 millions d'euros.

Couverture des flux de trésorerie

La répartition par maturité des valeurs de marché des instruments financiers dérivés de change et de taux d'intérêt entrant dans une relation de couverture de flux de trésorerie est la suivante :

31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	(2,4)	0,0	(1,9)	(0,5)	-

31 décembre 2022 Retraité (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Juste valeur des dérivés par date de maturité	30,8	38,3	-	(1,0)	(6,5)

Le montant des gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres part du Groupe sur l'année 2023 est de (22,3) millions d'euros (dont les impacts sur les sociétés associées).

En 2023, le Groupe a eu recours à des instruments de couverture de taux à départ différé afin de se protéger contre une augmentation des taux d'intérêt dans le cadre de refinancements obligataires hautement probables. Une part de ces instruments de couvertures a été débouclée à la suite des émissions obligataires en 2023 générant une soule de 33,2 millions d'euros. Ce gain réalisé de 33,2 millions d'euros enregistré en capitaux propres est recyclé en résultat pendant la durée de vie des obligations sous-jacentes. La part inefficace comptabilisée en résultat au titre de cette couverture de flux de trésorerie est de 2,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, les gains ainsi réalisés et enregistrés en capitaux propres sont de 270,4 millions d'euros. Au titre de 2023, 36,8 millions d'euros sont recyclés en résultat.

La part inefficace comptabilisée en résultat au titre des autres couvertures de flux de trésorerie est nulle.

6.3.4 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé, par ses activités opérationnelles et financières, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires, intermédiaires, banques) lorsque celles-ci se trouvent dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements contractuels. Ce risque résulte de la combinaison d'un risque de paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées), de livraison (non-livraison de prestations ou fournitures payées) et d'un risque de remplacement des contrats défaillants (appelé exposition Mark to Market correspondant au remplacement dans des conditions différentes de celles prévues initialement).

6.3.4.1 Activités opérationnelles

La part des actifs dépréciés reste peu significative par rapport au montant total du poste. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

6.3.4.2 Activités financières

L'exposition maximale du Groupe au risque de contrepartie sur les activités financières peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers hors actifs financiers non courants à la juste valeur par résultat / capitaux propres non recyclables, et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif des états de situation financière (soit 4 808,7 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Risque de contrepartie lié aux prêts et créances au coût amorti

Conformément à l'application de la norme IFRS 9 et conformément à la méthode détaillée en Note 6.3, le risque de contrepartie des encours bruts et des pertes de valeur des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients & autres débiteurs) dont l'échéance est dépassée est analysé ci-après :

(en millions d'euros)	Pas d'impayés / Pas de dépassement d'échéances de plus de 60 jours	Impayés / Dépassements d'échéances de 60 à 180 jours	Dépassements d'échéances de plus de 180 jours	31 décembre 2023 Total
	Prêts, créances et dépôts et cautionnements - valeur brute	571,4	0,5	118,8
Prêts, créances et dépôts et cautionnements - perte de valeur	(184,7)	-	(0,1)	(184,8)

L'encours brut des prêts et créances au coût amorti ne comprend pas les intérêts courus non échus (0,2 million d'euros). L'évolution des éléments de perte de valeur et de coût amorti est présentée en Note 6.2.2.3 "Prêts et créances au coût amorti".

Risque de contrepartie lié aux activités de placement et à l'utilisation d'instruments financiers dérivés

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur le placement de ses excédents (trésorerie et équivalents de trésorerie) et au travers de l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Le risque de contrepartie correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

Le Groupe place la majorité de ses excédents de trésorerie et négocie ses instruments financiers de couverture avec des contreparties de premier plan. Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de contrepartie, le Groupe a mis en place des procédures de gestion et de contrôle basées, d'une part sur l'habilitation des contreparties en fonction de leurs ratings externes, de leurs surfaces financières et d'éléments objectifs de marché (credit default swap, capitalisation boursière), et d'autre part sur la définition de limites de risques.

Au 31 décembre 2023, les postes "Trésorerie et équivalents de trésorerie" ainsi que les instruments financiers dérivés actifs sont les postes les plus significatifs soumis au risque de contrepartie. La décomposition des contreparties par type de notation sur ces postes est la suivante :

	31 décembre 2023				31 décembre 2022 Retraité			
	Total	Investment Grade (a)	Sans notation (b)	Non Investment Grade (b)	Total	Investment Grade (a)	Sans notation (b)	Non Investment Grade (b)
Risque de contrepartie lié aux activités de placement								
Pourcentage de l'exposition ^(c)	1 034,1	98%	2%	0%	1 793,8	95%	2%	3%

(a) Contreparties dont la notation minimale est BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's.

(b) L'essentiel de ces deux expositions est porté par des sociétés consolidées dans lesquelles existent des intérêts ne donnant pas le contrôle ou par des sociétés du Groupe opérant dans des pays émergents, où la trésorerie n'est pas centralisable et est donc placée localement.

(c) Les comptes courants de trésorerie avec des sociétés apparentées non consolidées pour 176,0 millions d'euros sont exclus de l'exposition.

6.3.5 Risque de liquidité

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe pourrait être exposé à un risque de manque de liquidités l'empêchant de faire face à ses engagements contractuels.

6.3.5.1 Liquidités disponibles

La politique de financement du Groupe s'appuie sur les principes suivants :

- diversification des sources de financements entre le marché bancaire et le marché des capitaux ;
- profil de remboursement équilibré des dettes financières.

Au 31 décembre 2023, le Groupe bénéficie d'une trésorerie active de 1 210,7 millions d'euros, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie pour 1 203,8 millions d'euros et des instruments financiers dérivés relatifs à la dette et enregistrés à l'actif pour 6,9 millions d'euros.

De plus, le Groupe dispose au 31 décembre 2023 de facilités de crédit confirmées, pour un montant total de 775,3 millions d'euros dont 12,9 millions d'euros tirées ; les facilités de crédit non tirées atteignent donc 762,4 millions d'euros, dont 5,0 millions d'euros arriveront à échéance au cours de l'année 2025.

Au 31 décembre 2023, les ressources bancaires représentent 3,2 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie, car ces éléments ne constituent pas une source de financement pérenne). Les financements par les marchés de capitaux constitués uniquement d'emprunts obligataires représentent 94,9 % de l'encours des dettes financières (hors découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie).

La trésorerie disponible, composée de la trésorerie et équivalents de trésorerie (1 203,8 millions d'euros), nets des découverts bancaires et comptes courants passifs de trésorerie (31,7 millions d'euros), s'élève à 1 172,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

6.3.5.2 Flux contractuels non actualisés aux activités financières

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessous correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité et par nature sont les suivants :

31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Emprunts obligataires	5 490,4	-	-	1 550,0	3 940,4
Tirages sur facilités de crédit	12,9	-	-	-	12,9
Autres emprunts bancaires	171,2	45,0	33,8	90,8	1,6
Autres emprunts	82,2	9,8	18,6	18,1	35,7
Emprunts	5 756,7	54,8	52,4	1 658,9	3 990,6
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	31,7	31,7	-	-	-
Encours des dettes financières	5 788,4	86,5	52,4	1 658,9	3 990,6
Actifs financiers qualifiant et désignés à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 203,8)	(1 203,8)	-	-	-
Endettement net hors dette de location et hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	4 584,6	(1 117,3)	52,4	1 658,9	3 990,6

31 décembre 2022 Retraité (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Emprunts obligataires	4 300,0	-	-	750,0	3 550,0
Tirages sur facilités de crédit	14,8	-	-	-	14,8
Autres emprunts bancaires	1 357,7	21,2	27,2	1 306,8	2,5
Autres emprunts	118,3	33,4	36,9	9,5	38,5
Emprunts	5 790,8	54,6	64,1	2 066,3	3 605,8
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie	24,3	24,3	-	-	-
Encours des dettes financières	5 815,1	78,9	64,1	2 066,3	3 605,8
Actifs financiers qualifiant et désignés à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-
Autres éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 766,2)	(1 766,2)	-	-	-
Endettement net hors dette de location et hors coût amorti et effets des instruments financiers dérivés	4 048,9	(1 687,3)	64,1	2 066,3	3 605,8

Les flux d'intérêts contractuels non actualisés sur l'encours des dettes financières par date de maturité sont les suivants :

31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	2 292,4	219,7	220,6	652,4	1 199,7
31 décembre 2022 Retraité (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Flux contractuels d'intérêts non actualisés sur l'encours des dettes financières	1 452,7	198,9	204,5	512,0	537,3

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des dérivés (hors matières premières) enregistrés au passif et à l'actif par date de maturité sont les suivants (montants nets) :

31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	(7,0)	(0,1)	(1,6)	(5,1)	(0,2)
31 décembre 2022 Retraité (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Dérivés (hors matières premières)	17,4	33,8	4,7	1,2	(22,3)

Afin de refléter au mieux la réalité économique des opérations, les flux liés aux dérivés enregistrés au passif et à l'actif présentés ci-dessus correspondent à des positions nettes. Par ailleurs, les valeurs présentées ci-dessus sont de signe positif dans le cas d'un passif, et de signe négatif dans le cas d'un actif.

Les facilités de crédit confirmées non utilisées ont les échéances suivantes :

31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Facilités de crédit	762,4	-	5,0	757,4	-

Au 31 décembre 2022 Retraité (en millions d'euros)	Total	< 1 an	[1 à 2 ans[[2 à 5 ans[> 5 ans
Facilités de crédit	772,8	2,8	-	755,0	15,0

Les lignes de crédit confirmées non utilisées comprennent pour partie un club deal multidevises de 750 millions d'euros, avec une échéance initiale à 2026 et deux options d'extension d'un an dont une option a été exercée en janvier 2023, ce qui positionne la nouvelle maturité à 2027 depuis lors.

6.3.5.3 Covenants financiers

Certains emprunts contractés par les filiales du Groupe, ou par Suez pour le compte de ses filiales, comportent des clauses imposant le respect de certains ratios. Les covenants financiers, sont déterminés en accord avec les prêteurs et peuvent éventuellement être revus durant la vie du prêt. 1,6% des emprunts d'un montant supérieur à 20 millions d'euros font l'objet de covenants financiers au 31 décembre 2023. Le non-respect de ces covenants pourrait permettre aux établissements prêteurs de constater un cas de défaut et d'exiger un remboursement anticipé. Suez estime que l'existence de ces covenants ne constitue pas un risque matériel sur la situation financière du Groupe. Au 31 décembre 2023, aucune de ces clauses n'a été activée.

Le tableau suivant présente les emprunts contractés par Suez au 31 décembre 2023 supérieurs à 20 millions d'euros :

Nature	Taux Fixe / Variable	Montant global des	Montant utilisé	Échéance	Covenant
		lignes au 31 déc. 2023 (en millions d'euros)	au 31 déc. 2023 (en millions d'euros)		
Emprunts obligataires	Fixe	750,0	750,0	2027	Non
Emprunts obligataires	Fixe	850,0	850,0	2030	Non
Emprunts obligataires	Fixe	1 000,0	750,0	2034	Non
Emprunts obligataires	Fixe	800,0	700,0	2028	Non
Emprunts obligataires	Fixe	900,0	700,0	2032	Non
Emprunts obligataires	Fixe	690,4	690,4	2043	Non
Emprunts obligataires	Fixe	500,0	500,0	2027	Non
Autres emprunts bancaires (Italie)	Variable	21,0	21,0	2026	Oui
Autres emprunts bancaires (Afrique du Sud)	Variable	60,3	60,3	2027	Oui
Autres emprunts bancaires (Macau)	Variable	45,0	45,0	2027	Non
Autres emprunts (Australie)	Variable	25,0	25,0	2034	Non

Note 7 Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Cependant, selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la perte de valeur n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de la transaction et qui ne donne pas lieu à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un impôt différé passif significatif est comptabilisé au titre des différences temporelles pour lesquelles le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et dans la mesure où il est probable que cette différence s'inverse dans un avenir prévisible.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif des états de situations financières pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Suez S.A. et une grande partie de ses filiales françaises font partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Suez Holding.

7.1 Charge d'impôt au compte de résultat

7.1.1 Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 49,5 millions d'euros en 2023 contre un produit d'impôt de 3,3 millions d'euros en 2022. La ventilation de cette charge d'impôt s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Impôt exigible	(84,2)	(115,2)
Impôts différés	34,7	118,5
Charge totale d'impôt comptabilisée en résultat	(49,5)	3,3

7.1.2 Rapprochement impôt théorique – impôt comptabilisé

La réconciliation entre la (charge) / produit d'impôt théorique et la (charge) / produit d'impôt effectivement comptabilisé(e) est présentée dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2022	
		31 décembre 2023	Retraité
Résultat net		(117.3)	6.8
- Part dans les entreprises associées et coentreprises		170.2	137.5
- Impôt sur les bénéfices		(49.5)	3.3
Résultat avant impôt des sociétés consolidées en intégration globale (A)		(238.0)	(134.0)
Dont sociétés françaises		(323.1)	(178.1)
Dont sociétés étrangères		85.1	44.2
Taux d'impôt normatif de SUEZ (B)		25.83%	25.83%
(CHARGE) / PRODUIT D'IMPOT THEORIQUE (C) = (A) x (B)		61.5	34.6
Différence entre le taux d'impôt normatif applicable à Suez et le taux d'impôt normatif applicable dans les juridictions françaises et étrangères	(a)	(8.3)	(8.2)
Différences permanentes	(b)	(15.5)	(12.8)
Éléments taxés à taux réduit ou nul	(c)	5.4	4.0
Compléments d'impôt	(d)	(44.8)	(16.0)
Effet de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles	(e)	(66.8)	(13.0)
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur les déficits fiscaux reportables et les autres différences temporelles déductibles antérieurement non reconnus	(f)	9.4	4.2
Effet des changements de taux d'impôt	(g)	(0.8)	(0.1)
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	(h)	0.6	5.5
Autres	(i)	9.8	5.1
(Charge) / Produit d'impôt inscrit au compte de résultat		(49.5)	3.3
TAUX D'IMPOT EFFECTIF (CHARGE D'IMPOT DE RESULTAT RAPPORTEE AU RESULTAT AVANT IMPOT DES SOCIETES INTEGREES)		-20.84%	2.46%

(a) En 2023, le montant correspond principalement à l'impôt calculé sur les succursales pour (7.7) millions d'euros

(b) En 2023, les différences permanentes comprennent principalement des impôts différés reconnus sur déficits antérieurs pour (3,0) millions d'euros, de la mise à jour de la valeur des plans GO SUEZ pour (3,5) millions d'euros, de la perte de valeur sur immobilisation pour (4,2) millions d'euros, des charges de restructuring pour (1,0) millions d'euros.

(c) En 2023, les éléments taxés à taux réduit ou nul correspondent principalement à la taxation à taux réduit d'une des activités (haute et nouvelle technologie) d'une entité chinoise

(d) En 2023, principalement les quotes-parts de frais et charges, les retenues à la source sur les dividendes reçus ainsi que l'effet de la comptabilisation de la CVAE en IS.

(e) En 2023, écartements d'impôts différés dont (54,0) millions d'euros sur les entités françaises membres de l'intégration fiscale, (7,1) millions d'euros sur l'Asie et le reste correspond à des écartements individuellement non significatifs

(f) En 2023, reconnaissance d'impôts différés individuellement, dont 8,9 millions d'euros sur la France.

(g) En 2023, effets des changements de taux individuellement non significatifs

(h) En 2023, crédits d'impôt individuellement non significatifs

(i) En 2023, ce montant correspond principalement aux corrections d'impôt sur résultats antérieurs.

7.2 Actifs et passifs d'impôts différés

L'évolution des impôts différés actifs et passifs par nature au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2022	Entrée de périmètre	Impôt sur les autres éléments		Autres flux y compris change	31 décembre 2023
	Retraité		Impact P&L	du résultat global		
Impôts différés actifs						
Immobilisation - PPA	11,3	-	-	-	(0,4)	10,9
Déficits fiscaux	87,4	2,7	11,3	-	(0,7)	100,7
Engagements de retraite	58,1	-	(1,7)	9,6	(1,8)	64,2
Concessions	13,7	-	4,7	-	0,7	19,1
Provisions non déduites	152,0	0,5	(30,1)	-	(9,0)	113,4
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	19,6	-	3,8	-	180,9	204,3
Mise à juste valeur des instruments financiers	87,5	-	(1,9)	0,4	(6,4)	79,5
Autres	64,2	0,1	(3,6)	-	0,8	61,6
Effet netting impôt	(94,0)	-	-	-	61,2	(32,7)
TOTAL	399,8	3,3	(17,5)	10,0	225,3	621,0
Impôts différés passifs						
Immobilisation - PPA	(760,8)	(12,4)	52,1	-	(38,3)	(759,4)
Ecart entre les valeurs fiscales et comptables des immobilisations	(58,1)	(4,7)	(9,6)	-	(166,8)	(239,2)
Concessions	(78,8)	-	10,4	-	4,3	(64,1)
Provisions captive d'assurance	(25,6)	-	1,1	-	0,1	(24,4)
Mise à juste valeur des instruments financiers	(86,9)	-	(0,5)	16,5	35,1	(35,8)
Autres	(92,6)	0,7	(1,3)	-	4,6	(88,6)
Effet netting impôt	94,0	-	-	-	(61,2)	32,8
TOTAL	(1 008,8)	(16,4)	52,2	16,5	(222,2)	(1 178,7)
Impôts différés nets	(609,0)	(13,1)	34,7	26,5	3,1	(557,7)

En 2023, les (13,1) millions d'euros d'entrée de périmètre s'expliquent principalement par l'acquisition en octobre 2023 de 50% restant de l'entité Vissershok en Afrique du Sud pour (12,9) millions d'euros.

En 2023, la variation de l'impôt différé par résultat s'explique principalement par la reconnaissance d'impôts différés sur les déficits ainsi que la reprise d'impôts différés liés à l'amortissement des PPA.

En 2023, l'effet d'impôt comptabilisé en « autres éléments du résultat global » s'explique par :

- la comptabilisation en OCI des soultes reçues lors du débouclage de swaps de pré-hedge, qualifiés de Cash Flow Hedge. Ces swaps sont stockés en OCI puis amortis au compte de résultat sur la durée de vie du sous-jacent (les obligations) ;
- la variation des écarts actuariels liés aux engagements retraite.

Les autres flux incluent principalement les effets de change.

Impôts différés actifs non reconnus

À chaque clôture, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reportables significatives. Les impôts différés actifs afférents à ces pertes fiscales ne sont plus reconnus ou sont réduits lorsque des faits et circonstances propres à chaque société ou groupe fiscal concerné le nécessitent, notamment lorsque :

- l'horizon des prévisions et les incertitudes de l'environnement économique ne permettent plus d'apprécier le niveau de probabilité attaché à leur consommation ;
- les sociétés n'ont pas commencé à utiliser ces pertes.

Au 31 décembre 2023, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 144,4 millions d'euros, dont 137,3 millions d'euros issus des déficits fiscaux et 4,7 millions d'euros au titre des différences temporelles.

Au 31 décembre 2022, les impôts différés actifs non reconnus s'élevaient à 89,3 millions d'euros, dont 74,3 millions d'euros issus des déficits fiscaux et 5,6 millions d'euros au titre des différences temporelles.

Note 8 Goodwills

Détermination des goodwills

En application de la norme IFRS 3, le goodwill est évalué comme étant l'excédent du total :

- de la contrepartie transférée ;
- du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; et
- dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.

par rapport au solde comptable net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation.

Les goodwills relatifs aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont inscrits respectivement dans la rubrique « Participations dans les entreprises associées » et « Participations dans les coentreprises ».

Évaluation des goodwills

Les goodwills, tout comme les actifs incorporels et corporels à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Les principaux indices de perte de valeur susceptibles d'être identifiés par le Groupe sont :

- au titre des indices externes :
 - changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
 - baisse de la demande ;
- au titre des indices internes :

- obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
- performance inférieure aux prévisions.

Ces goodwills sont testés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui constituent des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie largement indépendants des flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les modalités de réalisation de ces tests de perte de valeur sont présentées dans la Note 8.3 « Test de perte de valeur ».

Les pertes de valeur relatives à des goodwills ne sont pas réversibles et sont présentées sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

En ce qui concerne les entités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique de continuité d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale. Des méthodes usuelles d'évaluation sont mises en œuvre pour lesquelles les principales données économiques retenues sont :

- des taux d'actualisation qui sont fonction des particularités des entités opérationnelles concernées ;
- des valeurs terminales cohérentes avec les données de marché disponibles propres aux segments opérationnels concernés et des taux de croissance liés aux valeurs terminales.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par la norme IAS 36.

8.1 Évolution de la valeur comptable

(en millions d'euros)	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
31 décembre 2021	-	-	-
Variations de périmètre	4 526,5	-	4 526,5
Pertes de valeur	-	-	-
Ecart de conversion	(67,2)	-	(67,2)
Autres	-	-	-
31 décembre 2022 retraité	4 459,3	-	4 459,3
Variations de périmètre	112,0	-	112,0
Pertes de valeur	-	-	-
Ecart de conversion	(29,2)	-	(29,2)
Autres	-	-	-
31 décembre 2023	4 542,1	-	4 542,1

Au 31 décembre 2023 :

Les variations de périmètre sur 2023 sont principalement liées à l'acquisition de :

- Devon Contract Waste et F&R Cawley Ltd sur le périmètre Suez R&R UK pour un montant de 80,1 millions d'euros
- Scori sur le périmètre IWS pour un montant de 36,7 millions d'euros
- Sotreco et Nextri sur le périmètre R&R France pour 11,4 millions d'euros
- Autres acquisitions non significatives pour 8,1 millions d'euros

Ces acquisitions sont en partie compensées par les sorties de CDES, Evolis et EQM UK sur le périmètre Digital Solutions (ex SES) pour un montant total de 24,4 millions d'euros.

Les écarts de conversion concernent principalement le yuan et la livre sterling pour respectivement (47,0) millions d'euros et +20,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022 :

En 2022, la variation nette des goodwill s'explique par les acquisitions des activités Suez auprès de Veolia (3 152,6 millions d'euros), de Suez R&R UK (1 121,3 millions d'euros), IWS (288,9 millions d'euros) et EnviroServ (7,0 millions d'euros). Les montants des goodwill ont été comptabilisés à date d'acquisition en devises et sont entrés dans les comptes consolidés au cours de change à cette date.

8.2 Principales Unités Génératrices de Trésorerie (UGT auxquelles est affecté du goodwill)

La répartition du goodwill par UGT goodwill est la suivante :

(en millions d'euros)	Secteur opérationnel	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
UGT			
Eau France	Eau	1 329,2	1 314,6
Eau Asie	Eau	766,8	813,9
Eau Europe du Sud	Eau	60,0	60,0
Eau Europe Centrale	Eau	59,1	60,6
Eau AMECAI	Eau	210,0	210,0
Eau Australie	Eau	19,7	20,4
Consulting	Eau	19,7	16,3
Digital Solutions	Autres activités	33,2	75,4
R&V France	Recyclage et Valorisation	563,7	546,3
R&R UK	Recyclage et Valorisation	1 147,1	1 046,1
IWS	Recyclage et Valorisation	325,7	288,9
EnviroServ	Recyclage et Valorisation	7,9	6,8
Total		4 542,1	4 459,3

8.3 Test de perte de valeur

L'ensemble des UGT auxquelles est affecté un montant significatif de goodwill a fait l'objet d'un test de perte de valeur réalisé sur la base de données d'un business plan correspondant à cinq années du Plan à Moyen Terme (PMT).

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces UGT est réalisée par l'application de différentes méthodes dont principalement l'actualisation des flux de trésorerie (méthode dite du "DCF", "Discounted Cash Flow"). La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie se fonde sur :

- des prévisions de flux de trésorerie établies pendant la durée du Plan à Moyen Terme. Elles sont liées aux conditions d'exploitation prévues par le Comité Exécutif, notamment la durée des contrats portés par les entités de l'UGT concernée, les évolutions de la réglementation tarifaire, les perspectives futures de marchés ;
- une valeur terminale, pour la période au-delà du PMT, déterminée par application du taux de croissance long terme, de 2,0 %, au "Flux de Trésorerie Libre"¹ normatif (définition propre aux tests de perte de valeur) de la dernière année des prévisions ;
- un taux d'actualisation spécifique à chaque UGT en fonction des risques métiers, pays et devises propres. Les taux d'actualisation, après impôts, retenus en 2023 sont compris entre 5,2 % et 9,8 %.

¹ Le Flux de Trésorerie Libre « normatif » utilisé dans les tests de pertes de valeur se différencie du Flux de Trésorerie Libre sur les points suivants : absence d'intérêts financiers, utilisation d'un Impôt normatif, prise en compte de tous les flux d'investissement (maintenance et cessions financières, développement et acquisitions financières déjà engagés).

Les évaluations ainsi obtenues sont systématiquement comparées avec celles obtenues par les méthodes de multiples de marché ou les valeurs boursières lorsque cela est applicable.

Le Groupe estime, sur base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, qu'il n'y a pas lieu de constater de perte de valeur significative sur les goodwill présentés dans l'état de situation financière, et que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés décrites ci-dessous n'entraîneraient pas une insuffisance de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable.

Méthodes d'évaluation de la valeur recouvrable et taux d'actualisation retenus

Le tableau ci-dessous décrit la méthode et le taux d'actualisation utilisés dans l'examen de la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie :

Unités génératrices de trésorerie	Méthodes de valorisation	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme	
Eau France	DCF	5,8%		2,0%
Eau Asie	DCF & market price*	6,0%		2,0%
Eau Europe du Sud	DCF & market price*	6,5%		2,0%
Eau Europe Centrale	DCF	6,1%		2,0%
Eau AMECAI	DCF	8,8%		2,0%
Eau Australie	DCF	5,2%		2,0%
Consulting	DCF	6,2%		2,0%
Digital Solutions	DCF	8,7%		2,0%
R&V France	DCF	6,6%		2,0%
R&R UK	DCF	6,6%		2,0%
IWS	DCF	6,5%		2,0%
Enviroserv	DCF	9,8%		2,0%

* Prix cible issu des consensus des analystes pour les sociétés ACEA ainsi que les filiales détenues par Derun

Résultats des tests de dépréciation :

Les tests de dépréciation ont été menés sur l'ensemble des UGT. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2023.

8.4 Sensibilité aux hypothèses de taux et opérationnelles

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des mesures d'excédents de valeurs recouvrables par rapport aux valeurs comptables, en fonction de la variation des taux d'actualisation et de croissance :

Impact en % sur l'excédent de la valeur recouvrable par rapport à la valeur comptable	Taux d'actualisation		Taux de croissance du Flux de Trésorerie Libre normatif	
	- 50 pb	+ 50 pb	- 20 pb	+ 20 pb
	Eau France	67%	-51%	-20%
Eau Asie	48%	-38%	-14%	16%
Eau Europe du Sud	125%	-100%	-42%	46%
Eau Europe Centrale	98%	-76%	-31%	34%
Eau AMECAI	28%	-24%	-8%	9%
Eau Australie	21%	-15%	-6%	7%
Consulting	25%	-20%	-8%	8%
Digital Solutions	13%	-11%	-4%	4%
R&V France	52%	-42%	-16%	18%
R&R UK	172%	-138%	-52%	56%
IWS	45%	-36%	-13%	14%
Enviroserv	14%	-13%	-4%	5%

Une augmentation de 50 points de base des taux d'actualisation utilisés met en évidence une UGT sensible : R&R UK. Dans ce scénario, la valeur recouvrable de cette UGT serait inférieure à sa valeur comptable de 80 millions d'euros.

Note 9 Actifs incorporels et corporels

Evaluation initiale et évaluation postérieure

Les actifs incorporels et corporels sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et éventuelles pertes de valeur.

Les actifs corporels sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

En application d'IAS 16, le coût de l'actif comprend, lors de sa comptabilisation initiale, les coûts de remise en état de site dès lors qu'il existe à la date d'entrée une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer le site. Une provision est alors constatée en contrepartie d'un composant de « l'actif ».

Le Groupe applique IAS 23, qui consiste à incorporer dans le coût de l'actif correspondant les coûts d'emprunts encourus pendant la période de construction de l'actif qualifié.

Frais de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par IAS 38 sont remplis. Dans ce cas, l'immobilisation incorporelle provenant du développement est amortie sur sa durée d'utilité. Compte tenu des activités du Groupe, les montants comptabilisés en tant que frais de développement à l'actif dans l'état de la situation financière sont peu significatifs.

Logiciels

- Logiciels à l'exclusion des contrats SaaS (Software as a Service) : les coûts internes et externes directement encourus lors de l'achat ou du développement de logiciels sont capitalisés en immobilisations incorporelles, y compris les améliorations ultérieures, lorsqu'il est probable qu'elles généreront des avantages économiques futurs attribuables au Groupe. Les logiciels sont amortis linéairement sur des durées allant de un à huit ans, sauf exception.
- Contrats SaaS : un contrat SaaS permet à une entité d'accéder, via une connexion internet et pour une durée spécifiée, à des fonctionnalités logicielles hébergées sur une infrastructure opérée par un fournisseur externe. Si le Groupe ne contrôle pas une solution SaaS, les coûts de développement (externes et internes) liés sont comptabilisés de la façon suivante : (a) en charge quand encourus pour les coûts internes et les coûts d'un intégrateur non lié à l'éditeur SaaS, et

(b) en charge étalés sur la durée du contrat SaaS pour les coûts de l'éditeur SaaS ou son sous-traitant. Si le Groupe contrôle une solution SaaS, les coûts sont capitalisés s'ils satisfont les critères d'IAS 38, autrement ils sont comptabilisés en charges quand encourus.

Autres actifs incorporels acquis ou produits

Les autres actifs incorporels comprennent notamment :

- des actifs de concessions : droit à facturer les usagers en lien avec les travaux de construction et extension d'infrastructure ;
- des droits d'utilisation d'infrastructure mise à disposition par le concédant pour réaliser la mission de service public moyennant un paiement fixe ;
- des portefeuilles clients acquis lors de regroupements d'entreprises ;
- des droits relatifs aux autorisations préfectorales permettant d'exploiter des centres d'enfouissement de déchets.
- des droits de tirage d'eau de surface et souterraine, qui ne sont pas amortis, leur attribution n'étant assortie d'aucune limitation de durée ;

Amortissement

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité significativement différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les amortissements sont généralement calculés selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif.

Les principales durées d'utilité constatées sont les suivantes :

Principales durées d'amortissement (en nombre d'années)

Constructions ^(a)	3 à 100
Installations techniques	2 à 70
Matériel de transport	3 à 14

^(a) y compris les aménagements de constructions.

Concernant les actifs comptabilisés en contrepartie des provisions pour reconstitution de site, ceux-ci sont amortis selon la méthode précisée à la Note 13.4.

L'amortissement des actifs incorporels est constaté en fonction du rythme attendu de la consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Les durées d'amortissement retenues par type d'actif sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Durée (en nombre d'années)	Minimum	Maximum
Infrastructure concessions – durée des contrats	10	50
Portefeuille clients / Relations clients	10	32
Autres immobilisations incorporelles	1	40

Certains actifs incorporels (notamment la marque), dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation.

Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des actifs incorporels et corporels, ceux-ci font l'objet d'un test de perte de valeur. Dans le cas des actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie, des tests de perte de valeur sont réalisés annuellement, qu'un indice de perte de valeur ait été identifié ou non.

Pour les actifs corporels et incorporels à durée d'utilité définie, ce test de perte de valeur n'est effectué que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur susceptibles d'être identifiés par le Groupe sont présentés en Note 8.

Les actifs corporels ou incorporels sont testés au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou Unité Génératrice de Trésorerie) déterminé conformément aux prescriptions d'IAS 36. Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des actifs concernés.

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels ou incorporels peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Les pertes de valeur constatées sur les goodwill sont définitives et ne peuvent être reprises ultérieurement.

Pour examiner la valeur recouvrable des actifs corporels, incorporels ainsi que des goodwill, celles-ci sont, le cas échéant, regroupées dans des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) dont on pourra comparer les valeurs comptables et les valeurs recouvrables.

La détermination des valeurs recouvrables est présentée en Note 8.

En ce qui concerne les actifs pour lesquels une décision de cession est prise au sens de la norme IFRS 5, ceux-ci sont évalués et comptabilisés au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite, à la date de clôture, de leur issue.

En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat.

9.1 Variation des actifs incorporels

La variation des actifs incorporels se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Droits incorporels sur contrats				Total
	Logiciels	de concession	Relations clients	Autres ^(a)	
A. Valeur brute					
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	141,3	896,9	2 743,3	556,0	4 337,5
Acquisitions	27,8	57,3	-	17,5	102,6
Cessions	(1,1)	(0,5)	-	(2,9)	(4,5)
Écarts de conversion	-	1,8	(35,6)	(1,8)	(35,6)
Autres	30,0	(29,8)	-	(8,7)	(8,5)
Au 31 décembre 2022 retraité	198,0	925,7	2 707,7	560,1	4 391,5
Variations de périmètre	(6,5)	-	2,7	42,2	38,4
Acquisitions	25,7	197,9	-	32,3	255,9
Cessions	(32,7)	(34,5)	-	-	(67,2)
Écarts de conversion	(0,1)	(7,9)	(8,6)	(3,1)	(19,7)
Autres	34,7	18,2	-	(19,1)	33,8
Actifs des activités non poursuivies	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	219,1	1 099,4	2 701,8	612,4	4 632,7
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés					
Au 31 décembre 2021					
Amortissements	(34,5)	(127,9)	(100,8)	(39,6)	(302,8)
Pertes de valeur	-	-	-	(0,1)	(0,1)
Cessions	0,7	0,4	-	0,1	1,2
Écarts de conversion	-	0,4	1,6	0,9	2,9
Variations de périmètre	-	-	-	3,4	3,4
Autres	0,9	(1,8)	0,1	0,2	(0,6)
au 31 décembre 2022 retraité	(32,9)	(128,9)	(99,1)	(35,1)	(296,0)
Amortissements	(45,4)	(142,1)	(143,8)	(45,5)	(376,8)
Pertes de valeur	1,2	1,7	-	0,9	3,8
Cessions	32,3	33,7	-	(0,3)	65,7
Écarts de conversion	0,1	(0,3)	2,4	(0,3)	1,9
Variations de périmètre	6,0	-	0,3	0,1	6,4
Autres	(1,2)	23,7	-	(4,0)	18,5
Actifs des activités non poursuivies	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	(39,9)	(212,2)	(240,2)	(84,2)	(576,5)
C. Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-
au 31 décembre 2022 retraité	165,1	796,8	2 608,6	525,0	4 095,5
Au 31 décembre 2023	179,2	887,2	2 461,6	528,2	4 056,2

(a) Inclut principalement la marque Suez, les droits relatifs aux autorisations préfectorales permettant l'exploitation des centres d'enfouissement de déchets.

La variation des immobilisations incorporelles s'explique essentiellement par :

- Les acquisitions de l'exercice 2023 pour 256 millions d'euros principalement en République tchèque pour 108,1 millions d'euros et sur Eau France pour 63 millions d'euros.
- Les amortissements de l'exercice 2023 pour (376,8) millions d'euros.
- L'entrée en périmètre de Vissershok 43,2 millions d'euros.
- Les mouvements rubrique « autres » correspondent à l'application d'IFRIC12 pour plusieurs projets en cours en République tchèque pour 22,7 millions d'euros.
- Les écarts de conversion sur la valeur nette des immobilisations incorporelles dû à l'impact de la baisse du Yuan pour (12,6) millions d'euros.

Relations clients

Au 31 décembre 2023, les relations clients s'élèvent à 2 701,8 millions d'euros et proviennent des travaux d'allocation des différents prix d'acquisition réalisés au cours des exercices 2022 (New Suez) et 2023 (IWS, Scori, Suez R&R UK et EnviroServ).

Droits incorporels sur contrats de concessions

Le Groupe gère des contrats de concession dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC12 dans les domaines de la distribution d'eau potable, de l'assainissement et du traitement des déchets. Les droits donnés au Groupe en tant que concessionnaire, sur les infrastructures qui entrent dans le champ d'application d'IFRIC 12 et correspondent au modèle incorporel, sont comptabilisés sous cette rubrique. Ils comprennent notamment les droits à facturer les usagers en application du modèle actif incorporel d'IFRIC 12 (voir Note 5.3). En 2023, les contrats de concessions et droits d'entrée représentent +887,5 millions d'euros.

Actifs incorporels non amortissables

Au 31 décembre 2023, la valeur des actifs incorporels non amortissables, incluse dans la colonne "Autres" s'élève à 143 millions d'euros, composé essentiellement de la marque Suez.

Frais de recherche et développement

Les activités de Recherche et Développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de la qualité du service.

Les dépenses liées à des projets internes en phase de développement répondant aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel ne représentent que 1,2 millions d'euros pour l'exercice 2022 et 6,9 millions d'euros en 2023, et sont présentées dans la colonne « Autres » du tableau de variation des actifs incorporels, contre 60,5 millions d'euros en 2022 et 63 millions d'euros en 2023 pour les frais de Recherche et de Développement ne satisfaisant pas aux critères d'évaluation définis par IAS 38 et donc inscrits en charges au compte de résultat.

9.2 Variation des actifs corporels

La variation des actifs corporels se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Matériel de transport	Coûts de démantèlement et de reconstitution activés	Immobilisations en cours	Autres	Total Actifs corporels
A. Valeur brute								
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	382,6	378,7	986,0	46,3	874,3	328,5	34,1	3 030,5
Acquisitions	10,0	7,0	0,3	4,7	-	184,7	5,4	212,1
Cessions	(29,1)	(7,7)	(8,3)	(2,5)	-	-	(1,2)	(48,8)
Ecart de conversion	(4,3)	(1,8)	(11,2)	(0,5)	(0,3)	(1,1)	(0,5)	(19,7)
Autres	51,4	60,5	105,6	4,0	(31,6)	(184,0)	3,1	9,0
Au 31 décembre 2022 retraité	410,6	436,7	1 072,4	52,0	842,4	328,1	40,9	3 183,1
Variations de périmètre	21,9	15,2	54,1	11,0	-	3,1	(3,2)	102,1
Acquisitions	4,7	39,7	78,3	8,2	-	235,0	5,5	371,4
Cessions	(3,6)	(9,7)	(40,9)	(3,0)	-	-	(2,8)	(60,0)
Ecart de conversion	3,1	1,3	3,2	1,1	3,1	(0,3)	0,5	12,0
Autres	32,7	74,7	48,0	14,2	(35,6)	(197,7)	3,9	(59,8)
Actifs des activités non poursuivies	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	469,4	557,9	1 215,1	83,5	809,9	368,2	44,8	3 548,8
B. Amortissements et pertes de valeur cumulés								
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	(31,5)	(38,4)	(131,4)	(11,2)	-	-	(8,6)	(221,1)
Pertes de valeur	(1,6)	-	(0,4)	-	-	0,1	(0,1)	(2,0)
Cessions	(0,1)	0,2	0,3	0,7	-	1,7	1,2	4,0
Ecart de conversion	0,1	0,3	1,6	0,1	0,3	-	0,1	2,5
Variations de périmètre	-	-	-	-	(873,9)	-	-	(873,9)
Autres	10,1	0,4	(19,2)	0,2	31,6	-	(0,5)	22,6
au 31 décembre 2022 retraité	(23,0)	(37,5)	(149,1)	(10,2)	(842,0)	1,8	(7,9)	(1 067,9)
Amortissements	(55,4)	(58,9)	(171,6)	(16,2)	(0,1)	-	(11,1)	(313,3)
Pertes de valeur	(0,5)	(2,9)	(4,3)	(0,8)	-	-	(0,2)	(8,7)
Cessions	2,1	2,7	26,8	1,8	-	0,1	2,7	36,2
Ecart de conversion	(7,1)	(1,7)	(10,9)	(1,2)	(3,1)	-	(0,5)	(24,5)
Variations de périmètre	(7,7)	0,1	(28,9)	(6,2)	-	-	2,0	(40,7)
Autres	(0,2)	(2,1)	2,3	0,9	35,6	(1,8)	(0,1)	34,6
Actifs des activités non poursuivies	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2023	(91,8)	(100,3)	(335,7)	(31,9)	(809,6)	0,1	(15,1)	(1 384,3)
C. Valeur comptable nette								
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-	-	-
au 31 décembre 2022 retraité	387,6	399,2	923,3	41,8	0,4	329,9	33,0	2 115,2
Au 31 décembre 2023	377,6	457,6	879,4	51,6	0,3	368,3	29,7	2 164,5

La variation des immobilisations corporelles est essentiellement liée aux :

- Acquisitions de l'exercice 2023 pour 371,4 millions d'euros principalement sur R&R France pour 160,6 millions d'euros et sur Eau France pour 44,5 millions d'euros.
- Amortissements de l'exercice 2023 pour (313,3) millions d'euros.
- Entrées en périmètre de Scori pour 14,1 millions d'euros, Valor Pole pour 18,3 millions d'euros, Devon Contract Waste et F&R Cawley Ltd pour 12,5 millions d'euros.
- Ecart de conversion sur la valeur nette de immobilisations corporelles constatés sur le Yuan pour (8,2) millions d'euros
- Les couts de démantèlement représentent les obligations relatives à la date d'acquisition au réaménagement et suivi long terme des sites de centre de stockage des déchets.

9.3 Actifs incorporels et corporels donnés en garantie

Les actifs incorporels et corporels donnés en garantie pour couvrir des dettes financières s'élèvent à 86,3 millions d'euros au 31 décembre 2023.

9.4 Engagements contractuels d'acquisition d'immobilisations corporelles

Dans le cadre normal de leurs activités, certaines sociétés du Groupe se sont engagées à investir dans des installations techniques que les tiers concernés s'engagent à leur livrer en contrepartie.

Les engagements contractuels d'investissement en actifs incorporels et corporels pris par le Groupe s'élèvent à 144,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Note 10 Contrats de locations

Les contrats de location, signés par le Groupe en tant que preneur portent essentiellement sur des biens immobiliers, des véhicules et des engins de chantiers. La durée des contrats est très variable en fonction de la nature des biens loués.

Le traitement comptable consiste à enregistrer, à la date de prise d'effet d'un contrat de location donné :

- des dettes de location au passif de l'état de situation financière ;
- des droits d'utilisation à l'actif de l'état de situation financière ;
- des amortissements des droits d'utilisation au compte de résultat ;
- des intérêts financiers au compte de résultat, et des remboursements du principal de la dette de location, la somme de ces deux éléments correspondant aux loyers payés au bailleur.

La dette de location est égale à la valeur actualisée des loyers futurs à payer.

Les loyers compris dans le calcul de la dette incluent les loyers fixes, les loyers fixes en substance c'est-à-dire inévitables, les loyers variables dont la variabilité est seulement due à l'effet d'un indice ou d'un taux, le prix d'exercice d'une option d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable qu'il exercera cette option, ou les pénalités de résiliation anticipée si la durée comptable de location prend en compte cet événement.

Le Groupe paye aussi des loyers variables, qui varient en fonction du degré d'utilisation des biens loués. Ces loyers variables sont comptabilisés en charges d'exploitation, dans la période au cours de laquelle l'événement ou la condition qui déclenche l'obligation se produit.

La norme IFRS 16 préconise d'actualiser les loyers futurs à payer en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat s'il est possible de déterminer facilement ce taux, ou à défaut, en utilisant le taux d'endettement marginal de l'entité qui porte les contrats de location concernés.

Les taux d'intérêt implicites des contrats n'étant pas facilement déterminables, le Groupe utilise généralement les taux d'endettement marginaux des entités porteuses des contrats de location pour calculer la dette de location. Afin de déterminer le taux d'endettement marginal, Suez détermine le spread de crédit obligataire du groupe, adapte ce spread par maturité, et lui ajoute les taux d'intérêts souverains par pays pour chaque maturité. Les taux d'intérêt ainsi déterminés sont ceux de dettes amortissables. Après la prise d'effet des contrats, les dettes de location sont augmentées des intérêts financiers et diminuées des montants de loyers payés.

Les valeurs comptables des dettes sont réestimées à chaque fois qu'un avenant à un contrat de location ou qu'une modification significative des faits et circonstances à la main du preneur conduit à un changement :

- de la durée comptable de la location ;
- du nombre ou de la nature des biens loués ;
- du montant du loyer ;
- de l'évaluation de l'exercice d'une option d'achat du bien loué.

Le Groupe comptabilise les droits d'utilisation à leur coût initial, à la date de prise d'effet des contrats de location.

Le coût initial des droits d'utilisation inclut principalement le montant de la dette de location, les coûts directs initiaux marginaux qui ont été décaissés pour obtenir les contrats et les loyers payés d'avance. Il est diminué des avantages reçus des bailleurs à la date de prise d'effet des contrats.

Après la date de prise d'effet, les droits d'utilisation sont amortis de façon linéaire sur la durée comptable des contrats. Par exception, un droit d'utilisation est amorti sur la durée de vie utile du bien loué, lorsque le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option d'achat portant sur ce bien.

La valeur comptable des droits d'utilisation est ajustée lorsqu'une réestimation de dette de location est réalisée.

Les droits d'utilisation sont dépréciés en tant qu'actif isolé en cas de survenance d'un indicateur de perte de valeur ou aux bornes de leur Unité Génératrice de Trésorerie, selon les mêmes critères que ceux appliqués aux autres actifs immobilisés amortissables.

Exemptions

Le Groupe a choisi d'appliquer les exemptions offertes par IFRS 16, c'est-à-dire de ne pas appliquer le modèle comptable unique pour les natures de loyers suivantes :

- loyers relatifs à des contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois, si ces contrats ne contiennent pas d'options d'achat des biens loués ;
- loyers sur des contrats qui portent sur des actifs dont la valeur unitaire à neuf est inférieure à 5 000 euros ;
- le Groupe a comptabilisé un droit d'utilisation et une dette de location au titre de tous les décaissements futurs prévus dans les contrats de location de matériels de transport signés en tant que preneur, y compris au titre des composantes non locatives d'entretien et de réparation de ces véhicules. En revanche, le Groupe n'ayant pas appliqué cette simplification aux contrats de location portant sur les autres natures de biens loués, seules les composantes locatives de ces contrats ont fait l'objet d'un retraitement.

Les loyers qui bénéficient de ces exemptions sont comptabilisés en charges d'exploitation lorsqu'ils sont encourus.

Jugement exercé pour déterminer la durée comptable des contrats de location

La durée comptable des contrats de location selon IFRS 16 correspond à leur durée non résiliable à laquelle il faut ajouter :

- la durée d'extension du contrat, si le contrat inclut une option d'extension à la main du preneur et que le preneur a la certitude raisonnable de l'exercer ;
- la durée pendant laquelle le preneur peut exercer une option de résiliation du contrat, si le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

La durée comptable des contrats de location est ainsi comprise entre la durée non résiliable et la période exécutoire du contrat.

Le Groupe a le droit d'exercer des options d'extension ou de résiliation de certains contrats de location signés en tant que preneur. Le Groupe exerce son jugement pour déterminer s'il a des incitations économiques fortes à les exercer ou à ne pas les exercer.

- *Après la prise d'effet d'un contrat de location, le Groupe réapprécie sa durée comptable, en cas de modification de contrat, ou si un changement de circonstances important intervient et que celui-ci :*
- *est à sa main ;*
- *et affecte le caractère raisonnablement certain du Groupe d'exercer (ou de ne pas exercer) une de ses options.*

La période exécutoire d'un contrat se finit quand le locataire et le bailleur ont chacun le droit de terminer le contrat de location sans autorisation de l'autre partie, et sans s'exposer à une pénalité plus que négligeable.

Comme précisé par l'IFRIC, les pénalités à prendre en compte dans la démarche de détermination de la durée exécutoire d'un contrat incluent les pénalités économiques, notamment la valeur nette comptable d'agencements indissociables des biens loués, que le Groupe a payés, et qu'il perdrait s'il mettait fin au contrat de location concerné. Le Groupe intègre donc l'existence d'agencements non entièrement amortis qui devraient être abandonnés en cas d'arrêt du contrat de location dans l'appréciation de la durée exécutoire du contrat de location.

Les analyses suivantes présentent les principaux postes relevant des contrats de location.

10.1 Droits d'utilisation

Le tableau suivant présente les droits d'utilisation par catégorie :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installation technique, et outillage industriel	Matériel de transport	Autres	Total
Au 31 décembre 2021	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	54,7	186,1	25,7	202,6	1,4	470,6
Entrées d'actifs	-	155,1	2,0	88,8	0,2	246,1
Pertes de valeur	-	3,5	-	-	-	3,5
Dotation aux amortissements	(5,8)	(66,8)	(4,5)	(68,3)	(0,6)	(145,9)
Résiliations	(11,9)	(24,1)	(0,0)	(1,4)	(0,0)	(37,4)
Change	0,0	(1,1)	(0,4)	(0,3)	0,0	(1,8)
Autres	(0,0)	0,0	0,0	(0,0)	-	0,0
Au 31 décembre 2022 retraité	37,1	252,6	22,9	221,4	1,1	535,1
Variations de périmètre	-	(2,7)	(1,9)	1,6	-	(3,0)
Entrées d'actifs	0,0	54,3	(4,0)	189,8	0,1	240,2
Pertes de valeur	-	0,2	-	-	-	0,2
Dotation aux amortissements	(8,7)	(76,8)	(4,3)	(92,7)	(0,6)	(183,1)
Résiliations	-	(11,1)	(2,3)	(23,6)	(0,0)	(37,0)
Change	(0,1)	0,2	0,1	0,1	(0,0)	0,3
Autres	0,0	(0,0)	0,0	(0,0)	-	(0,0)
Au 31 décembre 2023	28,3	216,7	10,6	296,6	0,6	552,8

Hors immobilisations en location-financement.

10.2 Dette de location

Aux 31 décembre 2023, les flux actualisés sur l'encours de la dette de location par date de maturité se décomposent comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	Total	< 1 an	[1 et 2 ans[[2 et 5 ans]	> 5 ans
Au 31 décembre 2023	560,2	153,1	97,1	170,9	139,2
Au 31 décembre 2022 retraité	536,0	140,0	123,6	156,6	115,8

Les sorties de trésorerie relatives aux contrats de location, post date de prise de contrôle, se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Remboursement de la dette de location	176,5	140,4
(Produit) / Charge d'intérêt liée aux passifs locatifs	6,0	(1,0)
Charges locatives bénéficiant d'exemptions à IFRS16	131,6	83,6
Sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	314,1	223,0

10.3 Charges locatives bénéficiant d'exemptions dans le cadre de la norme IFRS 16

Au 31 décembre 2023, les éléments suivants restent présentés en charges locatives :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Contrats de location à court terme	67,9	38,5
Contrats de location à faible valeur	15,0	25,9
Charges sur loyers variable	1,9	1,2
Composantes non locatives et autres	46,9	18,0
Total	131,6	83,6

Note 11 Participations dans les coentreprises et entreprises associées

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les coentreprises	Participations dans les entreprises associées	Total
Au 31 décembre 2021	-	-	-
Acquisitions et augmentations de capital	640,1	2 087,0	2 727,1
Cessions	(0,1)	(0,9)	(1,0)
Dividendes	(39,1)	(81,9)	(121,0)
Résultat	46,3	91,2	137,5
Ecart de conversion	(25,7)	(33,6)	(59,3)
Autres	1,2	5,5	6,7
Au 31 décembre 2022 retraité	622,7	2 067,3	2 690,0
Acquisitions et augmentations de capital	3,2	8,9	12,1
Cessions	(10,4)	-	(10,4)
Dividendes	(27,1)	(117,5)	(144,6)
Résultat	46,6	123,6	170,2
Ecart de conversion	(33,9)	(43,7)	(77,6)
Autres	(0,3)	(35,1)	(35,4)
Au 31 décembre 2023	600,8	2 003,5	2 604,3

11.1 Participations dans les coentreprises

Au 31 décembre 2023, les participations les plus significatives sont les joint-ventures chinoises codétenues par les collectivités locales concédantes. Elles représentent 36 entités juridiques différentes dont 3 entités représentant plus de 50% du montant présenté en participations dans les co-entreprises.

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les coentreprises		Quote-part de résultat net dans les coentreprises	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
JV chinoises	558,9	573,4	49,2	46,8
Autres (contributions individuelles inférieures à 1,5% du total)	41,9	49,3	(2,6)	(0,5)
Total	600,8	622,7	46,6	46,3

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Résultat net	46,6	46,3
Autres éléments du résultat global (OCI)	(33,3)	(25,7)
Résultat global	13,3	20,6

11.2 Participations dans les entreprises associées

Les participations et quote-part de résultat dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Participations dans les entreprises associées		Quote-part de résultat net dans les entreprises associées	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Groupe Acea	898,1	883,8	62,8	35,7
Groupe Suyu	635,4	673,5	32,4	45,8
Autres (contributions individuelles inférieures à 10% du total)	470,0	510,0	28,4	9,7
Total	2 003,5	2 067,3	123,6	91,2

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	
	31 décembre 2023	Retraité
Résultat net	123,6	91,2
Autres éléments du résultat global (OCI)	(59,4)	(16,8)
Résultat global	64,2	74,4

Les participations dans les entreprises associées les plus significatives sont le groupe Acea et le groupe Suyu.

Le groupe Acea détenu à 23,33% par le Groupe Suez est coté à la Bourse de Milan. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable d'Acea dans l'état de situation financière du Groupe est de 898,1 millions d'euros. Cette valeur prend en compte les impacts liés à l'allocation du prix d'acquisition réalisée en 2022. La valeur boursière équivalente du Groupe Acea s'élève à 687,2 millions d'euros à fin décembre 2023 ; néanmoins, aucune perte de valeur n'a été enregistrée dans les comptes du groupe Suez en 2023, compte tenu du résultat des tests de perte de valeur réalisés à la clôture.

Etat de la situation financière résumé du groupe Acea

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs non courants	9 193,0	8 560,4
Actifs courants	2 575,8	2 759,0
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	359,4	559,9
Actifs destinés à être cédés	18,3	19,1
Total Actif	11 787,1	11 338,5
Capitaux propres part du Groupe	2 377,3	2 291,3
Participations ne donnant pas le contrôle	445,8	463,9
Total Capitaux propres	2 823,1	2 755,2
Passifs non courants	5 615,5	5 452,9
Passifs courants	3 348,3	3 128,5
Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	0,2	1,9
Total Passif et Capitaux propres	11 787,1	11 338,5
Dividendes à 100% versés au titre de l'exercice précédent	180,6	180,6

Compte de résultat résumé du groupe Acea

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	4 430,3	4 957,0
Résultat opérationnel brut	1 390,9	1 305,0
Résultat opérationnel	612,3	565,9
Résultat net part du Groupe	293,9	279,7
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	33,5	31,4
Résultat net	327,4	311,1
Autres éléments du résultat global	(55,5)	76,9
Résultat global de l'exercice	271,9	388,0

L'autre participation dans les entreprises associées significative au 31 décembre 2023 est Derun Environnement détenue à 25,1% par le groupe Suyu détenu à 100% par le Groupe.

Etat de la situation financière résumé du groupe Suyu

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs non courants	737,0	782,9
Actifs courants	0,5	1,4
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>0,5</i>	<i>1,4</i>
Total Actif	737,5	784,3
Capitaux propres part du Groupe	651,1	676,2
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Total Capitaux propres	651,1	676,2
Passifs non courants	63,8	67,8
Passifs courants	22,6	40,3
Total Passif et Capitaux propres	737,5	784,3
Dividendes à 100% versés au titre de l'exercice précédent	6,3	-

Le poste « Actifs non courants » de Suyu comprend les titres mis en équivalence « Derun Environnement » pour un montant de 737,0 millions d'euros fin 2023 contre 782,9 millions d'euros fin 2022.

Compte de résultat résumé du groupe Suyu (sur 12 mois)

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat opérationnel brut	0,1	1,0
Résultat opérationnel	0,1	1,0
Résultat net part du Groupe	30,9	48,5
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle	-	-
Résultat net	30,9	48,5
Autres éléments du résultat global	(66,6)	(24,0)
Résultat global de l'exercice	(35,7)	24,5

Note 12 Capitaux propres

12.1 Gestion du capital

Suez cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre entre son endettement financier net et ses capitaux propres totaux tels que figurant dans l'état de la situation financière consolidée. L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de sa structure financière est de maximiser la valeur pour les actionnaires, de réduire le coût du capital, de maintenir une bonne notation tout en assurant la flexibilité financière désirée afin de saisir les opportunités de croissance externe créatrices de valeur. Le Groupe gère sa structure financière et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques.

12.2 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social individuel de la société Suez S.A. est constitué de 6 326 512 514 actions ordinaires et 51 800 662 actions de préférence d'une valeur nominale de 0,01 €. Sur ce nombre d'actions, 146 096 556 actions ordinaires et 51 800 662 actions de préférence sont considérées comme des instruments de dette dans les comptes consolidés.

	Nombre d'actions		Actions de		Valeur	
	(dont autodétenues)	Actions ordinaires	préférence	Capital social	Primes	(en millions d'euros)
Nb d'actions composant le capital social individuel	6 272 840 147	6 221 039 485	51 800 662	62,7	6 154,6	
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette)	(94 967 881)	(43 167 219)	(51 800 662)	(1,0)	(42,2)	
Au 31 décembre 2022	6 177 872 266	6 177 872 266	-	61,7	6 112,4	
Augmentation de capital du 6 janvier 2023 ^(a)	102 929 337	102 929 337	-	1,0	96,2	
Actionnariat salarial (reclassement en instruments de dette)	(102 929 337)	(102 929 337)	-	(1,0)	(96,2)	
Augmentation de capital du 5 juin 2023 ^(b)	1 000 000	1 000 000	-	0,0	1,0	
Augmentation de capital du 20 juillet 2023	1 543 692	1 543 692	-	-	-	
Affectation du report à nouveau antérieur	-	-	-	-	(62,4)	
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	(243,0)	
Au 31 décembre 2023	6 180 415 958	6 180 415 958	-	61,7	5 808,0	

(a) Le 6 janvier 2023, dans le cadre de du plan d'actionnariat salarial « Go Suez Classique » et « Go Suez Multiple » réservé aux salariés décrit en note 15.2, il a été effectué une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires pour un montant total de 97,2 millions primes d'émissions incluses. Ces actions ordinaires sont considérées comme des instruments de dettes et non comme des instruments de capitaux propres et à ce titre ne sont pas comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés du groupe.

(b) Réalisation le 5 juin 2023 d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit du Président Directeur Général du groupe, pour un montant de 1 million d'euros, prime d'émission incluse.

12.3 Distribution de dividendes

En accord avec les résolutions votées par l'Assemblée Générale de Suez S.A. du 15 juin 2023, aucun dividende n'a été versé par Suez S.A. en 2023.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de Suez S.A., statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de ne pas verser de dividende.

12.4 Autres éléments du résultat global

Autres éléments du résultat global – Part du Groupe

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	Variation de l'exercice	31 décembre 2022 Retraité
Couverture des flux de trésorerie (hors matières premières) ^(a)	245,0	(20,8)	265,8
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	(0,1)	(1,5)	1,4
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	(42,6)	23,4	(66,0)
Ecart de conversion ^(b)	(267,4)	(118,9)	(148,5)
Total éléments recyclables	(65,1)	(117,8)	52,7
Dont quote-part des coentreprises sur éléments recyclables, nette d'impôt	(58,9)	(33,2)	(25,7)
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments recyclables, nette d'impôt	(73,6)	(55,7)	(17,9)
Pertes et gains actuariels	21,6	(36,0)	57,6
Impôts différés sur pertes et gains actuariels	(4,5)	9,7	(14,2)
Instruments de capitaux propres	(11,4)	(3,6)	(7,8)
Impôts différés sur instruments de capitaux propres	-	-	-
Total éléments non recyclables	5,7	(29,9)	35,6
Dont quote-part des coentreprises sur éléments non recyclables, nette d'impôt	-	-	-
Dont quote-part des entreprises associées sur éléments non recyclables, nette d'impôt	(2,6)	(3,7)	1,1
Total	(59,4)	(147,7)	88,3

(a) Dans le cadre des refinancements obligataires réalisés en 2022 et 2023, le Groupe a eu recours à des instruments de couverture de taux à départ différé. Les gains réalisés de 314,7 millions d'euros ont été enregistré en capitaux propres. Il est recyclé en résultat pendant la durée de vie des obligations sous-jacentes, au 31 décembre 2023, le montant à la clôture s'élève à 270,4 millions d'euros.

(b) Au 31 décembre 2023, les (267,4) millions d'euros d'écart de conversion proviennent principalement du Yuan chinois pour (155,1) millions d'euros, du dollar de Hong-Kong pour (81,9) millions d'euros leur variation s'élève respectivement à (87,5) millions d'euros et (49,5) millions d'euros.

Autres éléments du résultat global – Part des minoritaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	Variation de l'exercice	31 décembre 2022 Retraité
Couverture des flux de trésorerie (hors matières premières)	0,5	(0,4)	0,9
Couverture des flux de trésorerie (sur matières premières)	-	-	-
Impôts différés sur les éléments ci-dessus	(0,3)	(0,1)	(0,2)
Ecart de conversion ^(a)	(20,7)	(15,9)	(4,8)
Total éléments recyclables	(20,5)	(16,4)	(4,1)
Pertes et gains actuariels	0,4	0,1	0,3
Total éléments non recyclables	0,4	0,1	0,3
Total	(20,1)	(16,3)	(3,8)

(a) Au 31 décembre 2023, les (20,7) millions d'euros d'écart de conversion proviennent principalement du Yuan chinois pour (17,5) millions d'euros pour une variation de (17,5) millions d'euros.

12.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les participations ne donnant pas le contrôle sur les filiales consolidées par intégration globales sont considérées comme des éléments de capitaux propres.

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » s'élèvent à 423,8 millions d'euros au 31 décembre 2023 et se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	
	31 décembre 2023	Retraité
Macau Water & Shanghai Chemicals industrial (Asie pacifique)	154,6	150,7
Nuove Acque (Italie)	63,4	62,1
Prospect Water Partnership (Australie)	59,2	63,9
Boone Comenor	51,8	51,8
République Tchèque	45,6	47,2
EnviroServ (Afrique du Sud)	27,9	27,2
Autres	21,3	20,9
TOTAL	423,8	423,7

Les participations ne donnant pas le contrôle proviennent principalement de l'acquisition des activités Suez auprès de Veolia réalisée en date du 31 janvier 2022.

La ligne Asie pacifique correspond (i) aux 15% de minoritaires de la société Macao Water qui gère le contrat de concession de l'approvisionnement en eau avec le Gouvernement de Macao SAR afin de fournir à la ville l'ensemble des services de gestion de l'eau et (ii) aux 50% de minoritaires de Shanghai Chemical Industrial Park SFWD, société responsable de l'approvisionnement en eau industrielle et du traitement des eaux usées pour Shanghai Chemical Industry Park. Les montants d'intérêts minoritaires présentés ci-dessus incluent la réévaluation de la part minoritaire en lien avec les travaux menés sur l'allocation du prix d'acquisition des activités Suez auprès de Veolia en janvier 2022.

La ligne Nuove Acque correspond aux intérêts minoritaires représentés par les actionnaires publics de Nuove Acque pour 53,84%. Elle est également détenue par l'actionnaire privé Intesa Aretina Scarl pour 46,16%. Intesa Aretina Scarl étant détenue à 61 % par le Groupe Suez. Nuove Acque S.p.A. a été créée en 1999 pour gérer le service intégré de l'eau dans l'A.T.O. (Ambito Territoriale Ottimale) n° 4 Alto Valdarno, qui comprend 30 municipalités dans la province d'Arezzo et 5 dans la province de Sienne.

La ligne Prospect Water Partnership correspond aux 49% d'intérêts minoritaires de la société UniSuper. Exploitée par SUEZ depuis 1993, dans le cadre d'un contrat de construction-exploitation-transfert étendu qui court actuellement jusqu'en 2035, la PWFP est la plus grande usine de filtration d'eau d'Australie et fournit une eau potable à 85 % de la population de Sydney, soit environ quatre millions d'habitants.

La ligne Boone Comenor correspond aux intérêts minoritaires sur l'ensemble des entités de la joint-venture Boone Comenor Metalimpex détenue par Suez à hauteur de 67% et par Renault pour les 33 % restants.

La ligne République Tchèque correspond aux minoritaires sur les entités tchèques (globalement détenues à 50% par Suez) ainsi qu'à la réévaluation de ces derniers réalisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition des activités Suez acquises auprès de Veolia en janvier 2022.

La ligne EnviroServ correspond aux 49% acquis par les partenaires de Suez (RBH et AIIM) ainsi qu'au montant alloué aux minoritaires sur les réévaluations comptabilisées dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition en 2023 (voir Note 2.4).

Note 13 Provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe, à date d'arrêté des comptes, une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé à la date de clôture et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de constitution d'une provision sont satisfaits, qu'il existe un plan détaillé formalisé et que le Groupe a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée, qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif. Les effets liés à la désactualisation des prévisions sont constatés au compte de résultat consolidé dans la rubrique « Autres revenus et charges financiers ».

Les principales natures de provisions à long terme, hors provisions pour avantages postérieurs à l'emploi, sont les provisions pour reconstitution de site (activité Recyclage et Valorisation). Les taux d'actualisation utilisés reflètent les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif concerné. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont constatées en résultat financier (en « autres produits et autres charges financiers »).

Dès lors qu'il existe une obligation actuelle, légale ou implicite, de restaurer un site, le Groupe comptabilise une provision pour reconstitution de site. La contrepartie de la provision pour reconstitution est incluse dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance de la reconstitution ou du taux d'actualisation sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant.

13.1 Evolution des provisions

L'évolution des provisions courantes et non courantes au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2022		Reprises pour utilisation	Reprises sans objet	Variations liée à la désactualisation ^(a)	Transferts	Ecart de change	Variations de périmètre	31 décembre 2023	
	Retraité	Dotations							Autres	Total
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme	250,8	9,5	(25,4)	-	8,9	(4,1)	(0,5)	(0,2)	35,4	274,4
Risques sur participations	16,4	1,1	(1,1)	-	-	(0,8)	-	-	-	15,5
Garantie	5,9	5,5	(5,9)	-	-	1,0	-	1,1	-	7,6
Risques fiscaux, autres litiges et réclamations	36,2	24,3	(13,0)	(1,7)	-	0,5	0,2	1,1	-	47,6
Reconstitution de sites ^(b)	850,4	86,1	(101,8)	-	(36,5)	-	1,4	5,4	-	804,9
Restructurations ^(c)	13,7	10,9	(5,6)	(0,1)	-	(0,1)	-	0,4	-	19,0
Activité de réassurance ^(d)	56,2	3,2	-	-	-	-	-	-	-	59,3
Autres risques ^(e)	77,0	38,8	(30,5)	(10,0)	0,4	11,3	0,1	3,2	-	90,3
Total Provisions	1 306,4	179,4	(183,3)	(11,8)	(27,2)	7,7	1,2	11,1	35,4	1 318,7
Total provisions courantes	119,3	79,4	(55,7)	(11,5)	0,2	13,0	-	4,5	(0,3)	149,0
Total provisions non courantes	1 187,1	100,0	(127,7)	(0,3)	(27,4)	(5,4)	1,1	6,6	35,7	1 169,8

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

(a) L'effet de désactualisation portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme correspond à la charge d'intérêts calculée sur le montant net des engagements de retraite et de la juste valeur des actifs de couverture, conformément à la norme IAS 19 révisée.

(b) Les provisions pour reconstitution de sites comprennent les provisions pour démantèlement et les provisions pour remise en état de site.

(c) Voir Note 5.2.2

(d) Correspond à l'activité de réassurance de Suez Ré.

(e) Voir Note 13.1.4.

Les provisions s'élèvent à 1 318,8 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont 722 millions d'euros au titre de R&V France, 136,6 millions d'euros au titre de l'activité Déchets Dangereux, 134,4 millions d'euros au titre de Eau France.

La variation des provisions s'explique essentiellement par les pertes et gains actuariels pour 35,4 millions d'euros, l'effet de désactualisation pour (27,2) millions d'euros et la reprise nette de dotation pour (15,8) millions d'euros.

Les flux de dotations, reprises et variations liées à la désactualisation des provisions présentées dans le tableau ci-dessus sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023 :

(en millions d'euros)	(Reprises) nettes 2023	(Reprises) nettes 2022
Résultat des activités opérationnelles	(15,8)	(97,1)
Autres produits et charges financiers	(27,2)	(14,6)
Total	(43,0)	(111,7)

L'analyse par nature des provisions et les principes applicables à leurs modalités de calcul sont exposés ci-dessous.

13.1.1 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

L'évolution de ce poste est présentée en Note 14.

13.1.2 Litiges fiscaux, autres litiges et réclamations

Ce poste comprend les provisions liées aux procédures en cours, concernant le personnel ou des organismes sociaux (redressement sur cotisations sociales...), aux litiges en cours relevant de l'activité normale de la Société (réclamations de clients, litiges fournisseurs), aux redressements d'impôt et aux litiges fiscaux.

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers ou avec l'administration fiscale de certains pays. Des provisions sont constituées au titre de ces litiges et arbitrages lorsqu'il existe une obligation (légale, contractuelle ou implicite) envers un tiers à la date de clôture, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de cette sortie de ressources peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Le montant des provisions constituées à ce titre au 31 décembre 2023 s'élève à 47,6 millions d'euros dont :

- 8,5 millions d'euros au titre de contentieux fiscaux hors IS,
- 30,3 millions d'euros au titre de nombreux litiges sur des marchés et contrats principalement en France et au Royaume-Uni,
- 8,8 millions d'euros relatifs à des litiges envers le personnel et les organismes sociaux essentiellement en France.

13.1.3 Reconstitution de sites

En ce qui concerne la comptabilisation des provisions pour réaménagement et suivi long terme, elles sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée d'exploitation du site au prorata de la consommation du vide de fouille (rattachement des charges et des produits). Ces coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi long terme (30 ans en général au sein de l'Union européenne après la fermeture du site, 20 ans en France en application de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 suivi d'une période de surveillance de 5 ans renouvelable et 60 ans en Grande-Bretagne) font l'objet d'une actualisation. Un actif est constaté en contrepartie de la provision, et est amorti au rythme de la consommation du vide de fouille ou du besoin de couverture, c'est-à-dire dans l'exercice.

Le calcul de la provision pour réaménagement (lors de la fermeture du centre de stockage) dépend du type de couverture choisie : semi-perméable, semi-perméable avec drain, ou imperméable. Ce choix a une forte incidence sur le niveau de production future de lixiviat et par conséquent sur les coûts futurs de traitement de ces effluents. Le calcul de cette provision nécessite une évaluation du coût de réaménagement de la surface restant à couvrir. La provision comptabilisée dans l'état de situation financière en fin de période doit permettre le réaménagement de la partie non encore traitée (différence entre le taux de remplissage et le pourcentage de la surface du site déjà réaménagée). Chaque année, la provision est réévaluée sur la base des travaux réalisés et de ceux à réaliser.

Le calcul de la provision pour suivi long terme dépend des coûts liés à la production de lixiviat et de biogaz. Les principaux postes de dépenses de suivi long terme sont :

- la construction d'infrastructures (unité de valorisation de biogaz, installation de traitement des lixiviats) et les travaux de démolition des installations utilisées pendant la période d'exploitation ;
- l'entretien et la réparation de la couverture et des infrastructures (collecte des eaux de surface) ;
- le contrôle et le suivi des eaux de surface, des eaux souterraines et des lixiviats ;
- le remplacement et la réparation des points de contrôle (piézomètres) ;
- les coûts de traitement des lixiviats ;
- les dépenses liées à la collecte et au traitement du biogaz.

La provision pour suivi long terme comptabilisée en situation financière consolidée de fin de période est fonction du taux de remplissage du centre de stockage à la clôture de la période, des dépenses totales estimées par année et par poste (sur la base de coûts standards ou spécifiques), de la date prévisionnelle de fermeture du site et du taux d'actualisation utilisé pour chaque site (selon sa durée de vie résiduelle).

Au 31 décembre 2023, ces provisions concernent principalement les entités R&V France pour 550,1 millions d'euros, Suez R&R UK pour 142,1 millions d'euros, les entités IWS pour 94,1 millions d'euros et EnviroServ pour 17,7 millions d'euros.

13.1.4 Autres risques

Ce poste comprend principalement des provisions pour risques divers liés au personnel, à l'environnement et à divers risques sur affaires. Au 31 décembre 2023, celles-ci incluent principalement :

- 15,1 millions d'euros de pertes à terminaison, essentiellement sur le Royaume-Uni ;
- 7,8 millions d'euros de coûts de démantèlement ;
- des provisions pour risques divers pour 62,0 millions d'euros dont 28,4 millions d'euros liés à l'activité Déchets et 26,5 millions d'euros liés à l'activité Eau.

13.2 Passifs éventuels

Le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité du Groupe.

Note 14 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages long terme

Suez et ses filiales ont mis en place plusieurs régimes de retraite et avantages assimilés :

- **Plans à cotisations définies** : il s'agit de plans pour lesquels le Groupe (ou une entité du Groupe) paye une contribution déterminée à une entité séparée, ce qui l'exonère de tout paiement éventuel complémentaire. Ces obligations sont reconnues en charges quand elles sont dues.
- **Plans à prestations définies** : il s'agit de plans qui ne répondent pas à la définition d'un plan à cotisations définies. Les obligations nettes de chaque entité du Groupe sont calculées pour chaque plan sur la base d'une estimation du montant que les salariés percevront en échange des services rendus sur la période en cours et sur les périodes passées. Le montant de l'obligation est actualisé et la juste valeur des actifs de retraite est déduite.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dus pour la période ;
- la valorisation du montant des engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui

tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays et société. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'État s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée. Une courbe de taux d'actualisation est retenue par zone monétaire et est appliquée à la dette, ainsi qu'aux composantes de la charge courante (Service Cost et Net Interest).

Les montants relatifs aux plans dont les engagements diminués des coûts des services passés non encore comptabilisés sont supérieurs à la juste valeur des actifs de couverture figurent au passif en provisions. Lorsque la valeur des actifs de couverture (plafonnés, le cas échéant), est supérieure aux engagements, le montant concerné est inclus à l'actif dans l'état de la situation financière parmi les « Autres actifs » courants ou non courants.

Le Groupe comptabilise directement au sein de l'état consolidé du résultat global, les pertes et gains actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode. Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels continuent à être immédiatement comptabilisés en résultat.

La charge (produit) d'intérêt nette au titre des régimes à prestations définies est comptabilisée en résultat financier.

14.1 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

La plupart des sociétés du Groupe accordent à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature, etc.), ainsi que d'autres avantages à long terme comme les médailles du travail et autres primes d'ancienneté.

14.1.1 Principaux régimes de retraites

En France

Les salariés bénéficient de régimes de retraites à cotisations définies comme le régime de base de la sécurité sociale ou les régimes de retraites complémentaires. Certains salariés bénéficient aussi de régimes facultatifs de retraites dont certains sont des régimes à prestations définies à travers lesquels l'employeur s'engage à verser à ses salariés, ou à une catégorie de ses salariés, des pensions de retraite dont le montant est fixé contractuellement.

Au 31 décembre 2023, la dette actuarielle relative aux régimes des cadres supérieurs, régimes dits de « 1991 » et « 1998 », fermés en 2019 en application de la loi Pacte, s'élève à 3 millions d'euros. Les droits des bénéficiaires nés en 1962 ou antérieurement ont été cristallisés à la date du 4 juillet 2019. La durée de la dette actuarielle des régimes des cadres supérieurs est de 3 ans. Il convient de noter que ces régimes sont partiellement préfinancés (2 % de la dette brute au 31 décembre 2023).

Tous les salariés bénéficient d'indemnités de départ à la retraite (IDR) dont le montant est payé en une seule fois à la date de départ effective du salarié. Ces IDR correspondent à des régimes à prestations définies.

Hors de France, le principal régime de retraites et assimilés concerne les sociétés au Royaume-Uni.

Au Royaume-Uni

Suez R&R UK compte plusieurs plans de retraites à prestations définies. Suez R&R UK, dans le cadre de son expansion, a fait l'acquisition de diverses entités à travers le Royaume-Uni. Ces entités étant le plus souvent des entreprises publiques avant leur acquisition, leur personnel était affilié à des Local Government Pension Schemes (LGPS), que Suez R&R UK est tenu de maintenir. Au 31 décembre 2023, la dette actuarielle relative aux régimes de retraites de Suez R&R UK s'élève à 91 millions d'euros. La durée de la dette actuarielle des régimes de Suez R&R UK est de 12 ans. Ces régimes sont préfinancés à hauteur de 97 % au 31 décembre 2023.

Le personnel engagé après la date de fermeture des plans à prestations définies est couvert par un plan à cotisations définies, le Sita Stakeholder pension plan.

Comme évoqué ci-dessus, les régimes à prestations définies peuvent être partiellement ou intégralement préfinancés par des contributions versées dans un fonds de pension (Royaume-Uni) ou dans un fonds cantonné géré par une compagnie d'assurance (France). Ces fonds sont alimentés par des cotisations versées par l'entreprise et, dans certains cas, par les salariés.

14.1.2 Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme

Outre les compléments de retraites évoqués ci-dessus, la plupart des entités du Groupe octroient à leur personnel des médailles du travail, avantages correspondant à des primes versées pendant la période d'activité aux salariés concernés, quand ils remplissent certaines conditions d'ancienneté. Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe s'engagent à financer une partie des frais encourus par leurs salariés et/ou retraités, en cas de survenance d'événements spécifiques (maladies...) et en complément des montants versés au titre des régimes à cotisations définies.

Ces engagements relèvent de régimes à prestations définies. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après en "autres avantages postérieurs à l'emploi" et en "autres avantages à long terme".

14.2 Plans à prestations définies

14.2.1 Composante de la charge de l'exercice

Les charges constatées au titre des retraites et engagements assimilés à prestations définies en 2023 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2022	
	31 décembre 2023	Retraité
Coûts des services rendus de la période	(13,7)	(15,2)
Charges d'intérêts nets sur l'engagement net	(8,9)	(3,2)
Profits ou pertes actuariels	(0,4)	1,5
Coûts des services passés	3,7	(1,3)
Profits ou pertes sur réduction, cession, liquidation de régimes	5,2	8,2
Total	(14,1)	(10,0)
<i>dont comptabilisés en résultat opérationnel courant (en frais de personnel)</i>	(5,2)	(6,8)
<i>dont comptabilisés en résultat financier</i>	(8,9)	(3,2)

14.2.2 Montants présentés dans l'état de situation financière et dans l'état des résultats globaux

Les variations des provisions pour retraites et engagements assimilés et actifs de régime constatés dans l'état de situation financière sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Total
Solde au 31 décembre 2022 retraité	11,2	(250,5)	(239,3)
Différence de change	0,1	0,5	0,6
Pertes et gains actuariels ^(a)	(5,3)	(30,4)	(35,7)
Effet de périmètre et divers	0,3	(0,3)	-
Charge de l'exercice ^(b)	(0,2)	(13,9)	(14,1)
Cotisations	1,5	19,9	21,4
Solde au 31 décembre 2023	7,6	(274,7)	(267,1)

(a) Pertes et gains actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi.

(b) Y compris pertes et gains actuariels sur avantages à long terme (médailles du travail notamment).

L'impact sur l'exercice 2023 fait ressortir une charge de (14,1) millions d'euros. Les principales composantes de cette charge en 2023 sont présentées en Note 14.2.1.

Les écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à 22,5 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ils sont présentés ici hors écarts de conversion et hors effet d'impôt, ces derniers étant présentés de manière séparée dans l'état des résultats globaux.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023	31 décembre 2022 Retraité
Solde d'ouverture	57,9	-
Gains et (Pertes) actuariels générés sur l'année ^(a)	(35,8)	57,0
Sociétés mises en équivalence et autres	0,4	0,9
Solde de clôture	22,5	57,9

(a) Sur avantages postérieurs à l'emploi.

Le solde de clôture des écarts actuariels présentés ci-dessus comprend les écarts actuariels comptabilisés dans les sociétés mises en équivalence.

14.2.3 Évolution du montant des engagements et des actifs de couverture

Le tableau ci-dessous présente le montant des dettes actuarielles et des actifs de couverture du groupe Suez, leur évolution au cours de l'exercice, ainsi qu'une réconciliation avec les montants comptabilisés dans l'état de situation financière.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2023				31 décembre 2022 retraité			
	Retraites ^(a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi ^(b)	Autres avantages à long-terme ^(c)	Total	Retraites ^(a)	Autres avantages postérieurs à l'emploi ^(b)	Autres avantages à long-terme ^(c)	Total
Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle début de période	(301,6)	(33,1)	(8,5)	(343,2)	-	-	-	-
Coût des services rendus au cours de la période	(13,1)	(0,1)	(0,7)	(13,9)	(14,3)	(0,1)	(0,8)	(15,2)
Intérêt sur la dette actuarielle	(12,2)	(1,1)	(0,3)	(13,6)	(3,2)	(0,5)	(0,1)	(3,8)
Cotisations versées	(0,2)	-	-	(0,2)	-	-	-	-
Modification de régime	4,3	-	(0,6)	3,7	(1,3)	-	-	(1,3)
Acquisitions/Cessions de filiales	(1,0)	-	(0,1)	(1,1)	(7,5)	-	(0,5)	(8,0)
Variation de périmètre ^(d)	-	-	-	-	(354,5)	(45,6)	(9,8)	(409,9)
Réductions/Cessations de régimes	4,9	0,2	0,2	5,3	8,2	-	0,4	8,6
Pertes et gains actuariels financiers	(19,2)	(1,5)	(0,4)	(21,1)	62,9	11,0	1,6	75,5
Pertes et gains actuariels démographiques	(5,9)	(1,7)	-	(7,6)	(6,1)	(0,3)	(0,1)	(6,5)
Prestations payées	20,1	2,4	0,9	23,4	10,7	2,2	0,8	13,7
Autres	(1,1)	-	-	(1,1)	3,5	0,2	-	3,7
Dette actuarielle fin de période	(A)	(325,0)	(34,9)	(369,4)	(301,6)	(33,1)	(8,5)	(343,2)
Variation des actifs de couverture								
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	103,8	-	-	103,8	-	-	-	-
Produit d'intérêts des actifs de couverture	4,7	-	-	4,7	0,6	-	-	0,6
Cotisations perçues	16,7	2,4	0,8	19,9	9,3	2,2	0,8	12,3
Variation de périmètre ^(e)	-	-	-	-	117,1	-	(0,8)	116,3
Réductions/Cessations de régimes	(0,1)	-	-	(0,1)	(0,4)	-	0,8	0,4
Pertes et gains actuariels financiers	(7,1)	-	-	(7,1)	(10,5)	-	-	(10,5)
Prestations payées	(18,6)	(2,4)	(0,8)	(21,8)	(9,6)	(2,2)	(0,8)	(12,6)
Autres	2,9	-	-	2,9	(2,7)	-	-	(2,7)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	(B)	102,3	-	102,3	103,8	-	-	103,8
Couverture financière	(A+B)	(222,7)	(34,9)	(267,1)	(197,8)	(33,1)	(8,5)	(239,4)
Engagements nets de retraites		(222,7)	(34,9)	(267,1)	(197,8)	(33,1)	(8,5)	(239,4)
Total Passif		(230,0)	(35,0)	(274,7)	(209,0)	(33,1)	(8,6)	(250,7)
Total Actif		7,3	0,1	0,2	7,6	11,2	-	0,1

(a) Pensions de retraite et indemnités de départ en retraite.

(b) Régimes de prévoyance, gratuits et autres avantages postérieurs à l'emploi.

(c) Médailles du travail et autres avantages à long terme.

(d) Dont 313,8 millions d'euros au titre de l'impact New Suez et 96,1 millions d'euros au titre IWS et Suez R&R UK sur l'exercice 2022.

(e) Dont 12 millions d'euros au titre de l'impact New Suez et 104,3 millions d'euros au titre IWS et Suez R&R UK sur l'exercice 2022.

14.2.4 Politique et stratégie de couverture des engagements de retraite et assimilés

Lorsque les plans à prestations définies font l'objet d'une couverture financière, les actifs sont investis au travers de fonds de pensions et/ou de compagnies d'assurance. La répartition entre ces grandes catégories diffère pour chaque plan selon les pratiques d'investissement propres aux pays concernés. Les stratégies d'investissement des plans à prestations définies visent à trouver un bon équilibre entre le retour sur investissement et les risques associés.

Les objectifs d'investissement sont :

- de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de payer les pensions de retraites ou autres paiements forfaitaires ; et
- dans un cadre de risque maîtrisé, d'atteindre un taux de rendement à long terme rémunérant le taux d'actualisation ou, le cas échéant, au moins égal aux rendements futurs demandés.

Lorsque les actifs sont investis au travers de fonds de pension, les répartitions et comportements d'investissement sont déterminés par les organismes de gestion de ces fonds. Concernant les plans français, lorsque les actifs sont investis via une compagnie d'assurance, cette dernière gère le portefeuille d'investissement dans le cadre de contrats en unités de compte et, le cas échéant lorsqu'il s'agit de contrats en euros, garantit un taux de rendement sur les actifs. Ces fonds diversifiés sont caractérisés par une gestion active en référence à des indices composites, adaptés à l'horizon long terme des passifs, et prenant en compte les obligations gouvernementales de la zone Euro ainsi que les actions des plus grandes valeurs de la zone Euro et hors zone Euro. La seule obligation de la compagnie d'assurance est un taux de rendement fixe minimum dans le cas des fonds en euros.

La couverture des engagements s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Dettes actuarielles	Juste valeur des actifs de couverture	Coûts des services passés non constatés	Plafonnement d'actifs et complément de provision	Total engagement net
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(71,4)	66,2	-	-	(5,2)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(26,9)	36,6	-	-	9,7
Plans non financés	(244,8)	1,0	-	-	(243,8)
Total 31 décembre 2022 retraité	(343,1)	103,8	-	-	(239,3)
Plans dont les engagements sont supérieurs aux fonds	(94,0)	65,9	-	-	(28,1)
Plans dont les fonds sont supérieurs aux engagements	(32,3)	36,4	-	-	4,1
Plans non financés	(243,1)	-	-	-	(243,1)
Total 31 décembre 2023	(369,4)	102,3	-	-	(267,1)

La répartition des actifs de couverture en fonction des principales catégories d'actifs se présente comme suit :

	2023	2022
Placements actions	10%	7%
Placements obligations	80%	81%
Immobilier	0%	2%
Autres (y compris monétaires)	10%	10%
Total	100%	100%

L'allocation des actifs de couverture par zone géographique d'investissement est la suivante :

	Europe	Amérique du Nord	Asie Océanie	Autres
Placements actions	6,5	0,2	0,0	0,0
Placements obligations	83,3	0,6	0,0	0,2
Immobilier	1,5	0,1	0,8	0,0
Autres (y compris monétaires)	6,7	0,0	0,1	2,3
Total	98,00	0,90	0,90	2,50

14.2.5 Hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées par pays et par société, en relation avec des actuaires indépendants.

Les taux pondérés sont présentés comme suit :

	Retraites		Autres avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme		Total des engagements	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
		Retraité		Retraité		Retraité		Retraité
Taux d'actualisation des engagements	4,2%	3,7%	3,8%	0,7%	3,7%	2,9%	4,1%	3,5%
dont zone Euro	3,8%	3,1%	-	0,2%	-	2,9%	4,1%	3,5%
dont Royaume-Uni	5,4%	5,0%	-	-	-	-	-	-
Taux d'augmentation des salaires	2,8%	2,4%	2,3%	0,5%	2,0%	1,9%	2,7%	2,2%
Taux d'inflation	2,2%	2,1%	2,0%	0,5%	1,9%	1,9%	2,2%	2,1%
dont zone Euro	2,0%	1,9%	2,0%	0,3%	1,9%	0,1%	2,0%	0,1%
dont Royaume-Uni	3,2%	3,0%	-	-	-	-	-	3,0%
Durée résiduelle de service	12 ans	10 ans	11 ans	-	6 ans	6 ans	11 ans	8 ans

Les taux d'actualisation et d'augmentation des salaires sont présentés inflation comprise.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang, pour une échéance correspondant à la durée de l'engagement.

Au 31 décembre 2023 les taux ont été déterminés pour chaque zone monétaire (euro et livre sterling) à partir des données soit sur le rendement des obligations Corporate de haute qualité, soit sur le rendement des obligations d'État pour les pays dans lesquels il n'y a pas de marché profond pour les obligations Corporate de haute qualité. Une courbe de taux d'actualisation a été retenue par zone monétaire et a été appliquée à la dette ainsi qu'aux composantes de la charge courante (Service Cost et Net Interest).

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de plus ou moins 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 11 %.

Les taux d'inflation ont été déterminés pour chaque zone monétaire. Une variation du taux d'inflation de plus ou moins 1 % entraînerait une variation de la dette actuarielle de 10 %.

14.2.6 Répartition géographique des engagements

En 2023, la répartition géographique des principaux engagements et les hypothèses actuarielles (y compris inflation) y afférant sont les suivants :

	Zone Euro		Royaume-Uni		Reste du monde	
	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements	Retraites	Autres engagements
<i>(en millions d'euros)</i>						
Engagements nets ^(a)	(201,7)	(41,8)	(8,1)	-	(18,0)	(2,8)
Taux d'actualisation des engagements	3,8%	0,9%	5,4%	-	3,5%	4,6%
Taux d'augmentation des salaires	2,0%	1,9%	4,2%	-	4,0%	5,3%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%	3,2%	-	0,5%	2,5%
Durée résiduelle de service	12 ans	9 ans	12 ans	0 ans	11 ans	12 ans

(a) Les engagements nets correspondent à la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs de couverture.

Les engagements nets de retraite « reste du monde » concernent en particulier l'Asie.

14.2.7 Versements attendus en 2024

Le Groupe s'attend à verser au cours de l'exercice 2024 des contributions aux fonds ainsi que des prestations directement aux bénéficiaires de 19,6 millions d'euros environ au profit de ses régimes à prestations définies.

14.3 Plans à cotisations définies

En 2023, le groupe Suez a comptabilisé une charge de 2,5 millions d'euros (2,3 millions d'euros en 2022) au titre des plans à cotisations définies au sein du Groupe. Ces cotisations sont présentées dans les "charges du personnel" au compte de résultat.

Note 15 Paiements fondés sur des actions ou sur un versement en numéraire

IFRS 2 prescrit de comptabiliser les services reçus des salariés, rémunérés par l'octroi d'avantages sous la forme de paiements fondés sur des actions.

Les paiements fondés sur des actions peuvent être réglés soit en actions, soit en trésorerie. Dans le cas d'un règlement en actions, les services reçus sont évalués par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions au sein du Groupe correspondent à des plans d'attribution gratuite d'actions et d'épargne salariale, qui sont réglés en trésorerie. Leur juste valeur est enregistrée en charge sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

(en millions d'euros)	(Charge) de la période	
	2023	2022 Retraité
Plans d'attribution d'actions gratuites	(14,3)	(3,2)
Plan d'actionnariat salarial	(13,3)	(36,6)
Total	(27,6)	(39,8)

15.1 Plans d'attribution gratuite d'actions

La charge comptabilisée au 31 décembre 2023 au titre des plans d'attribution gratuite d'actions – charge comptabilisée en charges de personnel dans le ROC – se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	(Charge) de la période	
	2023	2022 Retraité
Plans LTI 2022	(9,4)	(3,2)
Plans LTI 2023	(4,9)	-
Total	(14,3)	(3,2)

Le Conseil d'Administration de Suez S.A. du 20 juillet 2022 a, faisant usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022, décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 19 863 314 actions (pouvant être porté à un maximum de 26 929 121 actions en cas de surperformance), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan) suivie d'une période de conservation de deux ans à compter de la date de livraison des actions. Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de différentes conditions de performance appréciées sur 3 ans :

- conditions de performance financière (évolution de l'EBITDA et du *Free Cash Flow*) pour 80%
- 3 conditions liées à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise pour 20%.

Le Conseil d'Administration de Suez S.A. du 19 juillet 2023 a, faisant usage de la délégation octroyée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2023, décidé l'attribution d'actions gratuites de performance en faveur de certains salariés et/ou mandataires sociaux de sociétés du groupe Suez. Ce plan porte sur un nombre maximal de 23 531 944 actions (pouvant être porté à un maximum de 30 808 796 actions en cas de surperformance), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance. L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de trois ans (à compter de la date du Conseil d'Administration ayant décidé la mise en place du plan) suivie d'une période de conservation de deux ans à compter de la date de livraison des actions.

Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de différentes conditions de performance appréciées sur 3 ans :

- conditions de performance financière (évolution de l'EBITDA et du *Free Cash Flow*) pour 80%
- 3 conditions liées à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise pour 20%.

Il a par ailleurs été décidé de l'attribution d'actions gratuites soumises uniquement à des conditions de présence :

- Décision par le Conseil d'Administration de Suez S.A., en date du 20 juillet 2022, d'une attribution, en faveur d'un bénéficiaire désigné, de 2 542 668 actions gratuites dont l'acquisition est soumise à une condition de présence (i) de un an à compter de la date d'attribution pour 1 543 692 actions, et (ii) de deux ans à compter de la date d'attribution pour 998 976 actions ;
- Décision, en date du 5 juillet 2023, de la PDG agissant en vertu de la subdélégation de compétence accordée par le Conseil d'administration du 7 février 2023, d'une attribution gratuite de 500.000 actions de la Société réalisée au bénéfice d'un bénéficiaire désigné. L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de un an à compter de la date d'attribution du plan
- Décision par le Conseil d'Administration de Suez S.A., en date du 19 juillet 2023, d'une attribution :
 - De 750 000 actions gratuites en faveur de certains salariés au Royaume-Uni dont l'acquisition est soumise à une condition de présence de deux ans ;
 - De 175 926 actions gratuites en faveur d'un salarié dont l'acquisition est soumise à une condition de présence s'étalant jusqu'au 1^{er} novembre 2023.

Les mouvements intervenus sur l'exercice relatifs à ces plans d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

(en millions d'euros)	Plans LTI 2022	Plans LTI 2023	Total
Nombre d'actions au 1er janvier 2022	-	-	-
Actions attribuées sur l'exercice	21 551 482	-	21 551 482
Actions livrées sur l'exercice	-	-	-
Actions annulées sur l'exercice	(523 099)	-	(523 099)
Nombre d'actions au 31 décembre 2022	21 028 383	-	21 028 383
Actions attribuées sur l'exercice	-	24 957 941	24 957 941
Actions livrées sur l'exercice	(1 561 692)	0	(1 561 692)
Actions annulées sur l'exercice	(1 916 500)	(808 335)	(2 724 835)
Nombre d'actions au 31 décembre 2023	17 550 191	24 149 606	41 699 797

La liquidité des actions, à compter de leur livraison, sera assurée par Suez S.A. Ces plans sont qualifiés, selon IFRS2, de *cash settled plans*. En conséquence le groupe reconnaît une charge de personnel sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'un passif évalué à la juste valeur à date d'attribution et à chaque clôture jusqu'à date de règlement, la variation de juste valeur du passif étant reconnue en résultat.

La charge et le passif reconnus au 31 décembre 2023 s'élèvent respectivement à 14,3 millions d'euros charges sociales incluses (12,3 millions d'euros hors charges sociales) et à 17,5 millions d'euros, sur la base d'une juste valeur de l'action estimée à 1,08 € au 31 décembre 2023.

En termes de sensibilité, une variation de +10% de la juste valeur de l'ensemble des instruments augmenterait le passif de 1,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

15.2 Plans d'actionnariat salarial

La charge comptabilisée au 31 décembre 2023 au titre des plans d'actionnariat salarial se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	(Charge) de la période	
	2023	2022 Retraité
Plan GO SUEZ 2022 - Formule re-invest	(4,3)	(12,6)
Plan GO SUEZ 2022 - Formule classique	(1,4)	(7,0)
Plan GO SUEZ 2022 - Formule multiple	(7,7)	(16,9)
Total	(13,3)	(36,6)

Pour rappel, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'actionnariat salarial au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration de la société Suez S.A. avait, en date du 17 juillet 2022, décidé de procéder à une augmentation de capital en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux du groupe par émission d'actions ordinaires nouvelles assorties, selon les différentes formules de plan d'actionnariat salarial, de l'attribution gratuite d'actions de préférence (ci-après « ADP ») ou de bons de souscription d'actions (ci-après « BSA »).

L'investissement des salariés s'effectue par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise Go Suez (ci-après le « FCPE »).

Les principales caractéristiques des plans mis en place et des émissions d'actions et autres instruments associées sont détaillées ci-après.

	Go Suez Reinvest	Go Suez Classique	Go Suez Multiple
Fonctionnement résumé du plan	A la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de sortie anticipée, si le prix de l'action Suez est supérieur au prix de référence de 1 €, la valeur des avoirs sera égale à l'investissement initial plus 2,2 fois la plus-value sur l'action Suez. Les dividendes attachés aux actions ordinaires sont automatiquement réinvestis dans le FCPE donnant lieu à l'émission de nouvelles parts.	A la fin de la période de blocage de 5 ans ou en cas de sortie anticipée, le montant du rachat correspondra au prix de l'action Suez. Les dividendes attachés aux actions ordinaires sont automatiquement réinvestis dans le FCPE donnant lieu à l'émission de nouvelles parts.	Ce plan garantit au bénéficiaire, à échéance, de récupérer 100% de son apport personnel. Si à la fin de la période de blocage de 5 ans, le prix de l'action Suez est supérieur au prix de référence de l'action Suez fixé à 1 €, le gain sera égal à 7,2 fois la différence. En garantie de l'apport personnel et de l'effet multiplicateur, les bénéficiaires renoncent aux dividendes éventuels.
Principales caractéristiques des émissions fixées par le Conseil d'Administration	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 €. A chaque action ordinaire souscrite est attribuée 1,2 actions de préférence	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 € déduction faite d'une décote en numéraire de 20%, soit 0,8 € par action. Un abondement en numéraire payé par l'employeur vient compléter la souscription des salariés	Souscription d'actions ordinaires à un prix de 1 € déduction faite d'une décote en numéraire de 2,41%, soit 0,9759 € par action. La capacité d'investissement du bénéficiaire est augmentée par un complément bancaire de 8,759 fois son apport personnel. A chaque action ordinaire souscrite est attribuée 0,72 BSA
Période de souscription	Du 27 septembre 2022 au 2 novembre 2022	Du 25 novembre 2022 au 8 décembre 2022	Du 25 novembre 2022 au 8 décembre 2022
Date de l'augmentation de capital	2 décembre 2022	6 janvier 2023	6 janvier 2023
Montant des souscriptions	43 167 219	14 634 329 ⁽¹⁾	82 596 688
Nombre d'actions ordinaires émises	43 167 219	18 292 912	84 636 426
Nombre d'actions de préférence émises	51 800 662	-	-
Nombre de BSA émis	-	-	60 938 226

(1) Abondement versé en numéraire par l'employeur inclus

Afin de permettre au FCPE de satisfaire aux cas de déblocage anticipés et, le cas échéant, de racheter les avoirs devenus disponibles, la société Suez S.A. s'est engagée à assurer la liquidité du FCPE en rachetant l'ensemble des titres et des actions ordinaires pouvant résulter de la conversion des instruments émis.

Ce plan est qualifié, selon IFRS2, de *cash settled plan*. En conséquence le groupe reconnaît une charge de personnel en contrepartie d'un passif évalué à la juste valeur, passif qui est réévalué à chaque clôture jusqu'à date de règlement, la variation de juste valeur du passif étant reconnue en résultat.

Pour rappel, au 31 décembre 2022, les périodes de souscriptions ayant pris fin au 8 décembre 2022, le groupe a comptabilisé les impacts suivants au titre de ces plans d'actionnariat salarial :

- Reconnaissance d'une charge de personnel au titre des décotes en numéraire, de l'abondement en numéraire accordé par l'employeur ainsi que des actions de préférence et des BSA attribués gratuitement ;
- Reconnaissance d'une créance à recevoir au titre du montant des souscriptions non encore libérées en cash (Go Suez Classique et Go Suez Multiple), le montant de la souscription Go Suez Reinvest ayant été comptabilisé en trésorerie ;
- Reconnaissance d'un passif (dettes sociales) correspondant au nombre d'instruments émis évalués à leur juste valeur à date de clôture (juste valeur d'une action ordinaire estimée à 1€ et juste valeur d'une action de préférence et d'un BSA estimée à 0,2442€).

Le passif ainsi reconnu au 31 décembre 2022 s'élevait à 173,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a réévalué ce passif pour tenir compte de la variation de la juste valeur des instruments à date de clôture (juste valeur d'une action ordinaire estimée à 1,08 euros, juste valeur d'une action de préférence estimée à 0,2637 euros, et juste valeur d'un bon de souscription d'actions estimée à 0,2637 euros) et du nombre d'instruments en circulation à date de clôture. La charge et le passif ainsi reconnus au 31 décembre 2023 s'élèvent respectivement à 13,3 millions d'euros et à 181,5 millions d'euros.

En termes de sensibilité, une variation de +10% de la juste valeur de l'ensemble des instruments augmenterait le passif de 18,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Note 16 Transactions avec des parties liées

Les transactions significatives qui existent entre le Groupe et ses parties liées sont présentées en application de la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées ».

16.1 Transactions avec les actionnaires

Au 31 décembre 2023, les transactions réalisées avec la société Suez Holding correspondent à des comptes courants de trésorerie pour 121,3 millions d'euros ayant donné lieu à un versement d'intérêts de 3,6 millions d'euros sur l'exercice 2023.

Aucune autre transaction significative n'a été enregistrée sur l'exercice 2023.

16.2 Transactions réalisées avec les activités conjointes, les coentreprises et les sociétés associées

Ces transactions concernent les transactions avec les sociétés associées et coentreprises du groupe Suez. Les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2023 avec ces sociétés sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2023	
Transactions avec les sociétés associées		Transactions avec les coentreprises	
Produits/ (charges)	22,4	Produits/ (charges)	(31,8)
SARDI	11,7	France Plastique Recyclage	5,5
SENEAU	6,2	Nanchang Shuanggang Water Supply	(1,7)
Green Metals	3,9	Boarding Sino French Municipal Engineering	(5,5)
Roanne Bioenergie	2,5	Zhongshan Municipal Dafeng Water Supply	(7,2)
Aquasure Holding	2,1	STV TRI	(9,3)
Biosynergy	(1,6)	Tianjin Sino French Environmental Services	(13,5)
Shanghai Chemical Industry Park AnYo	(5,7)	Autres	(0,2)
Autres	(2,2)		
Créances / Prêts	70,7	Créances / Prêts	39,9
Aquasure Holding	30,3	France Plastique Recyclage	22,7
SCP-SITA Waste Services Co. Ltd.	15,8	Re-Source Industries Holding	14,1
SENEAU	11,8	Panjin Sino French Water Supply	0,9
SARDI	2,7	Qingdao Sino French Company	0,7
Roanne Bioenergie	2,4	DropM	0,5
Wuhan Sino French Water Company	1,7	Autres	1,0
Biosynergy	1,6		
Autres	4,5		
Dettes	-	Dettes	0,5
		Autres	0,5

16.3 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants s'entendent comme les membres du conseil d'administration et/ou du comité exécutif de la société Suez S.A. présents au cours de l'exercice 2023.

(en millions d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		Retraité
Rémunération versée (y compris indemnités)	(8,8)	(2,3)
Avantages en nature	-	-
Indemnités de fin de mandat	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi (coût des services rendus)	(8,8)	(2,3)
Cotisations au titre de régimes de retraite supplémentaire à cotisations définies	(0,3)	(0,3)
Paiements fondés sur des actions (hors charges sociales)	(4,6)	(0,3)
Autres avantages accordés aux principaux dirigeants	(4,9)	(0,6)

Il convient de noter qu'une charge de 6,0 millions d'euros a également été comptabilisée, au titre des rémunérations variables provisionnées en date du 31 décembre 2023.

Les principaux dirigeants présents au 31 décembre 2023 disposent de 9 773 520 actions gratuites de performance dont les conditions d'acquisition sont présentées en Note 15.1.

Il n'existe aucune transaction de type prestations de services entre les principaux dirigeants et les entités du groupe.

Note 17 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif intervenu postérieurement à la clôture n'est à mentionner.

Note 18 Liste des principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023

La liste des entités présentées ci-dessous reprend les principales entités holdings et opérationnelles par zone géographique et activités.

Les entités présentées ci-après couvrent plus de 80% des indicateurs suivants : Chiffre d'affaires, EBITDA, Résultat net part du Groupe et Dette nette.

SUEZ		% d'intérêt		% de contrôle		Méthode de consolidation ^(a)	
Noms	Adresse du siège social	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre
		2023	2022 Retraité	2023	2022 Retraité	2023	2022 Retraité
Holdings							
SUEZ	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ International	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
France - Eau & Déchets							
SUEZ Eau France (et ses filiales)	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ R&V France (et ses filiales)	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
IWS France (et ses filiales)	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Royaume Uni - Déchets							
SUEZ Advanced Solutions Holdings UK Ltd	190 Aztec West, Almondsbury BS32 4TP Bristol - Royaume Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ Recycling and Recovery Holdings UK Ltd	Grenfell road, Maidenhead, Berkshire SL6 1ES - Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Europe (hors Royaume Uni) - Eau							
ACEA Spa	P.le Ostiense, 2 - 00154 Roma - Italie	23,3	23,3	23,3	23,3	MEE	MEE
Nuove Acque	Via Montefalco, 55 - 52100 Arezzo - Italie	28,2	28,2	46,2	46,2	IG	IG
Ostravske vodarny a kanalizace, as	Nadrazni 3114/28 - 729 71 Ostrava Moravska Ostrava - République Tchèque	50,1	50,1	50,1	50,1	IG	IG
AquaRD SP.Z O.O.	UL Zlota 61 Warszawa - Pologne	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Asie - Eau & Déchets							
SUEZ (Asia Pacific) Limited	Room 701, 7/F, Lee Garden Two 28 Yun Ping Road - Hong-Kong - Chine	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Sino French Water Development Company Ltd	Room 701, 7/F, Lee Garden Two 28 Yun Ping Road - Hong-Kong - Chine	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Sociedade de Abastecimento de Aguas de Macao	718 avenida do Conselheiro borja, Macao - Chine	85,0	85,0	85,0	85,0	IG	IG
Chongqing Derun Environment Company Limited	No. 20-1, Block 3, 101 Cypress Road Springfield Road Chongqing - Chine	25,1	25,1	25,1	25,1	MEE	MEE
SUEZ Water Treatment Company Limited	Room No. 118, Building 23, No.31 North Third Ring Road, Haidian District, Beijing - Chine	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Shanghai Chemical Industrial Park Company Limited	No. 168, Mu Hua Road, Shanghai Chemical Industry Park, 201507 Shanghai - Chine	50,0	50,0	50,0	50,0	IG	IG
Reste du Monde - Eau & Déchets							
SUEZ ANZ Holdings Pty Ltd (et ses filiales)	3, 3 Rider Boulevard, 2138 Rhodes NSW - Australie	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
SUEZ India Private Limited	Unitech Business Park, Tower A, 2nd Floor, South City 1, 122001 Gurgaon - Inde	99,9	99,9	99,9	99,9	IG	IG
Gandharbpur Water Treatment SNC	Tour CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France	99,0	99,0	99,0	99,0	IG	IG
Umzwilli Environmental Solutions Proprietary Ltd	Central Office Park N°4, 257 Jean Avenue Centurion - 0157 Gauteng - Afrique du Sud	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
Enviroserv Holdings Pty Ltd (et ses filiales)	Central Office Park N°4, 257 Jean Avenue Centurion - 0157 Gauteng - Afrique du Sud	51,0	51,0	51,0	51,0	IG	IG
SUEZ Services Maroc	20 Boulevard Rachidi - Casablanca Maroc	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG
Sen'Eau - Eau du Sénégal	Centre de Hann, Route du Front de Terre BP 4945 - Dakar - Sénégal	45,0	45,0	45,0	45,0	MEE	MEE
Consulting							
Safège	15, rue du Port, 92022 Nanterre - France	100,0	100,0	100,0	100,0	IG	IG

(a) IG : Intégration globale, MEE : Mise en équivalence

Note 19 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

Le tableau suivant présente les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leur réseau en charge des contrôles des comptes consolidés de Suez S.A. et de ses filiales consolidées et qui figurent au compte de résultat consolidé de l'exercice.

	Ernst & Young						Mazars									
	2023				2022		2023				2022					
	Ernst & Young Audit		Réseau		Ernst & Young Audit		Réseau		Mazars S.A.		Réseau					
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%				
<i>(en milliers d'euros)</i>																
Certification des comptes et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés																
SUEZ SA	627	92%			1 297	80%			758	22%			925	28%		
Filiales intégrées et activités conjointes			3 431	78%			3 133	84%	2 385	70%	1 220	99%	1 956	58%	1 107	100%
Services autres que la certification des comptes																
SUEZ SA	55	8%			325	20%			40	1%			339	10%		
Filiales intégrées et activités conjointes			957	22%			609	16%	210	6%	14	1%	128	4%	4	0%
Total	682	100%	4 388	100%	1 622	100%	3 742	100%	3 394	100%	1 234	100%	3 348	100%	1 111	100%

Les services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice à la société et aux entités qu'elle contrôle comprennent notamment les travaux de vérification sur les informations RSE.